



Villemomble
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DU

18 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué le onze octobre l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick (à partir de la délibération n°1), M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle (à partir du point 0.2), M. MALLET Éric, M. GERBAUD Jean-Christophe (jusqu'au point 0.2), Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme LEFEBVRE Concetta, M. LABRO Philippe, Mme SERONDE Françoise, M. FITAMANT Alain, Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette (jusqu'à la délibération n°14), M. AVRAMOVIC Jovan, Mme MELART Laurence (à partir du point 0.2), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, Mme LEFEVRE Laura, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, Mme LECOEUR Anne (à partir du point 0.1), M. BIYOUKAR Lahoussaine.

Absents représentés : M. PRINCE Patrick représenté par M. MALLET Eric (jusqu'à la délibération n°1), M. GERBAUD Jean-Christophe représenté par M. BLUTEAU Jean-Michel (à partir du point 0.2), Mme CEDECIAS Arlette représentée par M. BOULON Alex (à partir de la délibération n°14), Mme MELART Laurence représentée par M. LABRO Philippe (jusqu'au point 0.2), Mme BLANCO Nathalie représentée par Mme HECK Isabelle (à partir du point 0.2), M. LE MASSON Gilbert représenté par M. CALMEJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud représenté par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par Mme LEFEVRE Laura, Mme POCHON Elisabeth représentée par M. MINETTO Jean-Marc, Mme VERBEQUE Sandrine représentée par Mme LECOEUR Anne (à partir du point 0.1).

Absents : Mme HECK Isabelle (jusqu'au point 0.2), Mme Nathalie BLANCO (pouvoir donné à Mme HECK Isabelle absente jusqu'au point 0.2), M. Nathanaël BANCEL (jusqu'à la délibération n°1), Mme LECOEUR Anne (jusqu'au point 0.1), Mme VERBEQUE Sandrine (jusqu'au point 0.1), M. HADAD Hubert.

Secrétaire de séance : M. MAHMOUD Riad.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

SOMMAIRE

☞ Élection d'un(e) secrétaire de séance	4
☞ Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 8 mars, 5 avril et 1er juillet 2024.....	5
☞ Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.....	10
1. Approbation de la décision modificative n°1 du budget 2024 de la Ville.	10
2. Admission en non-valeur de créances éteintes.....	36
3. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.....	36
4. Reprise sur provisions pour risques et charges des créances douteuses	37
5. Adhésion au Groupe Agence France Locale (AFL).....	38
6. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23K€ attribuées aux associations, au titre de l'année 2024.....	41
7. Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2024 du Contrat de Ville.....	42
8. Jumelage – Participation forfaitaire.....	46
9. Participation de la commune dans le cadre des échanges de classes organisés par les établissements scolaires de Villemomble dans le cadre du jumelage.....	48
10. Modification des modalités de calcul des charges des logements communaux.....	48
11. Encadrement des temps de restauration et des études dirigées dans les écoles - Fixation des taux de rémunération horaires du personnel enseignant.....	49
12. Remboursement d'une contravention et frais de mise en fourrière.....	50
13. Abrogation et remplacement de la délibération n°10 du 1er juillet 2024 relative à l'attribution de la garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de Villemomble - Grand Paris Grand Est à hauteur de 100%, souscrit dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition en VEFA située 35bis/37 allée Gambetta à Villemomble.....	51
14. Modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).....	52
15. Approbation de la convention d'objectifs et de financement n° 24-007 du Relais Petite Enfance « l'Arc-en-Ciel » avec la Caisse d'Allocations Familiales.....	55
16. Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement accordé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, relatif à la prestation de service unique, bonus « mixite sociale », bonus « inclusion handicap » et bonus « territoire ctg » de l'établissement multi-accueil Cadet Rousselle.....	56
17. Approbation des avenants de prestation de service accueil de loisirs sans hébergements périscolaire et extrascolaire (PSO) à intervenir entre la Caisse d'Allocation Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Villemomble.....	56
18. Réforme des « Bonus Territoire » : évolution des méthodes de versement à compter du 1 ^{er} janvier 2025....	57
19. Convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG de la Petite Couronne et aux modalités de remboursement de ces frais.....	57
20. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 8 mars 2024.....	58
21. Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP.....	59



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

22. Vœu relatif à l'enquête publique en vue de la régularisation de la déclaration d'utilité publique de la ligne	
15 Est du Grand Paris Express.....	59
🗨️ Questions orales	62



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 18 h 02.)

BLUTEAU Jean-Michel procède à l'appel.

BLUTEAU Jean-Michel constate que le quorum est valablement atteint et déclare ouverte la séance du 18 octobre 2024.

🗣 Élection d'un(e) secrétaire de séance

BLUTEAU Jean-Michel : Il convient que nous procédions à l'élection du secrétaire de séance. Mais avant, je souhaiterais vous diffuser quelques messages.

La dernière fois que nous nous sommes vus, c'était le 1^{er} juillet dernier. Aujourd'hui, 18 octobre, beaucoup de choses se sont déroulées : tantôt l'été, tantôt les olympiades, puis la rentrée scolaire. Je tenais à vous indiquer quelques informations concernant l'actualité climatique de ces derniers jours.

On a vu dans le pays et, plus près de nous en région parisienne, de forts épisodes pluvieux qui ont produit quelques dégâts. En ce qui concerne la ville de VILLEMOMBLE, on a notamment à regretter des dégâts sur le gymnase HÉBERT qui est dévolu à la gymnastique. De l'eau est rentré côté barres asymétriques. Heureusement que nous avons des agents formidables, puisque très vite, le gardien sur place et les agents ont permis de limiter au maximum les dégâts. Ce sont les seuls désordres à regretter.

Autre information, depuis cette rentrée, la tenue d'un forum Santé qui s'est déroulé ici même le 10 octobre dernier au profit des agents communaux dans le cadre de la mise en place de la mutuelle et de la prévoyance. La commune de VILLEMOMBLE, au bénéfice de la santé de ses agents, mettra en place à partir du 1^{er} janvier prochain, avant même que la loi ne nous l'impose ces deux cotisations.

Le 10 octobre dernier, 120 agents sont venus s'informer, se renseigner auprès de différents organismes mutualistes : France Mutuelle, Mutuelle Nationale Territoriale, Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales. Cela a permis de renseigner beaucoup d'agents. Je tenais à remercier tantôt la direction générale ou encore la direction des ressources humaines qui ont permis un travail pédagogique de ce point de vue-là.

Enfin, je voulais vous donner quelques chiffres sur la rentrée scolaire : désormais nous avons 3 181 enfants scolarisés dans nos établissements. Ils se répartissent en 1 291 en maternelles et 1 890 en école élémentaire. Ce qui représente 52 classes en maternelle, 82 classes en élémentaire, soit 134 classes en tout.

Je ne vous cache pas que nous poussons les murs pour pouvoir accueillir l'ensemble de ces enfants. Nous avons eu des ouvertures de classes, relativement peu. Le pire est à venir. Trois classes d'ouvertes, je parle sous les contrôles des sachants, Serge ZARLOWSKI, 1 classe à Foch maternelle, 1 classe à Foch 1 et enfin 1 classe à François Coppée Lamartine.

En ce qui concerne le périscolaire, nous avons eu 2 794 inscriptions. Aujourd'hui les enfants sont accueillis le matin, à la cantine, l'après-midi, le mercredi et autres. Nous avons encore malheureusement 69 cas en attente. Pour la moitié d'entre eux, cela concerne l'étude dirigée à Foch 2, où il y a eu une vacance de direction-qui a été compensée par une enseignante en retraite, ce qui a permis l'ouverture. Deux enseignants manquent encore. Aujourd'hui, à Foch 2, il y a encore aujourd'hui des attentes.

Actuellement il y a le train des conseils d'écoles. Hier soir, j'étais à Foch 1 avec Patrick PRINCE. Il s'agit d'une structure scolaire assez importante.

Le pire est à venir, car toutes les récentes constructions, ou plus exactement celles qui ont été livrées il y a trois ans, font que beaucoup d'enfants arrivent (l'âge scolaire étant désormais à 3 ans) et qui vont arriver surtout à partir de la rentrée prochaine.

Je tenais à faire ces trois petits messages d'introduction afin que tout à chacun soit informé de ce qui s'est passé sur ce dernier trimestre.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

À présent, nous pouvons passer à l'élection du secrétaire de séance. Je propose la candidature de Monsieur Riad MAHMOUD. Y en a-t-il d'autres ? Je n'en vois pas poindre. Il faut procéder au vote par la tablette comme à l'habitude. J'ouvre le vote.

20 voix POUR, 8 ABSTENTIONS.

Nous sommes dotés d'un secrétaire de séance, toutes mes félicitations à Riad MAHMOUD.

Riad MAHMOUD est désigné Secrétaire de séance.

MINETTO Jean-Marc : Vous avez dit abstention, mais on ne s'abstient pas. On ne participe pas au vote.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous ne participez pas au vote... ah oui, deux ne prennent pas part au vote. Au temps pour moi.

🗳️ Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 8 mars, 5 avril et 1er juillet 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Vous vous en souvenez, le prestataire par lequel nous passions jusqu'à lors nous avait informés qu'il avait quelques difficultés concernant sa société et le travail à produire. Résultat, il aura fallu attendre aujourd'hui, 18 octobre pour que vous puissiez avoir les comptes rendus circonstanciés. En revanche, vous pourrez relever qu'ils sont plutôt précis. Comme vous le souhaitiez, Jean-Marc MINETTO, à la lettre près. Le plus dodu d'entre eux fait 82 pages. Pour la mémoire des chiffres mon cher Guy ROLLAND, vous noterez que chaque séance, pour ce simple compte rendu établi par un prestataire extérieur, nous coûte 2 000 €.

MINETTO Jean-Marc : Merci M. le Maire. Bonjour à tous chers collègues. On votera sans aucun problème le compte rendu du 1^{er} juillet, même si ça fait trois mois, c'est encore un peu frais dans les esprits.

Par contre, on s'abstiendra sur les deux autres, ceux du 4 avril et 8 mars. Très sincèrement, je ne sais plus ce que j'ai dit ou pas les 4 avril et 8 mars. Je ne sais pas si vous, chers collègues, vous êtes capables de le dire. On peut se refaire toute la vidéo, mais on ne va pas refaire les 7 heures de conseil municipal.

On fait confiance aux personnes qui l'ont tapé, mais peut-être qu'on pourrait, au lieu d'attendre le conseil municipal suivant, nous faire parvenir les comptes rendus avant le conseil municipal pour qu'on ait le temps de les relire. Quand bien même c'est un ou deux mois après. Au moins, on l'aura eu avant et on se rappellera de ce qu'on a dit ou pas dit. Cela nous permettra de le voter sans aucun problème.

Jusqu'à maintenant, on a toujours voté les comptes rendus, mais là c'est compliqué, car c'est vraiment très loin. Dernière chose, si nous n'avons pas les comptes rendus, nous n'avons pas eu non plus les comptes rendus synthétiques qui sont ceux où apparaissent les votes. Il serait bien qu'on nous les envoie.

Maintenant, vous indiquez qui a voté quoi. À l'époque, vous ne le faisiez pas. Nous n'avons même pas les résultats des votes.

Nous voterons OUI pour le dernier, mais pour les deux autres, on s'abstiendra. On ne votera pas contre.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est entendu. Pour vous répondre assez simplement, les comptes rendus ne nous sont pas parvenus il y a deux mois. Je puis vous assurer, et je salue le travail extrêmement professionnel de notre nouveau prestataire. Je parle pour le dernier compte rendu., j'ai tout lu, je me souviens de propos qui ont été énoncés et à partir de là, je peux voter les yeux fermés parce que c'est extrêmement précis. Je crois savoir que vous faites des vidéos de nos conseils municipaux. J'imagine que vous prenez le compte rendu, vous faites tourner la vidéo et vous regarder pour savoir si le texte est bon. Effectivement ça prend du temps. La dernière fois, nous nous sommes réunis pendant plus de 6 heures. Après, à qui la faute ?

CALMÉJANE Patrice : Bonsoir à toutes et à tous. Concernant les délais des comptes rendus, ça pose quelques problèmes par rapport au règlement intérieur qui prévoit qu'ils soient présentés à chaque séance et présentés à l'approbation.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Je rappelle l'article 17 du règlement, il est clairement indiqué dans le compte rendu du 8 mars et je ne sais pas si vous allez le faire pour le point n°1, mais il est rappelé que les décisions du Maire peuvent faire l'objet de questions auxquelles vous devez apporter des réponses. Les trois dernières fois, vous nous avez dit « *vous avez les documents, il n'y aura aucune information* ». Je rappelle que dans l'article 17 du règlement intérieur de notre conseil municipal, il est prévu que vous devez donner réponse à nos questions, que ce soit oralement si vous disposez des éléments en séance bien entendu, ou par écrit à la suite. Dans les deux cas, nous n'avons, soit, pas eu de possibilité de débat, soit aucune réponse par rapport aux questions qui ont été posées par les membres de mon groupe ou les autres membres de ce conseil municipal.

Comme il y a défaut par rapport à l'application du règlement, on votera contre ces comptes rendus malgré le travail qui a été effectué, tel qu'il a été rappelé.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est enregistré.

MÉLART Laurence et HECK Isabelle rejoignent la réunion à 18 h 18.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous vous souhaitons la bienvenue. On sait avec quel courage il a fallu emprunter le RER E ou les transports en commun encore aujourd'hui.

Je note par ailleurs le départ de Jean-Christophe GERBAUD qui m'a confié pouvoir. Nous lui souhaitons bonne santé.

GERBAUD Jean-Christophe a quitté la réunion à 18 h 18.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous devons donc approuver ces comptes rendus.

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole à Jean-Marc MINETTO pour l'entracte.

MINETTO Jean-Marc : Pour l'entracte. C'est un message d'Élisabeth POCHON qui est lié à l'actualité, ça ira relativement vite : « *Bonjour, chers collègues, je regrette d'être absente ce soir, car j'aurais aimé pouvoir lire les yeux dans les yeux pour obtenir la vérité sur vos intentions concernant le centre Marcel Hanra. Qui ne joue pas franc jeu dans cette affaire ? Madame la première adjointe qui n'a jamais caché son envie de fermer ce centre au point d'avoir déjà proposé...* »

(Brouhaha)

MINETTO Jean-Marc : « *Mme la Première adjointe qui n'a jamais caché son envie de fermer le centre au point d'avoir pratiquement déjà proposé les locaux à d'autres occupants ? Monsieur le Maire qui semblait, à l'assemblée générale de l'association, vouloir encore se battre, mais qui ne clarifie pas vraiment la situation ? Le départ déjà programmé des différents soignants qui ne laisse espérer aucune continuité d'activité, alors qu'on nous fait croire à une campagne de dons pour espérer tenir ? Quelle farce et quel gâchis ! Les gouvernances successives de ce bel héritage social et médical ont été calamiteuses et nombre d'entre vous y sont associés, soit par leur incompétence de gestion, soit par leur absence d'intérêt ou d'investissement au cours de ces années funestes. Pardon, Monsieur Marcel Hanra, il faut croire que vos successeurs ne sont pas à la hauteur de votre projet municipal de santé pour tous. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ! Il serait trop commode de dire que l'activité n'est pas viable sur le fond et aussi de croire que les récentes perfusions financières pourraient dédouaner les équipes municipales successives de naufrage. Mais surtout, qui va en payer les conséquences ? Pas vous. Aucun d'entre vous ne fréquente ce centre comme patient. Mais que vont devenir les 1 500 à 2 000 patients, des enfants, des femmes, des personnes âgées ? Les patients de psychologues, de l'orthophoniste (spécialité rare de nos jours) ? Qui va reprendre cette patientèle ? La maison de santé attendue dans plusieurs mois avec ses 14 praticiens annoncés ? Les médecins aux alentours qui ne prennent plus aucun patient ?*

Prendre un air contrit devant cette fin annoncée ne suffira pas. Vous serez l'équipe villemombloise qui aura fait fermer le centre de santé villemomblois qui permettait à toute une population de se faire soigner sur la base du tiers payant. Jamais autant qu'aujourd'hui, je ne me serai sentie à des années-lumière de vos priorités pour notre ville. Nous allons enterrer le centre Marcel Hanra, mais croyez-moi, je ne laisserai pas les Villemomblois croire à vos larmes de crocodile. »

Pour compléter le message d'Élisabeth POCHON, je souhaiterais dire ici, devant vous et les Villemomblois : si le centre fermait en laissant sur le carreau les 1 500 à 2 000 patients, nous porterions cette fermeture devant la justice, afin que les responsables successifs de la situation actuelle soient connus de tous.

Enfin, comme Neuilly-Plaisance, Gagny et Rosny-sous-Bois, qui tous les trois ont un centre municipal de santé, je dis bien municipal, nous proposons le renouveau d'un centre villemomblois de santé sous la forme d'un centre municipal de santé villemomblois qui est essentiel à notre territoire. Et pour cela, on se retrouvera en mars 2026. Merci de votre écoute.

BIYOUKAR Lahoussaine : Bonjour à toutes et à tous. Moi, je voulais juste revenir sur les comptes rendus. Actuellement, il y a toujours de comptes rendus et des procès-verbaux qui ne sont pas affichés sur le site de la ville. Des comptes rendus de conseils municipaux qui ont eu lieu il y a un an et demi. Ce n'est pas normal. Pour ce qui est de l'intervention de Monsieur MINETTO, il a été interrompu en début de son intervention par les collègues de la majorité. Je voudrais juste préciser dans le compte rendu, puisque dans les précédents comptes rendus, il est précisé « *brouhaha des élus de l'opposition* », mentionner au moment de l'intervention de Monsieur MINETTO qu'il y a un brouhaha des élus de la majorité. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne commenterai pas ce que je viens d'entendre à l'instant. Je ne pense pas que ce soit nécessaire.

Par rapport aux propos qui ont été tenus juste avant par Jean-Marc MINETTO, dans sa bouche, mais en fait, les paroles énoncées par Élisabeth POCHON :

Je vous avouerai que c'est un peu Dr Jekyll et Mr Hyde. C'est-à-dire que moi, la semaine dernière, j'avais des gens face à moi, à l'occasion de l'assemblée générale du Centre Médico-Social Marcel Hanra, qui étaient plutôt positifs, qui étaient même plutôt, je serais tenté de dire, optimistes. J'ai eu face à moi des gens, Jean-Marc MINETTO, Jean-Alain STEINFELD, Élisabeth POCHON et, quelque part au travers de votre voix, Marc DAYDIE. Pour ces deux derniers, je rappelle qu'ils sont administrateurs, donc membres de l'organe décisionnaire et délibérant du CMS. Moi, j'ai entendu des gens qui avaient des idées. C'est-à-dire que vous avez proposé des solutions, des choses : saisir les autorités, les plus hautes qui soient et c'est ce que j'ai fait. J'ai fait partir des courriers jusqu'au Président de la République, le ministère de la Santé, la région, le département, l'ARS et sa directrice, pour qu'on puisse trouver des solutions. Donc, et je l'ai dit à la presse par ailleurs, je ne me rendrai pas sans combattre.

Vous, vous tombez les armes. On l'entend ce soir. Très bien ! Moi, je continue. Je continue à croire que le CMS puisse être sauvé. En tous les cas, je considère que nous aurons bonne conscience en nous disant qu'on aura tout fait pour sauver le CMS. Et la semaine dernière, Jean-Marc MINETTO et Élisabeth POCHON, vous avez fait florès d'idées et d'initiatives. Je demande à Élisabeth POCHON, savoir comme elle s'y est engagée devant l'assemblée générale, à aller voir les centres de santé de GAGNY et de ROSNY, Madame POCHON est ancienne députée de la 8^e circonscription, pour savoir s'ils pouvaient faire quelque chose pour la patientèle.

Vous avez eu l'idée, et j'y souscris aussi, d'un appel aux dons. En effet, il faut donner. Pour ceux qui nous regardent et qui nous écoutent, une urne a été mise à disposition pour que le public, les élus puissent participer. L'exemple vient d'en haut.

Je vous informe que dans la boîte, j'ai mis un chèque équivalent à mon indemnité pour ce mois. La totalité de mon indemnité de maire, je la donne pour le CMS. Et même si à la fin, ça ne peut pas sauver le CMS, au moins, ça permettra de payer les derniers salaires.

Une fois que l'on a dit cela, et parce qu'il y a aussi une question orale qui nous est posée ce soir sur la gestion du CMS, je retiens surtout que tout le monde ici, et j'étais plutôt rasséréiné du fait que, tous groupes confondus, et nous avons à tous les 3, Jean-Marc MINETTO, Patrice CALMÉJANE et moi, voulu que ce soit un appel, une lettre ouverte à tout un chacun. On s'en est servi dès la foire aux greniers qui s'est déroulée dimanche dernier,



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

pour qu'on fasse la démonstration que le CMS n'était pas un joujou politique. Je vous avouerai qu'avec ce que j'ai entendu au travers de votre bouche, dans la pensée d'Élisabeth POCHON, je redoute que ce soit un peu politicard.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Je ne dis pas que tout à chacun ici donne la totalité de son indemnité. Je le fais en conscience et je ne force personne. Mais je pense que l'exemple vient d'en haut.

MINETTO Jean-Marc : Juste pour répondre, je viens de déposer une promesse de don. Je pense que c'est plus simple des promesses de dons style Téléthron. Je pense que c'est plus simple.

Élisabeth POCHON a joint Monsieur CRANOLY, ils ont longuement discuté. Ce qui nous fait réagir, Monsieur le Maire, et on arrêtera là après, comme vous l'avez dit, on a fait tout un tas de propositions l'autre soir. Je crois qu'on a été, sauf erreur de ma part, les seuls à le faire pour ceux qui étaient là. De nombreuses propositions comme apurer la dette. Si le préfet apure la dette maintenant, le CMS peut continuer. S'il ne l'apure pas, de toute façon, il n'aura pas ses sous ; ça ne changera rien du tout.

Mais quand on voit que l'on s'est retrouvé simplement, Madame FITAMANT, Monsieur ROLLAND et Madame PEREZ, à tenir le stand 3 heures le matin et que l'après-midi aucun de vous n'est venu, je dois reconnaître que c'est rester un petit peu ici.

Quand ensuite, on apprend après cette réunion, que finalement l'ensemble des médecins disent « *on va ailleurs, on ne reste pas là* », vous comprendrez que l'on se dit qu'il y a un problème. Pourquoi ne pas nous l'avoir dit ? Pourquoi on ne nous l'a pas dit à cette assemblée générale ? Pourquoi est-ce que vous n'êtes pas simplement venus dimanche ? Il suffisait de passer une heure avec nous, et là, on aurait dit qu'il y a un élan général pour faire en sorte de sauver ce centre.

On était ensemble avec Madame FITAMANT, Monsieur ROLLAND, on a expliqué, on a tenu un discours qui était à peu près toujours le même : il faut sauver pour les 1 500 à 2 000 patients qui vont se retrouver sans rien. Voilà, nous permettez d'être assez circonspects sur ce qu'on dit, quand on propose très clairement, on vous dit : « *on fait des propositions claires* » et puis à l'arrivée comment ça se passe le dimanche suivant. C'est ce qui nous a fait réagir. Mais l'avenir jugera et on verra bien si oui ou non l'enthousiasme est toujours le même. En tous cas, pour ce qui est de nous, il est là.

CALMÉJANE Patrice : Monsieur le Maire, vous êtes me maître de l'ordre du jour du Conseil municipal. Il y avait deux solutions : soit il fallait rajouter un point à l'ordre du jour pour qu'on ait un débat large et entier devant les conseillers municipaux ici et devant les gens qui regardent par les moyens de retransmission nos débats sur le centre médico-social. Là, on a une intervention de Monsieur MINETTO, je la respecte, plus que vous d'ailleurs, dans la façon dont vous répondez. Soit il fallait avoir un débat.

Notre groupe a choisi de poser une question dans le cadre du règlement intérieur et des questions qui peuvent être posées par les différents groupes.

Je voudrais simplement signaler et vous demander une copie des courriers que vous avez évoqués. Vous dites que vous souhaitez être dans la transparence des interventions concernant le centre médico-social. Moi aussi, je peux être dans la transparence, je peux vous dire que j'ai rendez-vous la semaine prochaine avec des personnes concernant le centre médico-social pour essayer de voir comment on peut avancer sur ce dossier. Chacun de son côté a essayé d'avancer, mais il en reste qu'à le passer. Monsieur ROLLAND nous a fait un exposé intéressant du passé à l'occasion du Conseil d'Administration. Il aurait été intéressant qu'on puisse l'avoir aussi ici devant tous les conseillers municipaux. Je rappellerai, on va le voir dans la décision modificative, on a l'inscription de la 3^e subvention pour le centre médico-social, 100 000 € qui ont été votés en juillet, mais qu'il faut inscrire définitivement dans nos comptes à l'occasion de la décision modificative n° 1, pour que l'on puisse avoir un véritable débat sur ce qui s'est passé en assemblée générale, les origines, les causes et les solutions ébauchées par les uns les autres pour le devenir du centre médico-social.

Je pense que malheureusement vous n'avez pas rajouté ce point à l'ordre du jour, donc on va être un peu limité dans nos débats, que ce soit nous, groupe d'opposition et vous, dans vos réponses. Ou alors, on sort complètement du cadre de l'ordre du jour de notre conseil.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Ne me reprochez pas que, une fois n'est pas coutume, on puisse digresser en dehors de l'ordre du jour. Le nombre de fois, depuis 4 ans, où vous vous êtes permis de partir dans tous les sens, mélanger les choux et les carottes. Faut-il en effet que ce sujet soit au moins suffisamment important pour que, une fois n'est pas coutume, on aborde le sujet.

Vous souhaitez que nous n'en parlions plus ? J'invite tout à chacun, à la fin de notre séance à être très attentif à la question que votre groupe pose, Monsieur CALMÉJANE, et à la réponse que vous allez avoir.

CALMÉJANE Patrice : A condition qu'on puisse la poser.

BLUTEAU Jean-Michel : En attendant, nous avons toujours un scrutin d'ouvert afin d'approuver nos comptes rendus. J'ai sous les yeux l'approbation de la DM, huit collègues sont POUR.

Mon cher Guy, tu as déjà convaincu avant d'avoir parlé.

BLUTEAU Jean-Michel : En attendant que les choses se règlent concernant la technique, on régularisera le vote, puisque nous avons déjà eu les orientations des groupes concernant l'approbation des séances antérieures.

👉 0.1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2024

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MÉLART, Mme BLANCO), 6 contre (Mme BERGOUIGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN), 3 abstentions (Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

Mme POCHON et M. MINETTO n'ont pas pris part au vote.

9

Le compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2024 est adopté à la majorité des votants.

👉 0.2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2024

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MÉLART, Mme BLANCO), 6 contre (Mme BERGOUIGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN), 3 abstentions (Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

Mme POCHON et M. MINETTO n'ont pas pris part au vote.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2024 est adopté à la majorité des votants.

👉 0.3. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 24 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MÉLART, Mme BLANCO, Mme POCHON, M. MINETTO), 6 contre (Mme BERGOUIGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN) et 3 abstentions (Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024 est adopté à la majorité des votants.

🔗 Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville

BLUTEAU Jean-Michel : Je propose que Guy ROLLAND commence son propos introductif.

1. Approbation de la décision modificative n°1 du budget 2024 de la Ville.

ROLLAND Guy : Bonjour chers collègues. Je vais vous présenter ce qui a été évoqué en commission Finances du 7 octobre avec les membres de la commission sur cette proposition de DM 2024. Mon cerveau allant toujours plus vite que la machine, je vais démarrer.

BLUTEAU Jean-Michel : Sans vouloir couper l'herbe sous le pied de Guy ROLLAND, on rappellera de toutes les façons une chose, pour que cela vous donne un petit peu la teneur, et la présentation et nos échanges qui vont suivre. C'est une décision modificative qui est véritablement à la marge, en l'occurrence, elle va concerner 3 % de la section investissements et que 3 ‰ de la section fonctionnement. Il apparaît que c'est une décision modificative qui est vraiment très à la marge de notre budget qui lui, est à hauteur de 50 millions d'euros. Je me permets de passer la parole à Guy ROLLAND maintenant que l'écran s'affiche.

ROLLAND Guy : Je vais aller à l'essentiel. En introduction, je tiens à dire qu'on a été très prudent au BP 2024, mais le contexte nous a montré qu'on avait des recettes les plus importantes qui ont diminué par rapport à 2023.



10

Introduction

Malgré des inscriptions très prudentes au BP 2024, les recettes les plus dynamiques ont encore diminué en 2024/2023;

- DGF quasi stable malgré l'inflation encore à 1,7% en août 2024 (+ 25 725€ soit +0,36%); plus faible hausse depuis 2020
- FSRIF en baisse pour la 1^{ère} fois de -12% en 2024/2023 soit -141 115€
- Baisse continue des DMTO depuis la crise; seulement 711 466€ au 26/09/2024 contre 1 249 111€ en 2023 et 2 105 318€ en 2022
- Effondrement de la Taxe d'Aménagement suite à l'évolution de la loi; -87,6% entre 2024 et 2023 (18 960€ au 26/09/2024 contre 147 195€ en 2023 et 1 742 388€ en 2021). En raison d'une perte de maîtrise de la commune pour déclencher les DACT, le processus est maintenant naïvement à la main des promoteurs

La DGF est quasi stable, ce qu'on n'a jamais vu jusqu'à présent. Ça peut être 0,36 % ? La première fois depuis plus d'une dizaine d'années, on a une baisse de 12 % du FSRIF qui est un vrai handicap (141 000 €).

Les DMTO continuent à baisser. Juste pour mémoire, on était monté à des montants de 1,6 millions, descendu à 1,1 million. Là on est autour de 900 000 €. Ce sera l'objet de la DM.

Le sujet évoqué la fois précédente, un vrai handicap pour toutes les communes, qui a fait l'objet d'une proposition rectificative du sénat qui n'est pas encore passée : une évolution de la réglementation, plutôt une réforme en novembre 2022 qui a modifié le fait générateur qui n'est plus la délivrance des permis de construire, mais qui est maintenant ce qu'on appelle le DACT. Sauf que ces DACT, c'est du déclaratif à la main des



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

promoteurs. Donc les communes ne maîtrisent plus. On avait déjà eu une forte baisse l'année dernière. On était descendu à 100 000 €. Là, normalement, comme ce n'était qu'un décalage, on pensait revenir à 400 000 € et on est beaucoup plus bas. Je maintiens que c'est un vrai sujet pour toutes les communes qui, maintenant, ne maîtrisent plus cette recette.



Introduction (suite)

- FCTVA en investissement en hausse de 87,6% entre 2024 et 2023 (+715 198€)
- Travail important du pôle dépenses pour solder les rattachements de fonctionnement en cours d'année (+103 331€)
- Travail important du pôle recettes pour récupérer des soldes de subventions très anciens (2016, 2020 etc.)
- Début de baisse du coût des fluides qui laisse présager un possible excédent sur le budget d'électricité et de gaz à vérifier fin 2024



En ce qui concerne le FCTVA, on a été prudent. Il y a une augmentation plus forte que prévu : 816 000 € l'année dernière. Là, on monte à 1 639 000 €. On avait anticipé la hausse, mais pas à ce niveau. On l'avait anticipé à 1 100 000 €. Il y a eu un travail remarquable pour solder tous les rattachements de l'année précédente, en balayant sur les fluides, on a récupéré 103 000 €.

Un travail de fourmi a été fait pour récupérer des soldes de subventions assez importantes de plus de 40 000 €. On a une baisse du coût des fluides sur l'électricité essentiellement et pour le gaz, on vérifiera.

Voilà pour le contexte global.



Villemombte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



DM d'ajustement

	Dépenses	Recettes	Dépenses réelles du BP 2024
Fonctionnement	165 870,14	165 870,14	0,35%
Investissement	-301 281,73	-301 281,73	-3,16%

Comme vient de le dire Monsieur le Maire, 0.35 %. L'année dernière c'était 0,53 %. En investissement, on a fait +0,91 %, mais on est à -3,16 %. On est vraiment dans l'ajustement.

Comme l'opposition aime bien jouer au Rubik's Cube, et pour être complètement transparent, on a mis dans tous les sens les totaux et expliqués chapitre par chapitre. Tout reboucle.

Vous avez le détail par chapitre :

Les dépenses réelles de fonctionnement, les recettes de fonctionnement réelles, les dépenses et recettes d'investissement.

Pour ce qui est des dépenses réelles d'investissement, qu'est-ce qui explique la variation vue tout à l'heure ? Tout d'abord, les séjours. Il y a eu une diminution des inscriptions. On est en retrait de 122 000 €.

Sur l'électricité, on a mis la baisse dont on est certain : 82 000 €. Pour être très clair, on a été prudent sur l'électricité. Une taxe qui s'appelle la TICFE avec un risque de remonter qui est plus faible que prévu.



Villemomb|e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



Villemomb|e

Chapitre 011

- Séjours été: -122K€
- Electricité: -82,3 K€
- Entretien et réparations des bâtiments suite aux CSS: +100K€
- Sondage d'opinion: +25K€
- Rebullage des tennis: +6,3K€
- Agent de sécurité: +5K€
- Solution billetterie: +3,8K€
- Petit train: +2,5K€



Chapitre 11 - Entretien et réparations des bâtiments : suite au comité de sécurité, tout a été balayé largement et on a remis un montant correspondant en matière de commission de sécurité. Un sondage d'opinion des administrés sur les prestations de la commune, une opération de rebullage des tennis.

On prévoit un agent de sécurité en plus. Une billetterie électronique va être lancée et il y a l'animation du petit train. Tout cela correspond au - 71 637 € qu'on a vu tout à l'heure.

13



Villemomb|e

Chapitre 014

Reversement des taxes additionnelles de séjour:

- IDFM (200%): +82K€
- SGP (15%): +12K€
- CD 93 (10%): +8K€

Chapitre 14 – 102 000 €, c'est essentiellement le reversement des taxes additionnelles de séjour qui n'étaient pas connues au moment du BP. Île-de-France Mobilité, l'ancien STIF pour 82 000, Grand Paris et le Comité du Conseil Département 93.

Chapitre 65, 67 et 68

65:

- Subvention complémentaire CMS décidée au CM du 01/07/2024: +100K€
- Subvention complémentaire VS Tennis « Montée en pro B »: +15K€
- Subvention Beaux Arts Le Raincy Villemomble: +0,5K€
- Solde BSPP: +2,8K€
- Ajustements créances éteintes et créances ANV: +1,2K€

67:

- Titres annulés sur exercices antérieurs: +4,7K€

68:

- Provision pour créance douteuses: +1,3K€

Sur les chapitres suivants, il y a la subvention complémentaire qui a été évoquée le 1^{er} juillet pour le CMS de 100 k€ pour régulariser la DM.

Une subvention est demandée par VS Tennis au titre de la montée en Pro B qui est fléchée VS Tennis pour 15 000 €.

Au niveau des Beaux-Arts Le Raincy-Villemomble, ils ont fait une demande de 2 000 €. On leur attribue 500 € sachant que la ville du Raincy leur donne 1 500 €.

Il y a un solde de provision sur la BSPP et on verra tout à l'heure, des créances éteintes pour 1 200 €.

Des titres sont annulés pour l'exercice antérieur : 4 700 €.

Provision pour créances douteuses, on y reviendra, car c'est à l'ordre du jour après.

Tout cela explique le total de la variation du chapitre.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, en miroir de ce que l'on a vu tout à l'heure, on a une économie de 122 000 € sur les séjours d'été, une perte de recettes à peu près de 60 000 €.

Chapitre 70

- Participations familiales séjours été: -60K€ (inscriptions + faibles)
- Participation jumelage: +1,7K€
- Régul 2021 à 2023 places de stationnement: +1K€
- Parcelles dans les jardins familiaux: +0,2K€

On a une participation jumelage de 1 700 €, quelques compléments de recettes de 20 000 € et même sur les parcelles des jardins familiaux on a 200 000 €. Cela reboucle avec le total annoncé tout à l'heure qui était de moins de 57 000 €.



Villemomb|e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



Villemomb|e

Chapitre 73

- Taxe additionnelle DMTO: -200K€ (1,1M€ à 0,9M€)
- FSRIF: -141K€ (1^{ère} baisse depuis 2 mandatures)
- Taxe sur les pylônes: +2,7K€



Villemomb|e

Chapitre 731

- Taxe de séjour communale: +52K€
- Taxe additionnelle IDFM (200%): +82K€
- Taxe additionnelle SGP (15%) : +12K€
- Taxe additionnelle CD 93(10%): +8K€

Les chapitres 731 et 73, il y a une modification de la nomenclature N57, mais ce sont deux chapitres qui sont basculés.

Il y a la taxe additionnelle sur les DMTO qui chute. La taxe sur les pylônes, on a un peu plus. La taxe de séjour communale : tout à l'heure on a vu le reversement de la partie non communale. Là on a un gain de 52 000 €.

De l'autre côté, vous avez l'encaissement de la part non communale évoquée tout à l'heure.

Le SFRIF, - 141 000 €.

15



Villemomb|e

Chapitre 74

- Dotation forfaitaire: -28K€
- Dotation de solidarité urbaine: +54K€
- Aide à l'instruction obligatoire à 3 ans 2021/2022: +131,7K€
- Elections « Européennes et Législatives »: + 7,3K€
- Subvention « MOUS 2024 »: +10K€
- Subvention « Quartiers d'été 2024 »: +5K€
- Subvention « Intervenante sociale au commissariat 2024 »: +22K€
- Subvention « Vivez les jeux de Paris 2024 »: +10K€
- FCTVA en fonctionnement: +13,7K€
- Dotation spéciale instituteur: -0,8K€

Le chapitre 74 varie globalement autour de 171 000 €.





Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Dans le détail, vous avez une baisse de la dotation forfaitaire et une augmentation de la dotation de solidarité urbaine. Je tiens à souligner que cela fait une variation d'à peine 26 000 € de la DGF. Ce qui est une première sur une longue période. Une variation quasi nulle alors qu'on avait toujours 1 à 3%.

Il y a une performance remarquable que je tiens à restituer pour la personne qui s'en est occupée à la direction financière. Vous savez qu'au titre de la loi Blanquer, les compensations de l'abaissement de l'âge à trois ans, ce que doit donner la commune, à ce titre-là, notamment le service de Marie.

Les années antérieures, on avait récupéré 50 à 60 000 €. Là en recalant le truc dans le détail, pour la dernière année, on récupère 131 000 €.

Il y a une « aumône », pardon de le dire ainsi, c'est moi qui le dis, où face aux dépenses de la commune pour trois tours d'élection, ou 150 000 €, on nous donne royalement 7 300 €. On les prend, même si c'est du marginal.

On se dépêche d'encaisser le 13 700 € de FCTVA, car c'est la dernière année. Selon la loi de finances 2025, il n'y a plus de FCTVA en fonctionnement.



Chapitre 75 et 77

75:

- Solde rattachements de fonctionnement: +103,3K€
- Redevance d'occupation Mission Locale: +27,2K€
- Succession 2015: +18,5K€
- Pénalités marché Sodexo: +12,3K€
- Remboursement factures Direct Energie: +8,6K€
- Mise à dispo Théâtre: +1,1K€

77:

- Dégrèvement DGFIP 2023: +11,1K€

16

On a retrouvé, et on en a parlé avec M. CALMÉJANE qui se rappelait du dossier, une succession 2015 en relançant tous les notaires et en grattant les fonds de tiroirs, il a été obligé de nous restituer 18 500 €. Je crois que c'était le dossier FAUGERE, c'est cela ?

CALMÉJANE Patrice : FAUGERE, Madame veuve FAUGERE.

ROLLAND Guy : En ce qui concerne SODEXO, grâce à un suivi très régulier, nous avons récupéré des pénalités de 12 300 €.

Le dispositif de l'année dernière sur le bouclier énergie faisait qu'il y avait un amendant, mais la régularisation finale se faisait en fin de période. On a récupéré 8 600 €.

Comme indiqué sur la diapo, ce sont des petits montants, mais il ne faut rien laisser passer.

Nous avons obtenu, sur les taxes foncières de logements vacants, un dégrèvement de 11 000 €.

Pour ce qui est des dépenses réelles d'investissement, Monsieur Guy ROLLAND commente la diapo.

Chapitre 20

- Frais d'études MF Corrençon: -121,5K€
- Frais d'études Cœur de ville: - 316K€
- Licences module billetterie: +6K€

Pour Cœur de ville, on bascule les frais d'étude en travaux. Une dépense complémentaire sur la mise en place du module de billetterie.

Chapitre 21. Monsieur Guy ROLLAND commente la diapo.

Chapitre 21

- Report acquisitions foncières: -1,1M€
- Façade RPE: -50K€
- Passage aux LEDS stade de foot Mimoun: + 163,6K€
- Serveurs de stockage supplémentaires vidéo protection: +105K€
- Réfection cours d'école maternelle Foch: +96,5K€
- Dalle et réseaux marché provisoire: +40K€ (marché Epoque)
- Achat d'une halle pour le marché provisoire: +133K€ (marché Epoque)
- Travaux sur bâtiments publics suite aux CSS: +95K€
- Protections murales dojo Hébert: 20K€
- MOE projet Coulée verte: 8,5K€
- Imprimantes et douchettes billetterie: 3,9K€
- Aspirateurs gymnases: 2,2K€
- Régul déséquilibre 041: -6,3K€

La dernière ligne, c'est un truc extraordinaire : un outil informatique est partagé avec la trésorerie, avec une maquette. Tout était équilibré pour la balancer et un mois après, ce n'était pas équilibré. Donc il y a 6 000 € qui se baladent. La totalité du chapitre 21, à l'euro prêt, est de - 538 343 €.

Je vais trop vite ou ça ennuie tout le monde ? Je peux arrêter.



Villemomb|e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité



Villemomb|e

Chapitre 23 et 26

23:

- Travaux Cœur de ville: +316K€
- Finitions poste PM: +50K€
- MOE projet extension parc Martin: +16,5K€

26:

- Titre de participation AFL (1/5): 26,8K€

L'Agence Local est la banque des collectivités, où l'on passe par un actionariat avant de pouvoir bénéficier, pour un montant forfaitaire, de leurs conditions de financement qui sont de loin les meilleures, partagées avec le territoire, le département, les acteurs de travail avec cette structure.

Les recettes réelles d'investissement -301 281,73 €



Villemomb|e

18

Chapitre 024,10 et 16

024:

- Cessions diverses: +315,4K€

10:

- FCTVA en investissement: +368,4K€
- Taxe d'aménagement: -400K€ (420K€ à 20K€)

16:

- Dépôts de garantis: +10K€
- Emprunt: -1,6M€



Alors il faut être clair, les 315 000, c'est Émile HINZELIN qui est une opération qui était bouclée la fin de l'année dernière, qui n'était pas rentrée.

On a vu tout à l'heure qu'on avait plus de FCTVA, on était passé de 800 000 à 1,5 million, on est au-dessus de ce qu'on avait pris, 1,1 million.

En ce qui concerne la taxe d'aménagement, à l'instant T, le filet d'eau augmente un peu. On a mis 20 k€, mais on est à 50k€. Cela ne résout pas le problème.



Villemomb|e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



Villemomb|e

Réduction de l'emprunt

- Emprunt d'équilibre BP 2024: 4 479 426€
- Réduction DM 2024: -1 598 847,31€
- Soit un besoin d'emprunt à confirmer en fonction de l'exécution réelle des investissements pour l'exercice 2024 de 2 880 578,69€

Un emprunt de réduction d'équilibre avait été fait d'un montant de 4 479 000 €. On le réduit de 1 598 000 €, ce qui ferait un besoin à confirmer de 2 880 000 €.

Mais je le dis, et je le redis, c'est en fonction de la façon dont on règle les investissements pour l'exercice 2024. À l'instant T, en trésorerie, on n'a pas besoin. Je pense qu'on ne va pas le lever d'ici la fin de l'année. Tout cela dépend du taux d'exécution réel des investissements. Un plan d'investissement est une ambition. Dans les meilleures années, quelles que soient les mandatures, on fait 60 à 65 % d'exécution de nos investissements. Cette année, on risque de s'approcher de ce niveau-là, mais il y aura fatalement des reports. On ne peut pas tout exécuter. On sera dans une année haute en termes d'exécution.



Villemomb|e

Chapitre 13

19

- Recettes des amendes de police: +343K€
- Subventions Fonds vert « Renaturation »: +223K€
- Subventions diverses Région: +67K€
- Subventions diverses SIPPEREC: +36K€
- CEE: +72K€
- Autres: +4K€

On n'avait rien eu, on avait eu 0 en 2021, en 2022 on avait 25 K€, en 2023 on avait eu 341 000 €, je craignais qu'on en reprenne. On n'a pas repris. Et là on a 343 000 €, alors c'est clair que là, on a 443 000 €, on avait prévu 100 000 €.

Les subventions du Fonds vert « Renaturation » pour la première phase, on a 223 k€,

Des subventions diverses, avec toute l'intensification du déploiement de recherche, les subventions, à région de 67 k€, 36 k€.

Le CE, qui a fait l'objet d'un débat au groupe de travail. Tout ça explique la totalité du chapitre 13.

Or, une écriture qui se balade dans les deux sens que je vais expliquer.

La direction financière a rebalayé en classe d'actifs celles qui étaient amortissables et pas amortissables. La contrepartie est qu'on a baissé l'assiette des amortissements. Donc, naturellement, il y a des subventions rattachées à ces actifs où l'on bouge l'assiette. Vous l'avez en réduction de recettes et en diminution de dépenses. Au global, 258 k€ qui se baladent en dépenses et en recettes.



Villemombte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



Villemombte

Dépenses d'investissements mixte

-6 345€

Rééquilibrage du BP 2024 de 6 345€ au chapitre 041

Tout le monde était d'accord, y compris Monsieur PRESTI, et puis là, ce n'est plus équilibré.

Après ce débat au pas de course, dont je m'excuse, nous en arrivons à la conclusion et on va prendre un peu notre temps et on va respirer.



Villemombte

Conclusion

- Tout comme le BP 2024, la DM a été construite avec un principe de prudence d'une part au niveau des recettes fiscales et d'autre part en termes de dépenses notamment au sujet des fluides (82K€ en électricité en DM) en limitant les nouvelles dépenses de fonctionnement et d'investissement principalement au sécuritaire (195K€ pour mettre en œuvre les recommandations des Commissions de Sécurité Incendie) et au traitement des urgences (cours d'école, passage aux LEDS du stade, stockage vidéo protection etc) et au complément de certains projets (marché provisoire Epoque).

20

Vous allez me dire : « *recettes fiscales oui, mais les dotations, on a quelques mauvaises surprises* ».

Il est clair qu'il y a eu un balayage intensif et fin avec la DST et le bâtiment pour rebalayer tout ce qu'on n'a pas su prendre en compte et le balayage des commissions de sécurité.

Le traitement des urgences qui avait été évoqué, que ce soit avec les écoles, avec le sport, on les a intégrées. Ce qui est cohérent avec le planning de calage de certains projets.

En résumé, on avait 0,5, on a 0,35. On avait + 1% d'investissements, on -3%. Donc, au fil de l'eau, on est de plus en plus, dans un ajustement qui devient très fin, avec un calage au BP qui est ce qu'il est.

Maintenant, on va passer au moins agréable, à savoir 2025. Le contexte va être beaucoup, beaucoup plus dur. Je l'avais déjà annoncé.



Villémomb|e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



Villémomb|e

Projection 2025

- Le BP 2025 va se construire dans un contexte de baisse continue des recettes; risque de baisse de la DGF, forte baisse du Fonds vert pourtant indispensable à la rénovation énergétique des collectivités, extinction totale du filet sécurité, peu d'espoir de remontée des DMTO et de la TA, nouvelle baisse possible du FSRIF, progression plus faibles de l'assiette de la taxe foncière. En termes de dépenses le seul point favorable est la nouvelle baisse des prix du gaz (-23%) et vraisemblablement de l'électricité. Dans ce contexte une priorisation renforcée des investissements devient une contrainte absolue.



Vous l'aviez, M. CALMÉJANE, en version électronique.

CALMÉJANE Patrice : Oui.

ROLLAND Guy : L'autre sujet qu'il ne faut pas oublier, après la période COVID, l'état avait tenté un filet de sécurité anti-inflation qui nous a quand même pas mal aidés. À la fin 2023, on a récupéré un solde de 125 000 €. On a peu d'espoir de la remontée des DMTO.

Pour ce qui est de la taxe d'aménagement, je l'ai dit à Monsieur le Maire, ce sera un vrai sujet au niveau des différentes collectivités et des communes. Si on reste dans ce mécanisme, on ne maîtrise rien en termes de recettes, et tout à la main de promoteurs indécis... On aura perdu une recette qui montait à 1 million d'euros.

Ce qui vient de se passer en 2024 sur la baisse du prix qui n'était jamais arrivé depuis 12 ans dans le contexte actuel, le projet et loi de finances prévoit une contribution des communes, le fameux appel de solidarité de 5 milliards. J'ai fait une petite modification.

Le fonds de précaution va toucher les communes à hauteur de 2 % de leurs recettes, et pas de leurs excédents, et une réduction du RCTA. Tout cela, pour nous, peut se traduire par une perte potentielle de 1,8 million d'euros. C'est colossal.

Le seul point favorable que l'on a... Je peux m'arrêter, Monsieur CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Allez-y, allez-y.

ROLLAND Guy : Ce chapitre-là, je l'ai un peu modifié par rapport au 7/10. Mais j'ai une règle d'or, c'est d'être réactif et de tenir compte de ce qui se passe. J'ai modifié entre le 7/10 et maintenant.

En termes de dépenses, soyons clairs, quels sont les points favorables ? Les contrats passés par le SIGEIF avec une nouvelle baisse de 23 %. L'électricité, on ne sait pas très bien.

23% c'est sur le prix de la molécule TTC et comme vous avez 25 % d'abonnement, ça veut dire que ça fera une baisse de 4 %.

Dans ce contexte, la priorisation renforcée des investissements devient une contrainte absolue.

Deux problèmes vont se poser : un budget de fonctionnement extrêmement difficile à faire et une nécessité de priorisation encore plus forte d'investissements. Et là, je vous donne cela, un petit tableau, bien, simple, qui explique l'ampleur, comment va se traduire, pour les communes en 2025.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

FCTVA en investissement passe de 16,4 à 14,8. On va perdre 145 000 €.

FTVA en fonctionnement : c'est plus simple, il n'y en a plus.

Cotisations CNRACL : 4 points de plus, ce qui va nous coûter 340 000 €.

La DGF globale, si elle est stable sera le meilleur scénario.

Le fonds de précaution des collectivités ou fonds de résilience : c'est simple, 2 % du budget de fonctionnement pour toutes les communes de plus de 40 millions. C'est un risque maxi, c'est 900 000 €.

La proposition de la Cour des comptes de ne pas revaloriser les bases locatives, 2%, on perd 400 000 €.

Si tout cela se concrétise, on perd 1 800 000 € sur le budget de fonctionnement. C'est une situation d'alarme pour construire le budget.

J'ai terminé mon propos et je suis prêt à répondre à vos questions.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher Guy ROLLAND.

Je remercie l'ensemble des collègues qui ont validé à la majorité les trois comptes rendus dont nous parlions juste avant.

Cela nous autorise à pouvoir poursuivre notre séance avec l'approbation de la DM.

La parole est à Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Merci, M. ROLLAND, je prenais quelques clichés parce que vous avez rajouté des éléments. Je vous en remercie.

Vous vous êtes engagés à nous les fournir rapidement comme vous le faites à chaque fois. Donc il n'y a pas de souci là-dessus.

Dans vos propos, vous annoncez dès le départ que les réajustements sont extrêmement faibles. Mais, je dirais que c'est la conséquence aussi du fait que vous votez le budget de façon extrêmement tardive. On le vote au mois d'avril. Il n'est pas étonnant qu'au mois d'octobre on n'ait pas énormément de choses à corriger. Il en serait de façon complètement différente si on le votait au mois de décembre comme c'était fait auparavant.

D'ailleurs, je voudrais m'appuyer sur la note de synthèse qui nous est fournie avec le dossier du conseil municipal, et vous rappeler que vous utilisez un artifice comptable en début d'année en votant d'abord le compte administratif (on va prendre l'exemple de cette année et celui de 2023), puis le BP. Sans cette « manipulation », notre balance de fonctionnement serait en déséquilibre, ce qui est interdit par le code général des collectivités territoriales.

Avant votre arrivée en 2020, nous le réalisions. C'est bien la preuve que vous avez, en quatre ans, fortement dégradé notre budget de fonctionnement. Notre autofinancement est passé de 7 149 000 € à 2 691 000 € en 2022. On complétera avec 2023 dès que possible.

Et nos charges de fonctionnement ont augmenté de 32 à 39 millions, toujours sur la même période. C'est bien la preuve que vous avez dégradé les finances de la ville en plus, je ne l'ignore pas, de la conjoncture économique nationale ou internationale.

Concernant le fonds de solidarité de la région Île-de-France, vous semblez découvrir son mode de fonctionnement. Pour résumer pour tout le monde, c'est une péréquation en Île-de-France entre les villes riches en activité économiques et les villes pauvres. C'est un peu un ersatz de ce qui restait de compensation de la taxe professionnelle pour les plus anciens.

À l'occasion de chaque budget primitif, je vous fais remarquer que vous ne pouvez pas inscrire la même somme que les précédentes, car la sincérité budgétaire imposée par le Code général des collectivités territoriales impose de n'inscrire que les sommes notifiées. Le débat en préfecture de région sur le fonds de solidarité Île-de-France ne se passe en général que fin juin/début juillet, puisque les services de l'état ont besoin d'agrèger de nombreux chiffres venant des collectivités et des entreprises. Au moment où nous votons notre budget, nous n'avons pas le montant de l'année en cours.

Cette année, encore une fois, vous avez inscrit le montant 2023 au BP 2024 et vous semblez vous étonner d'être obligé de retirer presque 140 000 € de recettes. C'est donc bien que votre chiffre au BP n'était pas juste. Pour le BP 2025, si vous inscrivez plus de 50 % des 1 031 237 € qui ont été notifiés, soit 515 619 €, je serai avec mes collègues dans l'obligation de demander aux services de l'état de se saisir de ce point.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Concernant la DMTO, les droits de mutation, et la baisse de la taxe d'aménagement, en dehors de la nouvelle disposition concernant cette perception depuis 2022, vous l'avez rappelé, leurs diminutions sont liées à votre politique concernant les constructions de logement. Votre politique à des conséquences financières pour la ville et vous semblez l'ignorer en disant « *c'est quasi d'autres facteurs qui font que ça baisse* ». Non ! C'est la réalité de vos choix politiques. Il faut les assumer. Après, c'est vos choix. Mais ne venez pas dire que vous perdez des recettes.

Pour les séjours d'été, là aussi, vos décisions avec de plus en plus de séjours externalisés, avec des tarifs plus élevés, détournent les familles des séjours proposés globalement par la ville.

ROLLAND Guy : Faux !

CALMÉJANE Patrice : Pour le centre médico-social Marcel Hanra, avec l'inscription en dépense d'une subvention exceptionnelle qui était votée en juillet, en nous indiquant qu'elle permettrait de sauver le centre médico-social. L'article du Parisien de ce matin démontre le contraire. Nous nous posons une question concernant le versement des subventions à cette association et le respect des conventions.

Des conventions entre la ville et le centre médico-social des 14 décembre 2023, 8 mars 2024 et du 5 avril 2023, indiquent des versements chaque mois par douzième jusqu'à la fin de l'année, sauf les 4/12^{ème} au début de l'année comme c'est prévu pour les grosses associations.

Monsieur ROLLAND, vous m'avez indiqué en commission des finances et en AG du CMS que le montant global des subventions au centre a été versé par anticipation. Alors, peut-être que je n'ai pas bien trouvé, mais j'aimerais bien que vous me redonniez le document qui serait passé en conseil municipal permettant de voter par anticipation la globalité des subventions à ce centre.

Je voudrais aussi d'ailleurs rappeler que, sur le nouveau site internet de la ville, Monsieur MINETTO en a parlé tout à l'heure, nous avons constaté que la commune ne publie pas sur son site internet la liste, notamment dans les données essentielles qui sont prévues par les textes relatifs aux subventions attribuées par la commune dont le montant dépasse 23 000 € par an.

Ou alors, si vous ne le faites pas sur le site de la ville, un lien doit être donné et peut être déposé sur data.gouv. C'est une obligation réglementaire. Pourquoi n'est-elle pas respectée à Villemomble ?

BANCEL Nathanaël rejoint la réunion à 19 h 07.

Nous souhaitons aussi avoir des informations sur la thématique exacte des 25 000 € prévus pour un sondage. Je sais qu'on approche des élections municipales. Donc il faudrait quand même nous donner quelques éléments.

Concernant les investissements, le virement pour frais d'étude de l'opération « Cœur de ville », moins 315 000 € dans un sens et plus 315 000 € dans l'autre, mérite quelques détails. C'est une grosse opération qui, en termes d'étude, atteint un chiffre de plus de 600 000 €. Nous n'avons eu aucune commission thématique sur le sujet, pour éclairer d'abord les conseillers municipaux et voir comment tout cela va se passer.

Rien que pour l'étude, vous en êtes à 600 000 € et nous avons aussi les APCP pour des montants nettement plus importants. Là aussi, il faudrait, ce ne sera sûrement pas l'objet ce soir ici, qu'on puisse se réunir pour que vous nous présentiez les détails de ce projet, des esquisses, s'il y en a, des projets qui doivent être réalisés.

De la même façon, vous nous demandez le report des frais d'étude de la rénovation de Corrençon. C'est un chantier qui va être reporté et donc, cela va prolonger sa fermeture pour l'accueil des jeunes et des moins jeunes.

Est aussi annoncé l'achat d'une halle pour le marché provisoire de l'Époque. Là aussi, c'est grand mystère. Vous mettez les chiffres au budget, que ce soit pour une halle, mais aussi pour la création d'une dalle et des réseaux pour 40 000 €. Mais nous n'avons aucune information. Tout à l'heure, vous évoquiez la brocante qui a eu lieu dimanche dernier, moi j'ai discuté avec un certain nombre de riverains, ils n'ont aucune information sur les travaux projetés. Alors que pour certains, ils sont contigus du marché. Ce serait intéressant que, là aussi, dans



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

une commission thématique, on puisse avoir des informations et connaître l'échéancier en rappelant que le marché de l'Époque, c'est quand même un élément moteur du commerce de la ville de Villemomble, et pour ce quartier. Il serait dommageable que de l'à peu près dégrade la fréquentation pendant une autre période, avec toute la difficulté qui viendrait dernière pour lui redonner son niveau d'activité actuel.

Pour continuer sur les investissements, M. ROLLAND nous a dit qu'il y aura apparemment une phase 3, mais l'augmentation des serveurs de stockage pour la vidéoprotection, +105 000 €. Qui a mal dimensionné ce poste ? Pour que d'un seul coup, on rajoute 105 000 € pour des serveurs, ce n'est quand même pas rien.

Pour les finitions du poste de Police municipale, 50 000 €. Qu'est-ce qui a amené ces dépenses ?

Pour terminer sur le chapitre, nous souhaitons savoir si vous allez contracter un emprunt avant la fin de l'année. Pour l'instant, vous avez l'air de nous dire que ce ne sera pas nécessaire, au vu du taux d'exécution des investissements, mais ce serait quand même mieux de nous le confirmer.

Pour revenir à la fin de votre intervention, bien entendu, nous ne sommes qu'au début de la discussion parlementaire au niveau des orientations. Je ne dis pas que je vous ai retrouvé 900 000 €. Mais, moi j'ai eu accès, comme vous pouvez l'avoir aussi, à un site qui s'appelle Intercommunalités de France qui a diffusé pour toutes les intercommunalités de France, régions, départements et communes qui vont faire l'objet de prélèvements. Je ne dis pas que je tiendrai cela pour argent comptant, mais pour l'instant, la ville de Villemomble n'est pas visée par le prélèvement.

J'ai GRAND PARIS GRAND EST, 2,3 millions, Clichy-sous-Bois 1,2 million, Gasny 1,08 million, Livry-Gargan 1 415 000 €, Neuilly-sur-Marne 1 197 000 €, Noisy-le-Grand 2 500 000 € et Rosny-sous-Bois 1 698 000 €. Mais pour l'instant, nous ne sommes pas sur la liste.

BLUTEAU Jean-Michel : Alors qu'on pourrait l'être puisque cela concerne les collectivités qui ont un budget de fonctionnement de plus de 40 millions d'euros. Et nous, comme on est au-dessus... C'est bien pour cela que je veux préciser les choses, parce que vous semblez avoir une boule de cristal, moi je n'en ai pas et si on me dit que je suis au-dessus de 40 millions d'euros, nous avons un risque d'avoir une baisse de dotation par la faute de l'État. C'est toujours mieux de le préciser.

Je vous redonne la parole.

CALMÉJANE Patrice : Je n'ai pas de boule de cristal, j'ai pris les précautions oratoires en disant que les discussions parlementaires, et c'est normal qu'il y ait un certain tollé de l'ensemble de collectivités territoriales sur le sujet, c'est pour cela que je dis que la discussion ne vient que de commencer au parlement et le chapitre concernant les collectivités locales n'est pas encore commencé. Moi, pour l'instant, je vous donne les informations que j'ai pu prendre.

BLUTEAU Jean-Michel : Et nous les avons aussi.

CALMÉJANE Patrice : Il faut aussi les partager, si vous les avez. C'est bien que tout le monde ait le même niveau d'information, avec des précautions au niveau des paroles. Mais il ne faut pas non plus tomber dans le catastrophisme. Ce qu'a fait peut-être les services de l'état ou les structures qui ont fait ces calculs, c'est peut-être de regarder si c'était l'année N-1, N-2, si les collectivités dépassaient les seuils annoncés par les services de l'état. Il faudrait peut-être regarder un petit peu dans les textes qui vont être précisés par le ministère des Finances.

Voilà pour les questions et les éléments que je souhaitais aborder. En tout état de cause, c'est que la rectification du budget primitif que vous nous avez présenté et le groupe ne votera pas pour cette délibération modificative n° 1.

BLUTEAU Jean-Michel : Je donne la parole à Jean-Marc MINETTO



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

MINETTO Jean-Marc : Merci M. le Maire. Merci à M. ROLLAND pour cette présentation. Je dois dire qu'effectivement vous êtes le « Lucky Luke du mail » puisqu'en sortant de la réunion, nous avons effectivement très rapidement les documents. Merci pour cela.

On a besoin, pas simplement d'avoir des chiffres, mais d'avoir des explications précises de ce qu'il y a derrière les chiffres.

J'ai tout un tas de questions, on y reviendra peut-être tout à l'heure, sur les contrats, les marchés passés, etc. Mais le jour où l'on nous donne un chiffre qui est le report des opérations d'acquisitions financières, 1 149 796 €, le chiffre est précis. C'est qu'il y avait des choses derrière. On nous dit simplement « *on l'a pas fait* ». Mais on n'a pas quoi ?

ROLLAND Guy : Je les ai cités !

MINETTO Jean-Marc : Je n'ai pas entendu Monsieur. Alors peut-être que...

ROLLAND Guy : Je les ai cités !

BLUTEAU Jean-Michel : M. MINETTO a la parole.

MINETTO Jean-Marc : Peut-être que vous parliez trop vite pour moi, mais je n'ai pas entendu.

De la même manière, le jour où l'on parle des frais d'étude de l'opération « Cœur de ville » - 315 / +315, on a besoin de savoir ce qu'il y a derrière. On n'a jamais vu un plan de l'opération « Cœur de ville ». Jamais ! Et pourtant, il y a des sommes, des sommes, des sommes qui passent. Les chiffres, c'est une chose. Mais pour que l'on puisse comprendre le budget, pour qu'on puisse comprendre ce que vous avez envie de faire, on a besoin de voir des documents.

Je continue.

Vous avez évoqué en commission des finances que l'on a tenues cette fois et pas du jour pour le lendemain, on l'a fait un petit peu avant, l'école obligatoire à trois ans. Les financements liés à cela. On dit + 131 720 €. Vous nous avez dit c'est la dernière année. Est-ce que ça veut dire que l'année prochaine, cette semaine passe à zéro complètement ?

25

ROLLAND Guy : Oui.

MINETTO Jean-Marc : Oui, donc l'année prochaine, on n'a rien. C'est-à-dire que l'année prochaine, la réforme Macron qui a permis de dire que l'école est obligatoire, ce qui permettait de financer les écoles maternelles privées, fait qu'on perd les 131 720 €. C'est bon à savoir pour les défenseurs de l'école publique.

La réduction des séjours d'été, on en a parlé. On a une question après, donc on ne va pas faire de doublon.

Le coût de l'entretien des bâtiments, ce que j'en comprends au vu des documents, c'est que vous avez eu des commissions de sécurité. La commission de sécurité a dit « *Halte-là, y a des problèmes* », ce que l'on peut entendre, ou des mises aux normes ou des choses comme ça. Mais on a besoin qu'on nous l'explique.

D'un côté on a + 100 000 € en fonctionnement et de l'autre côté, on a + 95 000 €, soit aux alentours de 200 000 €. Qu'est-ce que c'est ? On ne veut pas simplement le chiffre, on veut savoir ce qu'il y a derrière.

Qu'il y ait un entretien des bâtiments, on a suffisamment rouspété après votre prédécesseur. Vous faites des entretiens, mais c'est quoi ?

Les amendes. Alors là, les amendes, c'est fantastique. On en est à + 343 000 €. On aurait un détail, ce serait drôlement bien pour expliquer aux Villemomblois qu'en ce moment la police municipale sert, entre autres, je précise que je n'ai rien à dire...mais ne vous énervez pas, M. ROLLAND.

ROLLAND Guy : J'ai expliqué 40 fois que ce n'est pas les amendes de la Police municipale.

MINETTO Jean-Marc : Eh bien vous allez l'expliquer aux Villemomblois qui nous écoutent.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ROLLAND Guy : C'est la réversion des amendes...

BLUTEAU Jean-Michel : Guy ROLLAND n'ayant pas encore la parole, je le laisse continuer à ronger son frein. Je pense, Jean-Marc MINETTO qu'il va falloir un petit peu avancer parce que vous allez avoir tout d'un coup, parce que Guy ROLLAND, effectivement brûle de reprendre vos inepties.

MINETTO Jean-Marc : Pardon Monsieur le Maire, je n'ai pas compris ce que vous avez dit.

BLUTEAU Jean-Michel : On a parlé en même temps, donc forcément, on ne se comprend pas.

MINETTO Jean-Marc : Je n'ai pas compris, vous avez dit que je disais des inepties ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui Monsieur et il faudra qu'il les corrige, mais ça va arriver.

MINETTO Jean-Marc : Et vous pouvez m'expliquer quelles étaient les inepties ?

BLUTEAU Jean-Michel : Guy ROLLAND le fera mieux que moi.

MINETTO Jean-Marc : Visiblement, vous avez du mal à vous expliquer.

Moi, je vois augmentation du produit des amendes Police à la préfecture de Seine-Saint-Denis. Il y a le mot amende. Alors, je dis peut-être des inepties Monsieur le Maire, mais il y a le mot amende. Je vois amende = + 343 230 € par rapport au budget primitif. Excusez-moi, mais j'ai quand même le droit de me poser des questions.

La halle. Vous allez faire un marché provisoire. Je crois qu'on vous a posé la question l'autre jour en disant : « *mais dites-nous ce qui va se passer ?* » Réponse de Mme PAOLANTONACCI, parce que j'ai lu moi aussi, Monsieur le Maire, les comptes rendus, quand bien même les deux premiers, voilà... Mme PAOLANTONACCI répond : « *on vous répondra en temps utiles. On vous montrera les choses en temps utiles* ». Peut-être qu'on arrive aux temps utiles. Parce que je ne sais toujours pas quand c'est. Les commerçants parlent, les clients s'inquiètent. On est peut-être maintenant aux temps utiles.

Pour terminer, vous avez dans votre budget la démolition de la parcelle au 11, avenue de Fredy si je ne me trompe pas. Nous avons évoqué l'autre jour en réunion des finances. Vous nous avez dit : « *non, non, mais il y aura un marché provisoire, on n'a pas besoin de déposer de permis de construire ou de demande préalable de travaux* ». On a dit, attention on est quelque peu inquiet dans le sens où il va y avoir du public sur ce lieu. Vous allez simplement déposer une demande de démolition. Mais on est allé voir le projet en mairie, au service urbanisme, on aurait préféré qu'on nous l'envoie. Ce n'est pas grave, on s'est déplacé en mairie. On a vu qu'il y avait uniquement de la démolition. Quid de l'après ? Est-ce qu'il y aura un projet ?

Une demande préalable ou pas de faite ? Est-ce qu'il y aura un permis de construire de fait ? Et auquel cas, est-ce que ce sera intégré, Monsieur ROLLAND, au prochain budget ?

Merci pour vos réponses, et on y va cool Monsieur ROLLAND, que j'ai bien le temps d'entendre et que je ne perde pas de mots. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci à vous. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? De nouveau Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : M. ROLLAND – parce que M. le Maire a, comme à chaque fois, a sauté le chapitre « Liste des décisions, contrats et marchés dévolus » et malgré mon rappel au règlement – je voudrais savoir quelle estimation vous avez faite des recettes des différents services de la commune, que ce soit les cantines scolaires, les centres de loisirs et autres, au vu des chiffres qui nous ont été donnés, puisque maintenant les tarifs ne sont plus votés en conseil municipal, mais sous forme de décision de la 80 à la 102 qui étaient en annexes des



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

documents. Si on prend simplement la cantine, alors avec un jeu un peu pervers, puisqu'on doit être dans les mots un peu agressifs, dans les décisions, il n'est même pas rappelé le tarif de l'année précédente. Donc il faut faire un travail d'archivage pour aller rechercher le tarif qui a été voté l'année précédente pour trouver l'évolution. Je prendrai simplement, parce que je ne veux pas vous faire la quinzaine qui est là, mais le tarif des cantines qui avait déjà largement augmenté prend encore 6 %. Quel justificatif, alors que l'indice d'INSEE sur la même période est d'à peine 5. Est-ce que vous avez des explications là-dessus ?

BLUTEAU Jean-Michel : La parole est à Guy ROLLAND.

ROLLAND Guy : Chers collègues, excusez mon caractère impulsif et un peu réactif. Mettez cela simplement sur la volonté de bien faire.

Je vais essayer de répondre point par point.

Monsieur CALMÉJANE, d'abord, vous nous avez dit tout ça votre capacité à faire un budget primitif juste et avec très peu d'ajustements tient à votre cycle budgétaire. Effectivement, on est passé à un cycle où ce n'est pas le BP en décembre, mais en mars/avril. On ne fait pas un BS, mais une DM.

Je rappelle quand même que plus de la moitié des communes font, à ma connaissance ce cycle-là.

Votre pratique arrivait à quelque chose de différent. Au BP en décembre, vous écriviez un emprunt que vous annuliez ensuite en constatant l'excédent. Mais vous aviez un BS qui était beaucoup plus élevé que l'autre. Quand je dis beaucoup plus, on n'était pas à 1 ou 2 %.

Deuxièmement, sur la performance d'autofinancement : vous savez que j'ai un petit tableau qui me tient très à cœur, que je tiens depuis 2016, depuis que vous m'avez fait l'insigne honneur de participer au pré-conseil de relecture. Comme d'habitude, avec une habileté diabolique, vous évoquez le point haut de 2019 qui était à 7 millions avec une opération comme ça, avec une plus-value sur cession qui expliquait au moins 2 millions de résultats. Quand on reprend les années antérieures, vous étiez à 4 - 5 millions. En plus, si vous avez bien lu le ROB de cette année, ce n'était pas arrêté à 2022. Je vous ai donné la colonne 2023. Je rappelle qu'en 2023, notre autofinancement a rebondi de 30 % et nous étions à 3,7 millions. Nous nous rapprochons de l'étiage, je pèse mes mots, où la commune sur une longue période oscille entre 4 et 5 millions, malgré toute l'adversité.

Le FSRIF, j'ai entendu votre propos, mais excusez-moi, ça faisait 9 ans où le FSRIF augmentait régulièrement.

Les DMTO, je vais le redire, on avait pris des précautions, on est descendu et on a, enfin c'est pas nous, mais le contexte du marché immobilier, indépendamment de la partie neuve, le produit des cessions aussi sur l'ancien que sur le neuf chutent un peu plus vite.

Le TA (taxe d'aménagement), je ne suis pas d'accord.

Le service de l'urbanisme que vous connaissez bien avait un outil de simulation qui était calé. Cet outil, on l'avait fait retourner, actualiser et on avait mécaniquement, avec le décalage, 300 à 400 000 € de collecte. Je dis haut et fort que le problème n'est pas là. Le problème, vous permettez je termine mon propos, c'est que les communes ont perdu complètement la main de la collecte avec un système qui est complètement, de façon déraisonnée, à la bonne volonté des promoteurs et des acteurs. Ça supposerait d'ailleurs, et ça c'est diabolique, que chaque service d'urbanisme de chaque ville se staffe avec des structures complémentaires pour aller pourchasser. C'est absolument chronophage. Et donc, le vrai problème, je l'ai partagé, Monsieur CALMÉJANE, je l'ai partagé avec d'autres communes du territoire dans la réunion des directeurs financiers du territoire à laquelle assiste la directrice financière de la commune. C'est un point de souci pour tout le monde. Je l'ai partagé avec un échange avec les sénateurs concernés, qui me disent, oui effectivement, c'est un vrai sujet. Le sénat avait proposé un dispositif. Donc, à la date d'aujourd'hui, avec les meilleurs efforts du service de l'urbanisme, en y mettant de l'énergie, on est quand même dans un problème, on va être à un étiage, peut-être à 100 000 €, mais on va se battre.

Le CMS. J'ai regardé et je n'ai pas noté les choses n'importe comment. Il y a eu le vote du BP. Il y a un avenant n° 1. Après, l'anticipation des 4/10^{ème}. Il y a un avenant. On disait dans la délibération, c'était un calendrier, où en fonction du calage du besoin de trésorerie de l'association à partager avec la commune. C'était dit clairement.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

L'avenant n° 2, 100 000€ du 1^{er} juillet, il n'y avait pas de calendrier. Mais c'était bien dit. Donc, et alors là, je trouve cela extraordinaire, si vous reprochez à la Commune d'avoir fait l'effort en trésorerie d'anticiper au maximum les besoins pour porter le CMS. Les délibérations, mettez bien, un calendrier de versement ou en fonction des besoins de trésorerie.

Je vous ressortirai l'avenant n° 1, l'avenant n°2, il n'y avait pas de calendrier.

Donc là, je vais toucher deux mots sur le CMS. Si vous voulez m'accuser d'avoir essayé d'aider au maximum le CMS et d'anticiper, j'assume. Les délibérations étaient conformes.

Maintenant, je voudrais dire deux mots. Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais je vais quand même le dire. Je rappelle à tout le monde qu'il y a eu un changement de gouvernance du CMS en juillet 2021. La gouvernance qui a démarré derrière a récupéré un passif de 540 000 €, elle a peut-être failli mais factuellement sur les comptes certifiés 2022 et 2023. Résultat 2022 : + 24 000, sur 1 million d'activité. Résultat 2023 : + 11 000. On est resté à l'équilibre. On a assumé jusqu'à décembre 2023 le remboursement du passif, le règlement d'absolument toutes les dettes sociales et fiscales. Par une faute intentionnelle ou pas, déconventionnement d'activité dentaire pendant 6 semaines. On paie 45 000 € en pure perte. Au moment où l'on reprend le conventionnement, à trois jours près, le principal praticien tombe en arrêt maladie.

Là, vous n'allez pas me piéger. Le timing est important. Arrêt maladie jusqu'à fin avril, prolongation...attendez, c'est trop facile de ne pas écouter ! Prolongation jusqu'à fin mai.

Excusez-moi, Monsieur CALMÉJANE, je suis un peu trop vieux, j'ai peut-être la passion, mais j'aimerais bien qu'on m'écoute. Prolongation jusqu'à fin mai. Le 1^{er} juillet, le jour du vote de la DM, le praticien était revenu. Il s'est arrêté quelques jours après. On avait un espoir.

Courant août, on a su qu'il ne reviendrait plus. Qu'est-ce que j'ai fait ? Courant août, j'ai alerté le Maire, j'ai convoqué le CA. Maintenant, insulter la présidence du CMS en la personne de Marc MASURE qui s'est démené comme un fou pour retrouver des praticiens et autres. Je termine. Là, vous ne pouvez pas dire qu'on n'a rien fait. Les présidences successivement ont cherché.

Votre serviteur a fait ce qu'il fallait en termes de gestion. En termes de gestion, on a comparé 9 mois sur 9 mois. C'est classique. Le modèle économique de ces centres de santé, c'est l'activité des spécialistes qui équilibre. Il y a un chiffre qu'on a évalué : vous savez qu'elle est la perte qu'on a subie à cause du dentaire ? On a perdu 250 000 €. Parce que le centre devait assumer l'obligation légale d'indemnisation pendant 140 jours et deuxièmement, l'association n'est pas restée, elle a pris dans cette courbe les efforts de gestion.

Je tiens à saluer ici, l'effort colossal qu'a fait l'équipe, l'administration. On est tombé de 4 à 2 personnes. La gouvernance a eu tort de dire « je m'y colle tout seul, sans direction qu'on n'a pas remplacée ». Ce qui nous a permis d'économiser à peu près 80 000 € sur la masse salariale. Et quand vous perdez 250 000 €, pour récupérer 80 000 €, 100 000 € vous avez un gap à la fin où vous perdez à peu près 100 000 €.

Ces quatre chiffres expliquent tout. Maintenant, qu'on nous explique qu'on n'a pas fait suffisamment d'efforts pour chercher et allez dire cela à Marc MASURE. Allez dire ça à toute l'équipe.

J'arrête mon propos. Monsieur le Maire, je m'excuse d'avoir digressé, mais je ne pouvais pas laisser passer cela.

Sur les investissements « cœur de ville », effectivement, il y a une bascule, parce qu'on avait un planning, on va anticiper le démarrage des travaux.

Sur le poste de PM, c'est trop fort, ça me démange ! On a présenté au ROB une enveloppe à 2,3 millions. Certes, 50 000 € de plus pour finir qui sont problématiques, qui étaient les ajustements. Mais 50 000 € sur 2,3 millions. C'est ça l'enjeu. Alors effectivement, 50 000 € sur 2,3 millions, ça fait quoi ? Ça fait 2 % ? OK. On a un dépassement de 2 % pour la phase finale de réception des travaux.

Ça, vous m'expliquerez comment vous arrivez pile-poil à zéro.

Je suis d'un tempérament extrêmement méfiant et peut-être pessimiste. J'ai bien vu, je sais que Villemomble n'est pas dans la liste à l'instant T. Mais, j'alerte sur le risque maxi. J'espère qu'on n'aura pas à payer 900 000 €. Même si vous avez les 900 000 €, dans le petit document que vous trouvez, on se prend 900 000 € de pénalités.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

900 000 € sur le résultat, même si on n'a que ça, les points de FCTVA, ils n'y vont pas de main morte, ils sont acquis.

Dans un contexte, où par ailleurs, on va avoir quand même, je ne sais pas si la proposition de la Cour des comptes sera suivie, mais le risque de non revalorisation des bases locatives n'est pas un détail, 400 000 €. Alors, à l'instant T, avec les textes, c'est plutôt 900k€. Mais moi, je ne crois pas, je préfère alerter, je préfère annoncer le risque maxi. J'espère bien qu'on n'y arrivera pas.

Mettez ça sur mon côté pessimiste. Vous avez toujours le droit d'annoncer que vous n'y arriverez pas et d'avoir un résultat meilleur. En industrie c'est toujours comme ça. Si vous ne tenez pas le résultat, dans le privé, vous sortez, vous êtes virés. Moi, je suis désolé, je prendrai toujours le scénario le plus noir pour piloter un budget. Et après, on sort par le haut.

M. MINETTO, je m'excuse. Je réponds tout de suite à l'histoire des amendes.

Les amendes de stationnement sont du ressort de la commune, au niveau de la Police municipale.

Les amendes de circulation ne sont pas des collectes de la commune, c'est du ressort du département et de la région. C'est le sujet, et Monsieur CALMÉJANE m'avait rappelé qu'il y a des phases d'écrêtement pour la région.

En 2022, on a eu zéro. L'année dernière, on n'y croyait pas, on a eu 343 000 €. J'avais dit, et d'ailleurs si j'ai bonne mémoire, j'avais dit dans la DM de 2023 qu'on avait un risque de faire prendre la moitié. Ça ne s'est pas concrétisé.

Je constate, des fois on a de la chance, que là, on a 443 000 €, 100 000 €. Alors, on a peut-être eu un excès de prudence. Maintenant, on a 443 000 €. J'espère qu'on ne va pas recevoir un billet doux le 15 janvier 2025.

Je parle des amendes de circulation collectées par le département Police de circulation, par le département et la région, qui ne sont pas collectées par la commune. Les amendes stationnement sont du ressort de la commune.

Ce n'est pas sur les amendes de stationnement qu'il y a une augmentation, mais sur le reversement par la préfecture et la région des amendes de circulation.

Échanges entre MINETTO Jean-Marc et ROLLAND Guy

ROLLAND Guy : Je m'excuse, Monsieur MINETTO, de m'être emporté.

MINETTO Jean-Marc : Vous n'avez pas à vous excuser. Vous avez expliqué, c'est l'essentiel.

ROLLAND Guy : Pour les 100k€, il me semble avoir dit, c'est deux opérations qui étaient l'une, 8 boulevard De Gaulle et l'autre, qui était Keystone. L'un pour 750k€ et l'autre pour 450k€.

J'ai un grand défaut, ma pensée va plus vite que ma parole et des fois je hache un peu les mots. Je m'en excuse.

En gestionnaire affreux, j'ai tendance à cadrer au BP un peu sévèrement. Ce qui s'est passé, c'est que dans le travail de fond fait par le DST. Il s'est avéré qu'on avait mis un budget un peu trop serré sur ce qu'étaient les conséquences des commissions de sécurité. C'est aussi simple que ça et c'est à rebalayer finement pour être exhaustif. C'est ça la solution.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais me permettre de distribuer la parole mon cher Guy. Je vois que Monsieur CALMÉJANE souhaitait avoir la parole et qui trépigne. Après, je passerai la parole à Serge ZARLOWSKI puisqu'un sujet séjourné a été rapidement abordé et ensuite à Éric MALLET.

CALMÉJANE Patrice : M. ROLLAND, on va être tout à fait apaisé sur le centre médico-social. Je n'ai insulté personne et je n'ai pas mis en cause le travail des personnes. J'ai simplement posé une question concernant le versement des 12^e. Vous nous répondez que, apparemment dans la convention, la deuxième, il y a une partie



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

de texte qui dit « *en fonction des besoins de trésorerie* ». Moi, je demande juste à savoir qui a adressé un courrier à la Mairie pour dire « *j'ai un problème de trésorerie, je demande l'accélération du versement de la subvention communale* ». Puisque c'est précisé, c'est ce que vous venez de nous dire, en disant en fonction des besoins de trésorerie. S'il y a eu un écrit de la direction, de la gouvernance du centre médico-social pour dire « *j'ai un problème de trésorerie* », il doit y avoir une trace. Ce n'est pas juste comme ça en disant il y a besoin de trésorerie que le versement a été fait. On est sur un acte administratif. S'il y a eu des écrits sur la période d'avril à juillet/août/septembre de cette année du centre médico-social pour dire « *j'ai un problème de trésorerie, veuillez accélérer le versement des 12^e* ». Moi, je ne demande qu'à voir des éléments par rapport à la gestion des fonds publics de la commune. Je n'ai encore une fois pas mis en cause les gens qui se sont occupés de la gouvernance.

Concernant les amendes de police, sans rentrer dans une polémique ou autre, c'est précisé par les textes. C'est le CGCT qui précise ça : « *l'état rétrocède aux communes, à leur regroupement, ainsi qu'aux collectivités propriétaires de voiries départementales d'une part des produits des amendes de Police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire* » qui est effectivement recouvré.

On va passer le 2334-24 du Code général des collectivités territoriales. Il est rappelé qu'à l'origine ce produit était reversé aux collectivités territoriales via un prélèvement sur la 1³⁹29 de l'état. Depuis 2011, il est reversé au sein du compte d'affectation spécial, le CAS, et intitulé « *Contrôle de la circulation et du stationnement* ». La répartition du produit des amendes est affectée au bloc communal et proportionnel au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune.

Donc c'est bien aussi lié aux amendes qui sont dressées sur la commune et comme je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'amendes qui sont dressées pour excès de vitesse, les radars viennent d'être mis en œuvre seulement pendant le deuxième semestre, qu'il n'y a pas beaucoup d'amendes de radar mobile. Ce sont essentiellement des amendes de stationnement.

BLUTEAU Jean-Michel : Mais non !

30

CALMÉJANE Patrice : Vous nous donnerez la répartition qui est faite. C'est le texte.

BLUTEAU Jean-Michel : On va le faire sans souci, M. CALMÉJANE.

Dans les prises de paroles, en effet, et je me permettrai aussi d'en rajouter une fois que Serge ZARLOWSKI va prendre la parole concernant les séjours, Éric MALLET pour la partie bâtiments et je tiens à ce que Riad MAHMOUD puisse enfin faire comprendre à tout à chacun ces histoires de répartitions de PV et ne croyez pas M. CALMÉJANE, que les radars mobiles n'aient pas produit des procès-verbaux, ça a été le cas. Depuis que nous avons les deux radars tourelles, et on s'en félicite, il y a eu également des contredanses qui ont été adressées et c'est RENNES qui en perçoit le fruit. À savoir que depuis que nous avons installé ces radars, je salue le travail de Riad MAHMOUD qui a su persuader tantôt la préfecture, puis plus tard obtenir deux radars tourelle, nous avons divisé par 4 le nombre d'accidents corporels sur l'ensemble de la RD 902. On ne peut pas me dire autre chose que c'est forcément la peur du radar qui a fait ralentir nos concitoyens sur cette voie départementale.

Je passe la parole à Serge ZARLOWSKI.

ZARLOWSKI Serge : Merci M. le Maire. Avant mon propos, je vais partager juste une surprise. J'ai l'impression que le propos général lisse parfois un peu plus sur le débat d'orientation budgétaire que sur la décision modificative du budget. Je ferme la parenthèse.

Concernant les séjours, sur ce point vous vous trompez de question. Pourquoi on rajoute du budget ou pourquoi on enlève du budget ? C'est juste que j'ai défendu avec Monsieur le Maire, puisqu'on fait des commissions de préparation budgétaire où chacun vient défendre ses budgets avec les éléments dont il dispose et puis ensuite, une fois consolidé on arbitre un certain nombre de décisions. Sur les séjours, nous avons eu une politique volontariste beaucoup plus dépensière que les autres années afin de pouvoir satisfaire

toutes les familles qui en auraient fait la demande. Le taux étant moindre, on rend du budget en fin d'année. Des recettes différentes.

Concernant la restauration, M. CALMÉJANE, ne me faites pas croire, pas vous, que vous ne connaissez pas comment fonctionnent les indices.

CALMÉJANE Patrice : Vous établissez les tarifs ?

ZARLOWSKI Serge : Absolument pas. Je souhaite rappeler deux choses : si on parle de la partie tarifs, les tarifs ne couvrent même pas le prix de repas. Et à cela, il faut ajouter l'encadrement, le fonctionnement, etc.

D'autre part, le repas en lui-même, je le fais de tête, mais Guy me retrouvera peut-être le chiffre, on vous le communiquera plus tard, mais je vous le fais de tête. Contractuellement parlant, c'est basé sur deux indices. Et l'augmentation demandée par le prestataire, ce n'était pas 6%, c'était 9,73%.

Donc forcément, on en a répercuté une partie tout en en conservant et en creusant encore la participation de la ville sur l'ensemble de la prestation.

Je vous remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : La démonstration est faite en effet. Plutôt que d'appliquer 9,76 % d'augmentation sur les denrées et sur le service à proprement parlé avec notre prestataire, qui nous a effectivement appliqué le coût de la vie, qui était plus important et singulièrement sur l'alimentaire. Nous, on a impliqué que 6%.

La parole est à Éric MALLET.

Éric MALLET : Pour compléter l'entretien des bâtiments. On n'attend pas les commissions de sécurité pour faire l'entretien des bâtiments. Et les commissions de sécurité, ce n'est qu'une photo, à l'instant T que l'état des bâtiments est conforme. Donc effectivement, il y a eu parfois un certain retard sur les commissions de sécurité et on découvre quand on voulait lever les réserves que sur certains points qui n'avaient pas été traités, des difficultés, des faits de reprendre des SSI, de changer un certain nombre de choses. Donc ça, c'est pour les commissions de sécurité. Vu le parc et les surfaces de bâtiments de la ville, tout de suite ça augmente.

Et puis l'autre difficulté, ça peut être comme par hasard, des problèmes sur les légionelles, comme à la piscine, où effectivement c'est une installation qui avait 20-30 ans, je ne sais pas exactement. On fait un prélèvement annuel, ce qui est conforme à la réglementation, comme n'importe quel établissement public. Vous vous apercevez que vous avez la légionelle, jusqu'à là, ça peut arriver partout. Donc on prend des mesures qu'il faut. La première c'est de fermer la piscine pour pas que les gens contractent quoi que ce soit.

On fait une intervention. La difficulté avec la légionelle c'est que ça met huit jours pour avoir le retour de l'analyse. Donc même si vous faites une intervention, ce n'est pas on/off. C'est un peu long. On s'aperçoit qu'on en a toujours. Donc on fait un traitement et puis on diagnostique pour savoir ce qu'on peut faire. Entre autres on a fait des travaux. On a quand même rouvert pour le « savoir nager » en mettant des filtres. Les filtres ont un coup, ça dure trois mois. Mais au moins on peut ouvrir en toute sécurité pour la totalité des Villemomblois la piscine. Tout ça oui c'est un coût qui n'est pas négligeable. Aujourd'hui on a pu faire des travaux, on n'aura normalement plus de problèmes de légionelles puisqu'on a la bonne température. Voilà le type d'exemple pourquoi on en arrive là et pourquoi les budgets augmentent.

MINETTO Jean-Marc : Si j'ai posé la question, c'est parce que c'est marqué suite aux commissions de sécurité.

Éric MALLET : Oui, il y a les commissions de sécurité, c'est d'une manière générale pour anticiper.

BLUTEAU Jean-Michel : Continuons dans les réponses. Je passe la parole à Riad MAHMOUD pour l'histoire des PV, pour que vous compreniez bien qu'aujourd'hui on réglemente le stationnement. Je crois que c'est une bonne chose pour permettre la rotation des stationnements au profit du mieux vivre ensemble, de la santé de nos commerces et tout simplement pour que nous soyons une ville plus accessible.

Riad MAHMOUD va vous expliquer le distinguo. Après, il y a aura une prise de parole de Pascale PAOLANTONACCI concernant les travaux « marché de l'Époque » et halle provisoire.

MAHMOUD Riad : Bonsoir mes chers collègues. Le stationnement payant, c'est FPS, donc ça rentre directement dans les caisses de la commune, il n'y a pas de soucis de ce côté-là. Alors, 443 000 €, ça représente...

Alors, déjà il y a un arrêté pour consommation d'alcool sur la voie publique, donc il y a des procès-verbaux qui sont faits. C'est l'officier du ministère public qui fixe la vente. On en a adressé depuis le mois d'avril, pas loin de 300. Donc ça peut aller jusqu'à 135 €. Le calcul est rapide : défaut d'assurance, on en contrôle à peu près deux par semaine. Donc là c'est 600 €. Vous faites la multiplication aussi, ça fait des sommes. Et on est bien contents de ne pas laisser circuler ces personnes-là sur la voie publique.

Quelques dépôts sauvages. Donc encore une fois, selon le volume, le cubage, c'est le policier du ministère public qui fixe la vente, qui peut monter d'une très grosse somme. Les stationnements dangereux, donc passage piéton, ligne jaune, etc. Là, c'est 835 €, c'est tout de suite.

Dépôt d'immondices, excès de vitesse avec le cinémomètre, donc ça représente tous ces petits délits au Code de la route du quotidien.

Voilà pour faire la différence entre les deux.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour ces explications assez claires. Je passe la parole à Pascale PAOLANTONACCI pour la partie marché, halle provisoire et travaux.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci Monsieur le Maire.

Oui, les précisions concernant tout d'abord les fameux 1 149 796 € de report d'acquisition foncière. Il s'agit effectivement de la préemption du 8 boulevard De Gaulle. Pourquoi ne l'avons-nous pas mis en œuvre ? Parce que c'est simplement en procédure juridique. Nous venons de gagner. La préemption a été confirmée par le Conseil d'État.

Concernant les terrains Keystone ? Les 420 000 sur lesquels, ici même, ce Conseil municipal a pris une délibération d'acquisition en 2019, elle n'a pas pu être mise en œuvre, puisqu'il y avait une partie de la parcelle qui était encore occupée. Maintenant, c'est chose faite. La parcelle est libre, elle a été vérifiée ce matin.

Nous allons pouvoir donc le mettre en œuvre, le temps de faire les outils, pour le budget 2025.

Concernant le 11 Fredy. La démolition, effectivement, tout le monde a vu un permis de démolir.

Pour la construction d'une halle provisoire, nous avons opté pour un établissement CTS, donc chapiteau tente de structure. D'après le planning estimatif, elle devrait durer au moins de 6 mois au niveau de cette tente.

Donc, le Code de l'urbanisme nous impose de déposer non pas ni une DP ni un PC, mais une AT, une autorisation de travaux.

Vous ne l'avez pas encore vue affichée parce qu'elle est toujours en cours d'instruction. Elle ne devrait pas tarder à être affichée.

Le permis de démolir est affiché depuis longtemps et effectivement l'autorisation datée sera affichée lorsque l'autorisation sera signée par Monsieur le Maire. Donc voilà pourquoi vous ne l'avez pas vu pour l'instant.

MINETTO Jean-Marc : Ce n'est pas ce qu'on nous a dit en réunion. On nous a dit « *il n'y a pas besoin d'autre...* »

PAOLANTONACCI Pascale : Pardonnez-moi, mais en commission de finances, on ne connaît peut-être pas forcément le code de l'Urbanisme et moi, si vous me parlez de finances, je ne connais peut-être pas non plus tous les termes. Donc voilà ce qu'il en est exactement, et certifié par un nouveau contrôle.

MINETTO Jean-Marc : On a intérêt.

PAOLANTONACCI Pascale : Bien sûr ! C'est donc effectivement un établissement CTS, qui a la particularité de ne pas avoir de catégorie.

Sur l'autre question que vous avez posée, sur le « Marché de l'Époque », ou sur le « Cœur de ville ».

Sur le « cœur de villes », quand vous parlez de frais d'études, il ne s'agit pas de frais d'études, mais de frais de maîtrise d'œuvre. Ce qui est tout à fait différent puisque c'est l'établissement qui va suivre, et qui suit la conception du projet, qui nous la propose, qui la décline, qui affine les ratios budgétaires et autres, et

également qui va suivre les travaux. Donc ce ne sont pas des études, c'est du concret. Concernant les 599, effectivement, c'est un montant qu'on avait voté et l'APCP ne tient pas compte de ce montant. Le montant que vous avez dans l'APCP, ce sont des montants de travaux. Pour des raisons également de calendrier, en lien avec des travaux potentiels, annoncés, faits par le département au niveau de la Place de la Gare, ou comme une grande rue, nous avons vu notre calendrier prévisionnel très largement bouleversé. Parce que bien évidemment, on ne va pas entamer, nous, des travaux de cœur de ville, qui va de la place de la Gare à la place du château même si on doit les prioriser. On les priorisera. On ne va pas les entamer alors que le département lui-même va monopoliser pendant x temps, peut mobiliser pendant x temps, des travaux place de la Gare. On en est là donc pour l'instant, on va continuer à avancer en temps masqué.

Concernant le « marché de l'Époque », pareil il y a une question orale dessus. Le « marché de l'Époque » n'est pas en retard parce qu'un projet de cette envergure, on parle bien d'une rénovation, on ne parle pas de démolir et reconstruire, c'est une rénovation principalement due aux éléments techniques tant qu'ils peuvent le tenir. Cette rénovation, comme on change la toiture qui est amiantée, le Code de l'urbanisme nous impose de déposer un permis de construire qui a été accordé, qui devrait être incessamment sous peu affiché. Pour répondre peut-être un peu par anticipation à différentes questions orales, il n'y a pas de retard parce que pendant trois ans nous avons travaillé. Il y a des études, il y a des relevés de géomètre, il y a des études de réseau, il y a des discussions avec les représentants élus des commerçants des marchés, il y a des plannings qui s'ajustent au fur et à mesure. Et bien évidemment, la période estimée pour les travaux, on tient compte des mois creux. On tient tous à notre « marché de l'Époque ». Donc on fera le maximum dans un délai le plus réduit possible en tenant compte des mois le plus creux. Donc tout ça, ça s'affine, ça s'ajuste. Voilà où on en est.

MINETTO Jean-Marc : Permettez-moi, M. le Maire, de poser une question simple.

BLUTEAU Jean-Michel : Tout à fait. Merci à Pascale pour cette réponse.

PRINCE Patrick a rejoint la réunion à 19 h 56. Nathanaël BANCEL a précédé Monsieur PRINCE.

33

MINETTO Jean-Marc : Qu'est-ce que vous allez faire ? Vous nous présentez des sommes, des sommes, des sommes. Vous faites des études. Vous nous dites « *on planifie, mais alors le conseil départemental, il prévoit des choses* ». Montrez-nous ce que vous avez envie de faire au niveau du « Marché de l'Époque », montrez-nous ce que vous avez envie de faire au « cœur de ville ». C'est tout. Les questions sont simples. Peut-être que là, on comprendra bien mieux les sommes qui sont dépensées. On n'aura peut-être même plus de questions, d'ailleurs, parce qu'on aura eu tous les documents et toutes les présentations.

BLUTEAU Jean-Michel : Écoutez, je vois Jean-Marc MINETTO trépigner d'en savoir plus. Il y a certaines dépenses que nous avons prévues à l'occasion de cette décision modificative qui vont nous permettre de faire savoir. Je sens effectivement votre impatience, impatience en tout, Jean-Marc MINETTO. Mais ne confondons pas aussi avec la précipitation. Donc en temps utiles, et ces temps approchent à grands pas, vous en saurez beaucoup plus sur les projets qui vont donc servir nos concitoyens, sur les projets que nous envisageons, mais aussi sur tous les projets que nous avons déjà réalisés. Vous ne pouvez pas savoir à quel point nous avons bien avancé sur la réalisation de notre programme 2020-2026. Est-ce qu'il y a d'autres collègues ? Sur les rangs de l'ADAV ? Alors, et après je balayerai les différentes réponses. Non,... je crois que c'est parce que Jean-Marc MINETTO monopolise le micro, ... Anne LECOEUR.

LECOEUR Anne : Vous n'avez pas répondu sur le sondage à 25 000 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ménage mes effets.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

MINETTO Jean-Marc : On ne trépigne pas, mais tout cela, on en parle depuis trois ans, où je pense que « Cœur de Ville », tout ça, au bout de trois ans, je ne suis pas Zébulon. Mais on aimerait avoir des informations puisque le Monsieur le Maire, on vote ici les budgets.

BLUTEAU Jean-Michel : Je cite Lafontaine « *patience et longueur de temps font plus que force ni que rage* ».

MINETTO Jean-Marc : Ne vous inquiétez pas, on est très patient. Mais, à partir du moment où vous dépensez de l'argent public, il est juste, logique et légitime qu'on vous dise, montrez-nous ce que vous en faites. Et depuis maintenant trois ans, vous faites effectivement des enquêtes, des ceci, des cela, etc.

Visiblement, votre projet est bien ficelé, enfin, il est ficelé en tous cas dans votre tête, puisque vous savez ce que vous voulez faire effectivement au « Cœur de ville ». Nous on n'en sait rien. Montrez-nous, et puis peut-être qu'on n'aura plus de questions à poser parce que vous nous aurez tout montré.

C'est légitime, je crois, ce n'est pas une question d'être impatient. C'est tout à fait légitime. On est comme vous ici en représentation de Villemomble, des Villemomblois. Il est logique qu'on ait des informations. Mais vous ne voulez pas les donner, vous ne les donnez pas.

BLUTEAU Jean-Michel : Je remercie effectivement tantôt la présentation de Guy ROLLAND qui, à chaque fois, fait force et de pédagogie, et parfois de persuasion. Je salue effectivement l'échange qu'on a pu avoir, qui, une fois n'est pas coutume, est plutôt calme. Je vous en remercie. Je salue aussi le travail de la majorité municipale, à travers la parole de certains adjoints à l'instant, pour vous expliquer un petit peu mieux les choses.

Je vais balayer peut-être les dernières questions qui ont été posées afin de vous apporter les réponses, et enfin on pourra effectivement passer aux voix.

Alors, j'ai entendu un propos quasi liminaire de Patrice CALMÉJANE concernant effectivement le fait qu'on nous reproche qu'il y ait moins de constructions, et dès lors, il y a le corollaire, il y a moins de taxes.

Alors, si vous voulez bétonner encore et plus Villemomble, comme vous l'avez fait entre 2017 et 2020, et permettre d'avoir plus de recettes fiscales, moi je vous le dis, c'est non.

Et mon petit doigt me dit, et puis je pense même que ce sera d'ailleurs le fameux sondage d'opinion qui va nous le confirmer, mon petit doigt me dit qu'il y a une majorité de Villemomblois qui va arrêter de vouloir effectivement du bétonnage avec des trucs moches qui ressemblent à des casernes militaires, comme vous avez pu effectivement en signer malheureusement plus d'un.

Sur l'emprunt. Vous avez des inquiétudes, même d'ailleurs, au-delà, effectivement, de l'endettement de la ville, vous avez des inquiétudes, justement, et ça a été également dans votre propos de départ, de dire que nous avons considérablement dégradé les finances de la ville. Je rappelle qu'en 2020, lorsque nous avons été brillamment élus, il y avait 14 millions d'euros dans les caisses. 14 millions d'euros qui n'étaient que de la thésaurisation d'impôts pris aux gens et dont on ne faisait rien. Moi je considère - et la majorité avec moi, que nous avons rendu en effet ce qui était nécessaire à l'amélioration du quotidien des Villemomblois.

Moi je vais vous donner des exemples qui sont extrêmement concrets. Ce n'est pas la peine de bavasser pendant que je suis en train de parler, c'est moi qui aie la parole !

Je vais vous donner des exemples extrêmement concrets. Précédemment, nous n'avions pas de police municipale. Grâce à nous, aujourd'hui, nous avons effectivement un service qui, je me permets de le dire et de le marteler, est plutôt efficace.

Par le passé, nous n'avions pas de police municipale. Je vais vous citer deux exemples tout à fait récents. Riad MAHMOUD et moi-même avons les rapports tous les matins des interventions de notre police municipale. Je vais vous donner deux exemples.

Sur un accueil de petite enfance, l'autre soir, on a une maman qui est arrivée en peur panique parce qu'elle avait vu son ex-mari qui fait l'objet d'un évitement par décision de justice. Normalement il ne doit pas l'approcher et elle était en panique totale. Elle n'osait même plus rentrer chez elle.

Par le passé, du temps de votre ministère, M. CALMÉJANE, on aurait appelé le commissariat qui nous aurait dit « *écoutez, je n'ai pas de moyens pour le moment, dès que j'ai un véhicule je pourrai faire quelque chose* ».



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

Nous, à l'inverse, en 4 minutes nous sommes intervenus et on a tout simplement raccompagné la dame chez elle. On a pris les identités, on va être attentif pour la suite et effectivement le mari n'a pas approché.

Un autre exemple avec l'efficacité de notre CSU (Centre de Supervision Urbain). Une motocross, avenue Gallieni, en plein après-midi, en train de rouler n'importe comment. On a la chance effectivement d'avoir un équipage de la police municipale qui est présente. On n'est pas bête, on ne va pas le courser pour qu'il puisse éventuellement y avoir un drame. Il file sur les trottoirs et a pris en sens interdit la rue Robert Jumel.

Donc on ne lui court pas après. Par contre, on appelle effectivement notre CSU, qui l'a suivi sur les caméras. Et cet imbécile, autant au départ, effectivement, il était masqué, cagoulé, on ne pouvait pas le reconnaître. Il était encore plus bête parce qu'en plus de ça, il n'avait ni casque ni autre protection.

Mais un peu plus tard dans la ville, il a retiré son harnachement et on l'a reconnu. Et ce qui fait qu'on a pu donner son identité, puisque malheureusement il a une triste réputation et on a pu transmettre les informations. Vous voyez, ça c'est un travail d'efficacité et pardon, je salue le travail de Riad MAHMOUD et l'ensemble de nos équipes, parce que là d'un coup, les gens se sentent un petit peu plus en sécurité et des exemples comme cela j'en ai plusieurs et tous les matins.

Alors vous demandez, vous pouvez arrêter de bavasser pendant que je suis en train de parler, Monsieur CALMÉJANE ? Vous n'avez pas d'éducation, ce n'est quand même pas de ma faute. Mais s'il vous plaît, laissez-moi finir mon propos.

Je vais vous parler de ce sondage qui semble effectivement vous interpellier. Alors, le sondage d'opinion, en fait, c'est tout simplement une comparaison par rapport aux autres communes qui sont similaires aux nôtres. C'est plus un panel qu'autre chose. C'est-à-dire qu'on va passer par un organisme de sondage qui a pignon sur rue. Effectivement donc on va interroger un échantillon représentatif de la population et on va essayer tout simplement de se jauger, c'est-à-dire que, grâce à l'opinion des gens on pourra juger savoir s'ils ont le sentiment que la ville est plus propre, s'ils ont le sentiment que la ville est plus attractive, s'ils ont le sentiment que l'équipe municipale œuvre mieux pour leur sécurité. Et à la vérité, et vous en aurez évidemment connaissance, puisque là en l'occurrence, c'est sur le budget de la ville. Donc tous ici effectivement vous saurez savoir si on est bon ou si on est moins bon. J'espère, mais je n'ai pas encore les résultats, que cette enquête d'opinion qui devrait se dérouler à la fin de l'année, nous permettra de savoir si la moyenne des villes de 30 000 habitants, il y a 34% des gens qui considèrent que la ville n'est pas propre, et bien si nous on est à 27, ça voudrait dire qu'on est plutôt dans la bonne direction.

Et ça, ça va nous permettre justement de parfaire. Ce que je souhaite pour la fin de ce mandat. Nous avons de très gros projets qui vont être mis en œuvre. Vous n'avez pas voulu voter le budget primitif. Je subodore que vous ne voudrez pas voter cette décision modificative. Mais là, cette année on concrétise effectivement d'énormes choses et je me plais à chaque fois à le répéter désormais au moment où je vous parle : sur les 130 actions qui nous ont permis d'être élus en 2020, nous en avons réalisé ou engagé près de 120. J'ai hâte aussi effectivement de vous dire lesquelles sont-elles.

Moi ce que je voudrais vous dire à l'issue de cette DM, comme je l'ai dit en entrée, c'est une petite décision modificative, c'est notre calendrier, M. CALMÉJANE, et je le trouve infiniment plus pertinent que ce que l'on pouvait faire avant, c'est-à-dire un budget primitif où on ignorait toutes les recettes potentielles, où on augmentait parfois d'une façon honteuse les dépenses et ce qui fait on avait un gros budget supplémentaire. Au final je trouve effectivement que notre calendrier est bien meilleur et donc en ce soir du 18 octobre, je vous propose donc de bien vouloir voter cette décision modificative que je sou mets aux voix au moyen de nos tablettes qui, j'espère, vont fonctionner.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 12 voix contre (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Je redonne tout de suite la parole à Guy ROLLAND, puisque c'est encore une affaire budgétaire, qui concerne l'admission en non-valeur. Il est possible que ce soit un point plus court.

2. Admission en non-valeur de créances éteintes.

ROLLAND Guy : Merci M. le Maire. Donc le sujet des admissions en non-valeurs des créances éteintes. On va être très court. La proposition cette année, c'est d'esprit... (*Le micro, pardon, excusez-moi*) réparti entre dette de restauration scolaire, de crèche et dettes diverses : 1 388,45€ en valeur de créance éteinte. Donc là, c'est carrément le niveau final qui passe en pertes et profits.

Au niveau du résultat du compte administratif, je vous ferai remarquer qu'en 2022, c'était 1 404 €, en 2021, c'était près de 7 000 € et 10 000 € en 2020. Donc, on a réduit le niveau de pertes qu'on enregistre sur des créances éteintes. Et on a limité d'ailleurs le nombre d'acteurs concernés.

Voilà donc ça représente 1 388 € sur un budget de 45 millions. Je vous laisse tirer le pourcentage.

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas. Ah si, pardon, Nathanaël BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup. Juste une question : personne morale de droit privé. Je suis surpris sur des sujets de centre de vacances, crèche, etc. Je comprends, mais sur le fait que ce soit une société ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je comprends que Monsieur BANCEL souhaite savoir, en fait, quelle personne morale privée pourrait nous devoir des sous ?

BANCEL Nathanaël : Au moins la nature de la dette. J'imagine qu'il y a des raisons de confidentialité, etc.

BLUTEAU Jean-Michel : Je pense que c'est plutôt un organisme public.

Mais on va chercher l'info et on vous dit ça.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Si ça ne remet pas en jugement votre orientation de vote, je vous propose de vous tourner vers votre tablette.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Pratiquement le même sujet encore, il retient effectivement l'explication de Guy ROLLAND sur les créances irrécouvrables. Oui, non ?

ROLLAND Guy : 30 secondes ...

BLUTEAU Jean-Michel : 30 secondes. Top chrono !

3. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

ROLLAND Guy : Distinguo majeur, ce ne sont pas des pertes et profits, ce sont des provisions. C'est-à-dire que là, c'est la trésorerie qui dit, voilà je n peux la recouvrer, ce qui n'exclut pas de pouvoir les recouvrer à l'exercice ultérieur. En dehors de cela, je vous laisse lire, 3 722 €. Les services de la direction financière avaient prévu 3 700 €. Donc on a mis 22,33 € à la DM. Voilà. Et c'est du niveau de 2022, et largement en dessous des années antérieures.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup Guy.

BANCEL Nathanaël : Simplement une remarque : il y en a à peu près la moitié qui concerne la restauration scolaire. À l'époque, on continue d'augmenter régulièrement les frais de restauration. J'ai l'impression que chaque année, on a le même débat sur l'augmentation des frais de cantine. C'est toujours un sujet qui me...

ROLLAND Guy : Ah non ! Il ne fallait pas me tendre la perche !

Rires

BLUTEAU Jean-Michel : Je me dois de redonner la parole à Guy ROLLAND.

ROLLAND Guy : Sur ce sujet-là, les services de la direction financière suivent de façon très précise le taux d'impayés que l'on a, au fil de l'année. Je tiens à vous dire, que le taux est inchangé depuis 2023 et même la deuxième partie 2022. Il a certes augmenté par rapport au point 2021-2020, mais en gros, il est stable. Alors il a quel niveau ? Mais non.

MINETTO Jean-Marc : Il a augmenté de 18%.

ROLLAND Guy : Mais non. Parlons en pourcentage. Non, vous parlez de tarifs. Le taux de défaut et d'impayés. Le taux de défaut final va être à 1,5 % et le taux de défaut final doit être à 3,5 %. Après, vous avez un mécanisme de relance que connaît bien M. CALMÉJANE. Par rapport à une première facturation avec un mois de décalage, on relance au bout de trois mois. Mais on est stable. On est stable depuis 18 mois sur ce taux-là.

Et c'est bien, depuis fin 2022, début 2023, on est là. Donc on n'a pas augmenté le défaut de paiement en proportion sur ces deux-là.

Alors après, je ne vais pas reparler de la tarification. Monsieur ZARLOWSKI nous en a parlé, vous savez très bien qu'on n'a pas augmenté la part prise en charge pour les familles, qu'on a fait face à 10% d'augmentation cette année, l'année précédente on avait fait face à 7,8%, et que ce qu'on a répercuté, c'est en conservant la part constante. Voilà. Et je ne rajouterai rien.

MINETTO Jean-Marc : Il y a deux ans, c'était + 18%.

ROLLAND Guy : Non ! Alors là, ce n'est pas possible !

MINETTO Jean-Marc : On verra tout à l'heure ensemble.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous propose de passer aux voix, puisque malgré l'incompréhension, je vous assure effectivement que ça change l'orientation du vote, que j'ouvre maintenant. S'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

4. Reprise sur provisions pour risques et charges des créances douteuses.

BLUTEAU Jean-Michel : Là, c'est un sujet financier et aussi de pure comptabilité. C'est la reprise sur provision pour risque et charge des créances douteuses.

ROLLAND Guy : Merci M. le Maire. Là, c'est une provision. Ce n'est pas une reprise de pognon. On va le simplifier. Le niveau de la provision pour créances douteuses, il était de 46 000 € en 2019. En 2021, pardon. On a descendu à 38 000 euros. Là, on a une provision qu'on ajuste à 11 514 €, elle était à 10 000 €.

On a un petit delta, une augmentation de 1 264 €. Mais on est, en termes de niveau de provision, largement en dessous de ce qu'on avait auparavant. Et ça, c'est balayé dans une méthodologie qui est expliquée. On tient compte, en fonction de l'antériorité de la créance, d'un taux progressif de dépréciation, on est quand même à un niveau de provision qui est largement antérieur aux 46 000 € qu'on avait il y a encore 3 ans, descendu à



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

38 000. Là on était descendu à un étirage de 10 000 €, on est à 11 500. On a mis 1 200 € euros de plus. C'est un balayage complet partagé avec la DGFIP en termes de production.

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce que ça appelle une demande d'explication supplémentaire ? Je ne pense pas. Nous en venons aux voix, s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

5. Adhésion au Groupe Agence France Locale (AFL).

BLUTEAU Jean-Michel : Point suivant je vais repasser encore la parole à Guy ROLLAND. Là, ça concerne l'adhésion au groupe Agence France Locale.

ROLLAND Guy : Je vais sortir du document qui nous donne toutes les dispositions de l'Agence France Locale, pour dire deux-trois choses.

La commune, comme toutes les autres, doit anticiper ses problèmes de financement. Donc avec la direction financière et la DG, nous avons pris, et je dis bien anticipé, à partir du deuxième trimestre, des contacts avec tous les financeurs potentiels qu'on pourrait avoir.

On a vu la Banque Postale, la banque des territoires, et en échangeant pas mal, et on a déjà eu ces échanges-là, avec le territoire, on a trouvé un acteur qui s'appelle l'agence France Locale, qui est la banque des collectivités. On a fait des comparaisons, pourquoi ? L'idée, c'est non pas de, si on a un besoin, ne pas être obligé de contracter un emprunt qui soit complètement fléché, sans aucune marge de manœuvre et sans pouvoir maîtriser la date à laquelle on déploie, on déploie à peu près le montant.

Quand on a fait la comparaison des taux, on a trouvé un acteur, l'Agence France Locale, était en mai, 0,6 à 0,7 point en taux fixe, en dessous de la Banque Postal et d'autres acteurs.

Elle a un autre intérêt, elle est partenaire du département, du territoire et d'un certain nombre de communes. Et l'offre, et donc moi ce que je cherchais. J'avais posé un cahier des charges aux acteurs : je voulais décider quand, combien, à quelle vitesse. Et c'est la commune qui décide. On ne nous impose pas de débloquer, on prend 2 millions, 3 millions d'impôts, on débloque 3 millions pour un sujet. Je veux pouvoir l'affecter au projet dont on aura besoin. Il s'avère qu'on adhère, on devient actionnaire de l'agence France Locale. La contrepartie, c'est un pourcentage qui est sur le niveau des recettes de N-2.

Alors, cette cotisation, qui est one shot, c'est-à-dire quel que soit le nombre d'emprunts que vous faites, vous payez une fois pour toutes, vous bénéficiez de l'optimisation.

Deuxièmement, c'est un peu comme si vous voulez avoir un pool bancaire qui vous donne une souplesse, un droit de tirage quand vous voulez.

Certes, il y a un niveau maximal. On a eu un accord de crédit jusqu'à un certain moment, au vu du résultat de 2022, et même que je peux vous dire, les résultats de 2023, dans l'augmentation de 30% de l'autofinancement.

Donc on a dit, on va regarder. Nous, on souhaite d'abord, c'est comme ça le mécanisme, ça se fait avec toutes les collectivités, vous adhérez, et puis, on ajustera le besoin. Instantanément, par rapport, on avait un ordre d'idée, quand mai on discutait, ils offraient les taux entre 3,4 et 3,5 en taux fixe entre 10 et 15 ans, et dès 10 ans, sur les 133 000 € dès le plus court, vous récupérez 110 000 €. Et en plus ils n'ont pas de pénalité de sortie. Donc c'est ça que je veux vous faire toucher du doigt. On a un acteur en face qui a la souplesse la plus totale. On a deux ans à la vitesse qu'on le souhaite pour mobiliser et si on ne lève pas, on ne paye pas et on n'a pas de pénalités.

Pourquoi je propose cette adhésion ? C'est le partenaire financier qui a la souplesse la plus totale. On ne propose pas pour le moment de lever un emprunt, on anticipe.

C'est la règle de gestion de base, il faut avoir un filet de sécurité. C'est un dispositif que j'ai connu dans l'industrie, vous avez une facilité, un poole bancaire, à moyen – long terme.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

C'est quand même l'acteur qui connaît le besoin des collectivités, qui est, il y a au moins une dizaine ou une quinzaine d'actes de collectivités sur l'Île-de-France qui fonctionnent avec eux. Vous pouvez sonder le département, le territoire et autres.

Donc, on propose, pour se prémunir des besoins, c'est d'adhérer au capital de ce fonds. On pouvait payer même sur 10 ans, j'ai dit non ; je souhaite qu'on dépasse par un horizon raisonnable de mandature 5 ans. Et on paye la même somme sur 5 ans que si on avait payé one shot.

C'est ça le sujet. C'est se donner, en bonne gestion, en anticipation, les moyens de lever de l'emprunt. Je sais parfaitement jusqu'à quel niveau il faut lever. Je sais le niveau de la... et ça, je l'anticiperai, la charge de remboursement qu'on peut absorber.

Et on ajustera en fonction de la contrainte, de l'environnement par rapport au projet concerné, de besoins additionnels qu'on fera. Voilà. Et là, ce qu'on vous propose, c'est comme le GPGE, comme le département, comme d'autres communes, d'adhérer. Certes, ça nous coûte 26 000 € maintenant, 133 000 € sur 5 ans, qui est un horizon raisonnable. Et on verra, dans le processus budgétaire 2025, à quelle hauteur ?

Juste pour vous dire, la signature de la commune, on a un accord de crédit qui est valable. Alors les taux que j'évoquais tout à l'heure, si on parle de la stratégie de taux, ils font taux variable au taux fixe.

On peut, à notre main, partir en taux variable et capter au taux fixe, en bonne manière financière, au moment où on est au point bas.

C'est-à-dire qu'on n'est pas obligé de se fixer en taux fixe tout de suite. Maintenant on a déjà baissé 0,25.

Vous savez que la BCE va rebaisser. Donc on va, moi je pense qu'on a une chance raisonnable, il ne faut surtout pas se presser, maintenant de passer en dessous de 3% pour se financer en taux fixe à certains endroits. Mais on le fera. On soignera notre main, on décidera quand. Et ensuite, on n'a pas, si on ne veut rien débloquer avant le deuxième semestre 2025, on ne débloque pas. Si on ne veut rien débloquer, on aurait entre fin 2024 et fin 2026 pour débloquer. C'est à notre rythme, c'est nous qui disons quand, comment, quelle vitesse, et on commence à rembourser qu'au-delà des deux ans.

Si on n'a pas besoin, on sort, ça ne nous coûte rien. Ce qui n'est pas le mécanisme des banques classiques. On l'affecte au projet dont on veut, on est dans la souplesse maximale. C'est pour ça que je vous propose.

39

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette présentation assez claire Guy ROLLAND. La parole est à Nathanaël BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup. En fait, je vous remercie pour ces explications.

Forcément, nous, ça pose question. J'imagine que ce genre de démarche, ça va sans dire, ça demande du temps, de l'énergie. Donc si vous y avez consacré ce temps et cette énergie, c'est sans doute qu'il y a quelque chose qui vous encourage à avoir ce réflexe prudentiel. Du coup, ma question c'est à quoi pourrait servir potentiellement un hypothétique emprunt ?

Est-ce que par exemple, ça serait pour financer des projets au hasard « Cœur de Ville », ce qui ne serait pas forcément une mauvaise idée en soi.

Est-ce que ça serait pour pallier à une éventuelle baisse de dotation significative, comme c'était évoqué au début ? L'idée, c'est qu'est-ce que vous pourriez identifier comme objet qui serait nécessaire à couvrir dans cette démarche-là ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci.

CALMÉJANE Patrice : M. ROLLAND, vous nous avez déjà donné quelques éléments à l'occasion de la Commission des finances. Vous souhaitez adhérer à l'AFL, c'est une chose. Je rappellerai quand même que c'est une structure jeune, qui est une émanation entre guillemet de l'Association des Maires de France. Elles sont à la même adresse, quai d'Orsay. Moi, j'ai quand même quelques interrogations par rapport à cette structure qui semble avoir la martingale et proposer des choses formidables que les autres ne proposent pas.

Tout à l'heure, vous nous présentiez une approche très pessimiste du budget 2025. Moi là je vais faire mon approche très pessimiste des gens qui parfois proposaient des crédits très intéressants, j'espère que ça ne se terminera pas comme DEXIA.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Guy ROLLAND pour la réponse et après on pourra enchaîner avec le scrutin.

ROLLAND Guy : Alors, votre serviteur a fait son rôle pour le bien de la commune, pour trouver les solutions financières potentielles et plus optimisées. Ce ne sont pas des produits toxiques, c'est des taux fixes.

Deuxièmement, on n'a pas dit qu'en emprunterait. On dit qu'on se met dans des dispositifs pour pouvoir bénéficier des meilleures conditions. Certes, la structure, elle est jeune, mais je constate qu'elle a de plus en plus de collectivités. Et, excusez-moi, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas un risque, mais le seul risque, c'est à la limite d'avoir un décalage dans le déblocage des fonds.

Une fois qu'on a l'accord de crédit, si la structure fonctionne, je ne peux pas passer à côté d'une opportunité où par rapport aux autres financeurs classiques, on a 0,5, / 0,6 point de moins.

Et on a amorti en moins de 10 ans avec une souplesse totale l'écart de taux. Donc, et après, c'est une fois pour toutes, quel que soit le nombre d'emprunts, on fait d'autres emprunts.

Par exemple, je vais donner un autre intérêt de cette structure. Elle fait, vous savez très bien que sur la collecte des subventions, ou la collecte du FCTVA, il y a un mécanisme, entre le moment de la notification d'une subvention, et le moment où on obtient réellement un encaissement, il peut se passer 18 mois, 2 ans.

Cette structure-là peut nous aider à financer en relais à des taux intéressants.

Donc si on parle financement de trésorerie d'une commune, c'est quand même sur le papier, la structure.

Après moi je vais répondre, l'endettement n'est pas forcément malsain s'il permet de financer un projet important d'investissement. La seule contrainte est qu'on ait la capacité de remboursement. C'est ça le sujet.

Donc après il y a aussi un caractère de gestion du risque, c'est bien pour ça qu'on propose. On verra bien, ça sert aussi d'emprunt à passer des périodes difficiles. Si on a une difficulté, dans le contexte qu'on a, pour financer nos investissements, avec une souplesse elle n'est quand même pas négligeable, c'est le seul acteur qui propose un délai de deux ans de mobilisation. Tous les autres, on débloque complètement dans six mois. Excusez-moi, ça, ce n'est pas une souplesse de détail.

Et l'autre point, je le redis, si on n'a pas besoin, on n'a pas de pénalités. On sort comme on veut et on débloque au rythme que l'on veut.

Bah, écoutez-moi, pour l'affreux gestionnaire que je suis, c'est quand même des arguments solides. Alors, même si c'est une structure récente, je vous renvoie, allez voir la DGTPE, allez voir le département. Dans le panachage des financeurs, c'est un acteur qui monte.

Je n'ai pas dit qu'on propose un emprunt, mais je dis qu'on se met comme toujours, on anticipe. Les groupes industriels font la même chose, ils s'accordent des lignes de tirage. On a une ligne de tirage jusqu'à un certain montant, qu'on utilisera ou qu'on n'utilisera pas, quand on le décidera, et à hauteur du montant que l'on veut. Et moi je me permets d'insister dans les critères de choix et d'orientation, c'est la souplesse, en dehors de la performance de tout.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup Guy. Pour répondre aussi à l'attitude de Nathanaël BANCEL, concernant la fusion, au fait que l'on ait consacré du temps et de l'énergie sur le sujet, au risque effectivement qu'on ait des dotations en moins, non. De l'emprunt c'est forcément pour la section investissement.

Donc, ce n'est pas un défaut de recette de fonctionnement qui nous conduirait, justement, à lever un éventuel emprunt. Ce serait plutôt, effectivement, pour, si nécessaire, accélérer un investissement pour, justement, concrétiser plus vite. Et en tous les cas, on l'a dit encore et encore, pour acquérir de la souplesse et la réactivité. Je mets aux voix, si vous en êtes d'accord, via les tablettes.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 12 abstentions (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

Dans ces conditions, le vote est adopté à l'unanimité des votes exprimés. Je vous remercie.

6. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23k€ attribuées aux associations, au titre de l'année 2024.

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe au sujet suivant, je passe la parole à LEFEBVRE Concetta, puisqu'on va avoir deux sujets à la suite qui concernent sa délégation du jumelage.

Ah pardon, aux temps pour moi, j'ai voulu aller trop vite. J'ai voulu couper la parole à Guy ROLLAND et je m'en excuse par avance.

J'ai voulu oublier les attributions de subventions tantôt pour les montants inférieurs à 23 000 € à nos associations et l'attribution de subvention aux porteurs de projets, où là d'ailleurs ce sera Alain FITAMANT qui va se préparer à nous en parler. Je suis confus, je te cède la parole.

ROLLAND Guy : En une minute, monte en main. Après les subventions votées au BP, on a regardé les demandes complémentaires. On a décidé de répondre favorablement à deux demandes parce qu'on en avait très peu. Alors je vais évacuer celle qu'on a... Comme vous avez beaucoup d'associations qui nous disent « *j'aimerais bien avoir une subvention* » sans dire combien... ça, on ne répond pas.

Deuxièmement, on a accordé sur l'association des Beaux-Arts du Raincy 500 €. Ils avaient fait une demande de 2 000 €. Nos voisins du Raincy leur ont accordé 1 500€.

Sur Villemomble Sports, pour la partie tennis, on flèche 1 500 € de plus.

L'AFSEP, ils demandent quelque chose, mais ne disent pas combien.

Et à un seul débat, il y avait une subvention pour une association qui demandait 2 000 €, mais on n'était pas d'accord sur le justificatif.

Sur le reste, parce que M. MINETTO m'avait posé la question, j'ai revérifié ce qu'on avait reçu comme demande au sommet de service assemblées. Donc on n'a pas eu d'autres demandes explicites des associations locales.

MINETTO Jean-Marc : Que celle-ci.

ROLLAND Guy : Que celle-ci. Alors je vais répondre à une autre question que vous pourriez poser. Il y a un débat sur le CSK la fois précédente. Pardon ?

Échanges entre MINETTO Jean-Marc et ROLLAND Guy

ROLLAND Guy : Là, là-dessus, on a regardé. On reste comme ça. Et les autres qu'on avait maintenus, on n'avait pas pris en compte, on reste sur cette position-là. On a eu un volume beaucoup plus faible que précédemment. Ce qui se passe, et je remercie le service des Assemblées, on a fait beaucoup de progrès en deux ou trois ans sur le guidage des demandes, avec un processus numérisé, et maintenant, les demandes arrivent en temps et en heure, beaucoup plus, ce qui fait qu'on a moins de loupés.

Je tiens à remercier tous les efforts qui ont été faits de consolidation et de centralisation avec un fichier qui est centralisé, dont vous avez vu quelques exemples, parce que vous avez posé des questions sur les actions faites. Et ça nous permet d'éviter les sempiternels courriers envoyés à gauche, à droite.

Les gens se connaissent mieux qu'avant. Voilà.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette explication.

MINETTO Jean-Marc : Juste une question par rapport à la subvention de fonctionnement sur un projet. Quel projet pour le tennis ?

BLUTEAU Jean-Michel : Le projet est évidemment sportif. En l'occurrence, c'est faire que l'équipe senior, à la fin de la saison dernière, a accédé, je parle sous le contrôle de Philippe LABRO, en pro B. Ce qui requiert des moyens supplémentaires, parce qu'effectivement ils vont se déplacer un petit peu partout.

On est assez fiers effectivement de cette montée de niveau. Et à partir de là, la présidente, Mme MOLINIER, nous a sollicités. Et puis on a fait comme pour les Beaux-arts, elle nous a demandé plus. Bon, on a pu lui accorder quand même une somme de 15 000 €.

MINETTO Jean-Marc : 1500 €.

BLUTEAU Jean-Michel : 1 500 €. Y a-t-il d'autres prises de parole ? C'est un vote qui est différencié, association par association. On sera attentif pour certaines où justement on ne doit pas prendre part au vote.

On commence par les Beaux-Arts, 500 €.

33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION. Je clos le scrutin, c'est un vote à l'unanimité.

Subvention de 1 500 euros pour le Tennis. Ne prennent pas part au vote les membres du comité directeur de notre assemblée, M. BIYOUKAR, M. MALLET, Mme LEFEBVRE.

6.1 Groupe des Beaux-Arts du Raincy Villemomble :

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

42

6.2 Villemomble Sports pour sa section tennis :

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 30 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, M. LABRO, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CEDECIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMEJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme Pochon, M. MINETTO, M. BANCEL, Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE).

M. BIYOUKAR, Président de Villemomble Sports, M. MALLET, Mme LEFEBVRE, membres du Conseil d'administration de Villemomble Sports, ne prennent pas part au vote.

7. Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2024 du Contrat de Ville.

BLUTEAU Jean-Michel : Alors peut-être une sonate à deux voix puisqu'en effet, là, on est sur une attribution de subvention, mais, en l'occurrence au porteur de projet dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville.

FITAMANT Alain : Il s'agit effectivement de l'attribution de subvention au porteur de projet dans le cadre de l'appel à projets 2024 concernant le contrat de ville. Conformément au nouveau contrat de ville 2024-2030 intitulé « Engagement quartier 2030 » dont l'objectif est d'être au plus proche des besoins des habitants, afin d'améliorer leurs conditions de vie, où de nouvelles priorités ont été définies avec les habitants. Il s'agit d'agir sur le lien social à l'échelle de chaque quartier, de lever les freins permettant l'accès aux droits, de renforcer la



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

réussite éducative des enfants, de développer les actions sur les valeurs de la République et de la laïcité, améliorer les relations entre habitants, bailleurs et acteurs institutionnels.

Le principe est d'agir avec cofinancement, État et Ville. Dans ce cofinancement, une partie des financements proviennent de l'ADEEV et du CCAS via leur propre subvention.

Donc elles apparaissent déjà dans les subventions attribuées à l'ADEEV et au CCAS, mais sont dévolues spécifiquement pour l'émission du contrat de ville, avec donc 121 000 €. 24 concernant le CCAS, 13 153 € concernant l'émission de l'ADEEV et une part contrat de ville en dehors de ces subventions de 1 900 € pour un total de 136 077 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions porteur de projets dans le cadre de l'appel à projets 2024 du contrat de ville à hauteur de 136 077 €.

Vous avez donc le tableau de programmation qui a été joint à la note concernant les projets 2024.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher Alain. Guy, je ne pense pas qu'il y a autre chose à dire, en effet, que le budget nous le permet. Nathanaël Bancel, pardon.

BANCEL Nathanaël : Une remarque sur la forme, et je vais prendre exprès une ligne sur laquelle je sais qu'il y a de bonnes choses qui se font comme ça, juste pour montrer que c'est plus la forme que le fond en tant que tel. Quand je vois les objectifs opérationnels, il y a plein de choses qui sont très nobles et sur lesquelles on peut être d'accord. Mais on a l'impression parfois que ça manque un peu de concret, on a du mal à se rendre compte concrètement quelle action est posée derrière.

Si je prends la première ligne au hasard, travailler sur la mobilité des publics, être autonome dans sa recherche d'emploi, en maîtrisant multimédia, etc. Ce sont des choses très positives, je sais que ça a bénéficié à la vie de Villemomble, donc il n'y a pas de débat sur le fond, sur est-ce que c'est pertinent, ce qu'il faut faire, etc.

La seule, enfin, si je peux me permettre une remarque, je dirais que ce serait bien de mettre en avant ce qui peut être fait de façon un peu plus pratico-pratique, on se rend compte sous quelle forme ça se met en œuvre. Le suivant, par exemple, sensibiliser de public aux diverses problématiques de santé, pouvoir avoir un impact sur un accès ou un maintien dans l'emploi. Ça, de façon pratico-pratique, j'avoue que ça me parle un peu moins.

Je ne doute pas qu'il y a de belles choses qui se font, mais on a du mal à le sentir.

BLUTEAU Jean-Michel : Peut-être la parole à François ACQUAVIVA pour justement tenter de vous faire concrétiser un petit peu les choses.

ACQUAVIVA François : Pour vous permettre d'avoir une réponse sur les actions pratiques qui sont engagées, en ce qui concerne l'ADEEV, puisqu'elle est orientée essentiellement sur l'emploi et la formation. Nous avons un ensemble de marathons que nous organisons. On les a appelés comme ça, parce qu'avant c'était le parcours du combattant, le côté de l'emploi. Maintenant c'est plutôt la notion du marathon, c'est-à-dire une notion assez longue de continuité de l'action.

Alors on a des marathons emploi, des marathons numériques et des marathons santé.

Dans l'appel à projets auquel nous avons répondu, nous avons répondu sur un appel à projets marathon emploi et numérique et sur la partie deuxième appel, appel à marathon santé. Je vais simplement vous dire ce qui est à l'intérieur et je peux vous donner déjà les chiffres du premier semestre puisque l'action se déroule sur l'ensemble on va dire de l'année.

Les marathons emploi pur regroupent grosso modo une quarantaine de participants, mais quatre fois dans l'année c'est-à-dire par des groupes de 10 à 15. Ce sont des personnes qui sont hors radar dans la plupart des cas, très loin de l'emploi, qui sont complètement, on va dire, en déshérence, que l'on reprend, que l'on reforme, que l'on reformate d'une certaine façon dans l'envie de retrouver, un emploi. Des fois, ce sont des petites choses qui bloquent, ce n'est pas forcément des grandes choses. Le public qu'on a, essentiellement un public, on va dire, très défavorisé. On les met en contact à la fin, par une petite marche, avec des employeurs pour casser les codes pour qu'ils voient plutôt la partie positive de la personne demandeur d'emploi, que forcément le CV où il peut y avoir des côtés, de grands trous blancs pendant différentes années où il n'y a pas eu d'action.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Dans ces actions d'emploi, on arrive à quand même avoir entre 75 et 80 % de placements, c'est-à-dire de retour à l'emploi. Alors il y a un suivi qui se fait, c'est-à-dire ce n'est pas uniquement dans une semaine, d'une semaine dense où ils reprennent un rythme du travail qui est forcément suffisant. Il y a aussi un autre suivi après pour continuer.

Le numérique c'est des gens qui sont très loin de la connaissance du fonctionnement du numérique. C'est donc un certain nombre d'outils où on les reforme sur l'usage quotidien, on va dire de l'aspect numérique.

Certains, comme les jeunes, ils sont très bons sur le téléphone portable, mais pour pouvoir faire un CV via l'intermédiaire d'un ordinateur, ils ne sont pas bons. Donc on a tout un ensemble de formations, là on en a beaucoup plus. On en forme à peu près 80 par an sur ce registre. On a des accords des fois avec le département où ils partent avec un petit ordinateur pour leur permettre d'avoir leur autonomie pour pouvoir régler tous les problèmes de la vie courante.

Pour la santé c'est plutôt des tables rondes qui vont tourner là aussi avec beaucoup de personnes pour tout ce qui est les notions d'addiction, les problèmes de drogue, les problèmes de dépendance, tout ce qui peut être aussi les problèmes de souffrance au travail, de formes de maltraitance et autres et sur lesquels on leur permet par des notions de groupes, de discussions de groupes, de pouvoir retrouver toute une dynamique.

Donc tout ça, ça a beaucoup d'effets et ça regroupe quand même à peu près plus de 150 personnes qu'on peut recevoir dans l'ensemble de ces marathons.

Voilà de façon pratique, ce sont des gens issus exclusivement de nos quartiers prioritaires, des Marnaudes. On avait déjà un peu anticipé, on en a dans quelques-uns de Bénoni, puis aussi du centre-ville ville parce que, même si d'un côté on nous dit que ça doit être uniquement des gens des quartiers, il ne faut pas oublier non plus les autres qui ont aussi les mêmes besoins, mais parce qu'ils n'ont pas la chance d'être dans la bonne rue on pourrait leur dire « on ne vous prend pas » non ! On les prend tous et c'est donc une action vraiment où il y a un vrai travail de fond. C'est un vrai travail de fourmis où on essaie que chacun puisse arriver à trouver une solution et ce sont essentiellement des gens qui sont sous les radars que l'on utilise. Les autres rentrent dans les grands systèmes et les grandes structures qui existent et on peut développer tout ça parce qu'on a quand même développé beaucoup de partenariats avec beaucoup de grandes structures d'insertion, de formation et autres qui nous permettent de nous accompagner dans nos actions.

44

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour ce propos parfaitement circonstancié.

MINETTO Jean-Marc : Une question supplémentaire. En fait, à chaque fois qu'on parle des contrats de ville, on retrouve les trois mêmes qu'on les attributions. Comment se passe l'appel à projets ? Est-ce que la ville diffuse, communique en disant, voilà, dans le cadre du programme ville, vous pouvez déposer vos projets à qui ? À la ville ? Comment un porteur de projet est au courant de cette possibilité ? Comment fait-il ? à qui le présente-t-il ? En dehors bien évidemment de la DEV et du CCAS.

FITAMANT Alain : Il y a une publication officielle de l'appel à projets qui est faite par le territoire. Nous avons même une liste d'associations qui existent sur la commune susceptibles de répondre à cet appel à projets. Nous leur communiquons les dates et puis nous les sensibilisons sur le fait de déposer des dossiers, des pré-dossiers d'appels à projets. S'ils ne le font pas, nous les relançons pour être certains qu'ils ont bien eu le message et qu'ils ont travaillé dessus. Parfois même nous sommes amenés à les aider à réaliser les dossiers parce que des petites associations ont parfois des difficultés pour les monter. Il y a une notion d'accompagnement dans le montage des dossiers.

MINETTO Jean-Marc : Sauf que là, il y en a plein.

ACQUAVIVA François : Il y a aussi une part au niveau de GPGA d'associations qui sont en dehors de la commune auquel on attribue une partie des allocations de la politique de la ville.

MINETTO Jean-Marc : Pour bien comprendre en fait il n'y a pas d'autres associations, et moi jusqu'à maintenant, je n'en ai jamais vu d'autres. Donc est-ce que, la com vous la faites, etc. M. FITAMANT vous parlez du fait que vous soutenez, que vous aidez à rédiger, mais en fait là on ne voit pas d'autres associations que le CCAS et l'ADEEV.

Personne non identifiée : Il y en a d'autres.

MINETTO Jean-Marc : On ne voit pas là. Les autres n'y sont pas. Les autres n'y sont pas.

Parmi les gens qui nous écoutent, si demain il y en a un qui l'année prochaine souhaite déposer un appel à projets, en avez-vous ? En avez-vous refusé ? Est-ce que les gens ne sont pas les bons ?

Ce qui m'étonne, c'est de ne pas en voir d'autres. C'est très bien qu'il y ait l'ADEEV, le CCAS, mais il n'y a personne d'autre, en fait, qui propose d'aider, qui va chercher de l'argent, simplement pour aider les autres ?

BLUTEAU Jean-Michel : Alain FITAMANT pour la réponse définitive et puis on pourra avancer.

FITAMANT Alain : On essaie de privilégier les associations villemomboises, parce que c'est associé une forme de soutien à ces associations. Malheureusement les associations ont des difficultés à maintenir leur activité parfois et donc en cas de développement de cette politique de la ville, nous allons essayer de dynamiser ce tissu associatif pour avoir, je vous rejoins tout à fait, davantage d'associations qui puissent répondre aux appels à projets.

Malheureusement, cette année il y a eu un autre phénomène, c'est que l'attribution du complément de subventions pour le classement de Bénoni en QPV est arrivée tard et un petit peu trop tard pour solliciter les associations. Donc on a privilégié les associations qui étaient à même de répondre rapidement comme la DEV et le CCAS qui ont beaucoup plus de moyens pour répondre de façon rapide à des appels à projets. Mais oui, je partage votre avis il faut essayer de trouver de nouvelles associations. C'est tout à fait dans les objectifs que nous nous fixons.

BLUTEAU Jean-Michel : Bien. Tout ayant été dit, ah non, je vois une autre prise de parole.

BIYOUKAR Lahoussaine : Très rapidement. M. FITAMANT, vous nous expliquez qu'il y avait une aide qui a été apportée aux associations qui répondaient à ce contrat de ville. Du coup, qui apporte cette aide ? C'est vous ? Il me semble qu'il n'y a toujours pas de chargé de mission politique de la ville recruté ? De mémoire, si je ne me trompe pas.

Du coup, qui aide ces associations ?

FITAMANT Alain : Oui, tout à fait, vous avez raison, M. BIYOUKAR. Il y a eu une vacance du poste qui était dévolue à ce rôle, et on nous avons employé une personne qui travaille à la presse municipale, mais temporairement, puisque l'objectif est évidemment de recruter une personne.

J'ai moi-même également pu contribuer à l'aide apportée à ces associations. Et je peux donner un petit scoop ce soir, c'est que la nouvelle coordonnatrice qui va se charger de ce travail prend ses fonctions lundi.

BLUTEAU Jean-Michel : Et en attendant, on s'est appuyé sur la police municipale et notre directeur de la publique et de la tranquillité publique, pour justement faire le lien.

Il y a eu continuité du service public. Ce sera encore mieux, effectivement, avec la nouvelle collaboratrice qui nous arrive.

Je mets aux voix maintenant. Vous en êtes d'accord ? C'est parti.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO).

Mme PAOLANTONACCI Pascale, Mme SERONDE Françoise, M. ACQUAVIVA Jules François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Mme LEFEBVRE Concetta ne prennent pas part au vote.

8. Jumelage – Participation forfaitaire.

BLUTEAU Jean-Michel : J'avais voulu anticiper les choses, donc c'est maintenant que je vais passer la parole à Concetta LEFEBVRE pour deux délibérations concernant le jumelage.

LEFEBVRE Concetta : Chers collègues, bonsoir à tous. Le jumelage avec la ville de Bonn-Hartberg existe depuis 1967, c'est-à-dire depuis 57 ans.

Villemomble peut être fière de ce jumelage qui existe, de par les délégations officielles, les citoyens. Par exemple, nous avons eu un week-end jumelage en Allemagne cette année, sur le week-end du 14 juin. Des échanges scolaires, cette année à deux reprises Jean de Beaumont. Et l'année prochaine, il y a l'engagement du lycée Clemenceau. Les échanges culturels avec le conservatoire. Les échanges sportifs, VS Gym aura son week-end de jumelage avec l'Allemagne le 15 novembre.

Il y a eu également VS natation.

Avec la période post-COVID, M. le Maire m'a personnellement chargé dans la délégation de réactiver le jumelage. Force est de constater qu'il se réactive avec enthousiasme de part et d'autre.

Le dernier événement en date est celui de la création d'une association de jumelage à Villemomble pour promouvoir toujours et encore nos actions dans ce domaine. D'ailleurs, je vous lance un scoop, une AG s'est tenue vendredi dernier et une association jumelage s'est créée et qui se nomme Villemomble Jumelages, parce qu'il y en aura d'autres. Pour rappel, la précédente association Jumelage a été dissoute sous l'ancienne municipalité. Je ne fais que remettre du lien et du liant sur un projet demandé et plébiscité par nos citoyens et édiles respectifs. Cette délibération ne doit pas faire polémique, car elle réactualise tout simplement les tarifs transports déjà existants et réévalués en fonction de l'inflation. À travers cette délibération, nous créons en effet une ligne budgétaire liée à la participation des concitoyens après échange et concertation avec eux. Il apparaît en toute logique que la ville ne peut subvenir à elle seule à l'ensemble des frais inhérents au week-end jumelage.

Sur les différents repas, il est demandé une participation des citoyens pour l'un d'entre eux. L'ensemble des élus de la majorité et de la minorité sont informés des manifestations impulsées par la ville.

Par conséquent, rien de nouveau sous le soleil.

Je demeure toujours et autant à votre écoute à tous. Le jumelage est ouvert à tous. Notre délégation allemande est prévue pour le mois de mai 2025, où nous recevrons nos amis de Bonn-Hartberg. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour en confirmer les détails et vous inviter à ce nouveau week-end jumelage.

Pour la délibération numéro 8, je ne vais pas la relire, mais on demande une participation forfaitaire par personne aux frais de déplacement pour les voyages organisés dans le cadre du jumelage sur Bonn-Hartberg, voyage aller-retour pour un tarif de 70 €, et une participation forfaitaire par personne et par repas, sur inscription pour les réceptions d'arrivée et de départ organisées dans le cadre du jumelage lors des venues des participants sur Villemomble, et cette participation sera de 15 €.

Je précise également pour l'article 2 que la gratuité sera appliquée aux élus de Bonn-Hartberg et de Villemomble et aux membres des délégations officielles dans le cadre de leurs fonctions.

Sur l'article 3, la recette en résultant sera inscrite au budget aux fonctions et natures concernées.

Et l'article 4 précise que les tarifs pourront être révisés par décision ou par délibération du conseil municipal.

Souhaitez-vous poser des questions ?

BLUTEAU Jean-Michel : Y'a-t-il des questions sur ce sujet ?

MINETTO Jean-Marc : Ne pensez-vous pas que pour les Villemomblois qui hébergent les amis de Bonn-Hartberg, il serait normal que lorsqu'ils participent aux manifestations, il y ait aussi la gratuité ?
Ce sont des gens qui font plus que participer. Donc il serait logique qu'ils n'aient pas à payer le prix du repas, on va dire, de l'accueil. Je parle des gens qui hébergent les familles ou qui hébergent les enfants qui vraiment font de ce jumelage une barre forte.

LEFEBVRE Concetta : Oui, ce serait possible si la ville avait le budget pour. Par contre c'est vrai que le samedi, c'est la ville qui paye la sortie, le repas, le car, tout est payé. Après, ce n'est pas une obligation. Les repas, c'est pour ceux qui le souhaitent. Justement, on est sur inscription.

Certains préfèrent, puisque voilà comment ça se passe, en général, ils arrivent le vendredi soir, certains préfèrent manger entre eux, dans leur famille. D'autres m'ont dit que, compte tenu peut-être aussi un peu de leur fatigue, de leur âge, préfèrent un repas ensemble. Donc moi j'ai proposé les deux. J'ai dit ceux qui souhaitent être en famille, pas de soucis. Ceux qui souhaitent être un peu plus à l'aise, participer au buffet qu'organise la municipalité.

Je leur ai même posé la question pour savoir si 15 €, c'était trop cher pour eux. Ils m'ont dit non, non, parce que de toute façon, dans la plupart du temps, nous allons au restaurant. Et un restaurant, je pense que c'est plus que 15 € le repas.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour compléter la réponse, il y a un parallélisme des formes parce qu'il se passe exactement la même chose côté aujourd'hui avec notre jumelle qui fonctionne avec le Bonn-Hartberg et qui a la même chose côté Allemand.

D'autres interventions ?

CALMÉJANE Patrice : Pour la clarté du débat, il aurait été nécessaire de rappeler qu'avant le tarif était de 50 € et donc on passe à 70. Il existait ce tarif donc là ça fait une augmentation de 40%, mais c'était un tarif ancien donc il n'a peut-être pas suivi le cours de l'inflation et effectivement les 15 € c'est nouveau.

Il ne faut pas hésiter à annoncer les choses.

BLUTEAU Jean-Michel : Voilà c'est mieux en le disant.

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Non, je n'en vois pas.

Passons aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 3 voix contre (celles de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL) et 9 abstentions (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

Je remercie la majorité municipale donc d'approuver cette première délibération concernant notre jumelage.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

9. Participation de la commune dans le cadre des échanges de classes organisés par les établissements scolaires de Villemomble dans le cadre du jumelage.

BLUTEAU Jean-Michel : Et on enchaîne tout de suite avec la suivante, le jumelage, participation de la commune dans le cadre des échanges des classes organisées par les établissements scolaires de Villemomble dans le cadre du jumelage et là effectivement on va parler donc du collège Jean de Beaumont, pour une participation en hauteur de 2 200 €.

En l'occurrence, le jumelage c'est aussi l'échange scolaire. Et bien là, effectivement, nous prévoyons 2 200 €. Même si aujourd'hui, effectivement, l'équipe pédagogique du Collège Jean de Beaumont, j'ai rencontré sa principale il y a quelques jours, n'est pas sûr effectivement pouvoir faire se réaliser l'échange.

BANCEL Nathanaël : Vous avez partiellement répondu à la question qui était de savoir si ça avait été fait ou si ça allait être fait. Du coup je comprends que ça va être fait, enfin que c'est en projet, une ambition de le faire. Et du coup là je ne sais pas si vous avez les détails, mais on parle de combien de classes, combien d'élèves ? Sachant qu'il est très bon, et que l'on votera pour.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous en remercie par avance. On ne va pas se mentir, l'apprentissage de l'allemand au collège commence à être discret. Aujourd'hui, au collège Jean de Beaumont, vous avez la partie d'une classe qui apprend l'allemand. J'ai discuté avec Mme AGUIAR qui m'a indiqué qu'aujourd'hui on avait 7 collégiens qui apprenaient l'allemand au collège Jean de Beaumont. C'est un phénomène qui n'est pas unique ni à ce collège ni à notre pays, puisque de l'autre côté du Rhin, on me dit la même chose, que l'apprentissage du français tente, pas à disparaître, mais à s'amoinrir.

Je crois que c'est pour cela qu'il faut que les jumelages perdurent, pour que l'on continue, même si on n'a pas la même langue, à se comprendre.

Je mets aux voix, s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

48

10. Modification des modalités de calcul des charges des logements communaux.

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 10, c'est la modification des modalités de calcul des charges des logements communaux.

Vous le savez, nous avons un certain nombre de logements qui sont soit mis à disposition à nos personnels dans le cadre de leurs fonctions de gardiennage, d'une astreinte, mais également des logements qui sont occupés tantôt par du personnel communal, tantôt par des enseignants.

Nous avons vu qu'il y avait un sujet cette année en termes de charges. Il apparaissait qu'il y avait des incongruités, des anachronismes. Il convient là aussi effectivement de réviser un petit peu les choses pour que ce soit plus juste d'une part. Une vieille délibération qui ne s'appuyait que sur un seul type d'énergie alors que certains logements n'avaient justement pas du gaz pour chauffage, par exemple.

On a aussi un système qui pouvait paraître justement plutôt favorable à nos agents, puisqu'effectivement la collectivité prenait en charge l'abonnement, la TVA, et puis certains services que l'on voit traditionnellement sur nos factures d'énergie.

Et puis enfin, parce qu'on n'a pas forcément des compteurs individuels, certains équipements se retrouvaient avec une facture pour l'ensemble de la consommation de gaz d'un gymnase par exemple, et à partir de là on faisait une quote-part comme toujours mal taillée, pour justement adresser une facture et donc une prise en charge par l'agent logé.

Et pire que tout, si vous rajoutez en plus de ça l'explosion du coût de l'énergie depuis quelque temps, et on a fait des appels pour régularisation de charges à certains de nos agents, et c'est tombé là l'occasion de la rentrée, exponentielle, pour lequel ils nous ont demandé des facilités de paiement, et puis surtout des explications, ce qui paraissait être bien légitime sur ce fonctionnement.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Donc ça nous a permis de mettre le travail sur le métier et puis de réviser effectivement ces charges, où d'emblée en effet on permettra la possibilité d'une mensualisation sur un estimatif et quelque chose qui soit justement plus proche de la réalité.

Voilà. En quelques mots, j'ai essayé de vous expliquer. Effectivement, quelque chose qui est très interne, qui est très administratif, pardonnez-moi, mais cela requiert néanmoins, effectivement, l'approbation de la représentation municipale. Est-ce qu'il y a une prise de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Je vous invite à voter.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

11. Encadrement des temps de restauration et des études dirigées dans les écoles – Fixation des taux de rémunération horaires du personnel enseignant.

BLUTEAU Jean-Michel : Délibération numéro 11, encadrement des temps de restauration et des études dirigées dans les écoles, avec la fixation des taux de rémunération horaire du personnel enseignant.

Là encore on essaie de moderniser toujours et encore plus notre collectivité. Nous avons une vieille délibération qui, je parle sous le contrôle de Patrick PRINCE ou de Serge ZARLOWSKI, nous avons fait une délibération qui nous corsetait en ce sens que la direction des études dirigées ne pouvait être assurée que par un personnel enseignant. C'est un gage de qualité, sans aucun doute, à savoir que l'autre appellation, ce peut être les études surveillées, où là, en effet, se peut être un autre type de personnel, pas nécessairement d'éducation nationale, qui s'occupe de surveiller les études.

Et c'est vrai que nous nous sommes retrouvés avec une grande difficulté à la rentrée dernière, au mois de septembre. Il y a une étude dirigée qui n'avait plus en fait son personnel de direction et ce qui fait qu'il nous a été rendu impossible de proposer aux familles pendant une heure à l'issue du temps de classe d'assurer les études dirigées.

On s'est permis effectivement de quand même trouver des solutions comme toujours. Je salue les services et en particulier la direction générale et puis le service enfance d'avoir sorti la boîte à outils, pardonnez-moi de cette expression, mais on a vraiment donc cherché à trouver une solution, tandis que les familles attendaient. Vous imaginez bien qu'à 16h30 quand on nous dit « *ben, nous vous rendons votre enfant parce qu'en fait il n'y a personne pour lui faire faire ces devoirs* », ça aurait été compliqué.

On a subi pendant 15 jours, 3 semaines, quelque chose comme ça, avant de trouver une solution avec un personnel enseignant en retraite qui a bien voulu assurer la direction. On a par ailleurs trouvé deux autres enseignants pour la suppléer, mais provenant d'autres écoles. Là aussi, en termes de fonctionnement, c'est un petit peu complexe parce que, quand ça vient d'une autre école, il faut qu'il y ait un petit temps, le temps qu'il quitte sa classe, qu'il rejoigne l'école pour assurer l'étude dirigée,

Bref, il nous faut avoir une délibération qui nous autorise à avoir un personnel autre qu'un enseignant actif pour que nous puissions proposer l'étude dirigée en activités périscolaires. Voilà pour la présentation.

MINETTO Jean-Marc : Pour les études dirigées, il est normal que ce soit les enseignants. Par contre je ne comprends pas pour la rémunération des surveillances de cantine. Les enseignants peuvent le faire, mais ne le font pas tous. Différences en matière de tarification, le terme n'est pas beau, entre un enseignant qui va surveiller la restauration scolaire et l'animateur de centre de loisirs. On est sur les mêmes montants ?

Le mot est le même. Je ne parle pas de celui qui aura la responsabilité pédagogique. C'est différent, on sait que certains enseignants ont la responsabilité pédagogique ou bien ce sont des directeurs ou animateurs. Donc là qu'en est-il du montant attribué aux enseignants et aux animateurs ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais reprendre l'expression « *non, ce n'est pas tout à fait le même boulot* » si je peux me permettre. Je cède la parole à Serge ZARLOWSKI pour une petite explication de texte.

ZARLOWSKI Serge : Depuis l'année dernière, il n'y a plus d'enseignants qui font la direction pédagogique du temps méridien, parce que je l'ai complètement consacré, c'est une décision qu'on a pris avec M. le Maire, c'est

une décision courageuse d'ailleurs, politique, d'organiser complètement le temps périscolaire sous la responsabilité des directeurs, en effet, de centres de loisirs qui ont une rémunération naturellement différente. Pour le reste, comment je vais le dire, sans qualification particulière, parce qu'on n'est pas obligé notamment d'avoir du personnel diplômé, et donc on a un tarif de surveillance de quantité.

MINETTO Jean-Marc : Qui est le même pour les enseignants ?

ZARLOWSKI Serge : Qui est le même.

BLUTEAU Jean-Michel : OK. D'autres choses ? Je vous propose qu'on mette aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

12. Remboursement d'une contravention et frais de mise en fourrière.

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 12, c'est le remboursement d'une contravention et les frais de mise en fourrière.

Le 7 septembre dernier, il y a un monsieur qui a fait l'objet d'une verbalisation pour stationnement gênant de véhicule sur la voie publique et son véhicule a fait l'objet d'une mise en fourrière. Au moment des faits, le véhicule était stationné avenue Detouche, à Villemomble bien entendu. Les agents ont constaté que le véhicule était en infraction, bien qu'il se trouvait en dehors du périmètre défini par l'arrêté municipal.

La contravention a été émise, et la mise en fourrière du véhicule.

Mais résultat, le requérant a formulé une requête en exonération, et une demande au remboursement des frais de fourrière s'élevant à la somme de 169,41 €. Au vu des éléments exposés, l'erreur non imputable au requérant, en observance de l'arrêté, il vous est proposé de procéder au remboursement des frais inhérents à l'enlèvement du véhicule et, dès lors, c'est notre assemblée qui doit autoriser ce remboursement du montant de la contravention et de la somme engagée.

Il vous est proposé d'autoriser le remboursement au monsieur pour le montant de la contravention, 35 euros, et la mise en fourrière, donc 134,41 €, soit la somme que j'évoquais à l'instant, 169,41 €.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

CALMÉJANE Patrice : Ce n'est pas sur le point précis du remboursement à M. MARADAN, mais je voudrais connaître la nature du contrat du fourrieriste avec la Ville. C'est un marché, c'est une délégation, c'est un autre type de contrat ?

Parce que je n'ai jamais vu dans les contrats qui ont été passés avec la commune et le fourrieriste depuis la mise en place de la police municipale.

BLUTEAU Jean-Michel : Dans la pratique – et après je laisserai Riad MAHMOUD, notre adjoint à la sécurité, au stationnement, il nous en dira plus. Mais je sais effectivement que nous avons deux prestataires différents, fourrieristes.

Donc il y a celle qui est sur la ville de Villemomble, et l'autre, elle est sur Vaujours, c'est ça ? D'une part, et puis d'autre part, effectivement, et c'est une cadence à une semaine paire, semaine impaire, et c'est vrai que nous sommes de très bons clients, puisque, voilà, nous réglons beaucoup pour que les espaces publics soient mieux respectés, et surtout qu'ils soient plus accessibles, toujours et encore, au bénéfice de notre vie au quotidien et de nos commerces.

Par ailleurs, concernant ceux qui mettent en fourrière, alors je sais effectivement qu'on a deux entreprises différentes, là encore. Alors peut-être qu'il y a une précision justement sur le mode de désignation.

MAHMOUD Riad : On a signé une convention avec les deux entreprises de dépannage, Boulin à Vaujours et ABC situé à Villemomble. Une semaine paire, une semaine impaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

Donc, des fois, ça met plus de temps à arriver parce que semaine paire ils arrivent de Vaujours. Autrement, ils arrivent de Villemomble les semaines impaires. Donc, il y a une convention de signée avec ces deux entreprises.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, chers collègues.

BANCEL Nathanaël : Oui, moi, c'était la petite question. Alors, défini par l'arrêté, c'est évident pour tout le monde de quel arrêté on parle. Moi, par curiosité, je voulais comprendre pourquoi, si la personne est en infraction, pourquoi il y a besoin en plus d'un arrêté municipal pour qu'il y ait cette mise en fourrière ?

Je voulais comprendre cette logique-là. Et comme l'arrêté n'était pas cité, j'aurais été curieux d'aller lire l'arrêté pour ma culture.

MAHMOUD Riad : C'était pour la préparation de l'évènement de la Saint-Fiacre. On avait limité la zone. C'est une erreur de l'agent, c'est la première, en 4 ans. En fait il s'est fié aux big bag qui avaient été déposés et, à un numéro près et donc voilà.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous apprendrez en effet que des arrêtés municipaux de voirie, on en signe toutes les semaines puisqu'effectivement il y a la règle générale, qui est notamment visée par ce qu'on a pu décider ici, mais après vous avez des exceptions. Et on doit prendre un arrêté municipal, lorsque par exemple quelqu'un nous demande l'autorisation pour pouvoir déménager, de voir le camion de déménagement qui doit stationner, on prend un arrêté spécifique qui dit que « *avenue Outrebon, du numéro 27 au 34, on n'a pas le droit de se stationner* » et autres.

Bien entendu il y a des jours, voire des horaires, et lorsque nous avons nos propres manifestations, la prochaine, vous le savez, c'est la Villemomboise, donc il y a des arrêtés qui ont été pris justement pour fermer les voies, empêcher le stationnement, et ça me permet, mon cher Philippe, de te féliciter pour un petit message publicitaire. On me dit que ce matin, on avait déjà 253 inscrits pour la course, qui se déroule dimanche matin, tantôt celle de 5 km, tantôt celle de 10 km. Il y en a deux, mais elles partent toutes les deux à 10 heures, c'est ça. Et dans la journée on est arrivé au chiffre maximum de 300. Donc j'avoue que c'est un véritable succès.

Je veux aussi remercier l'ensemble des associations et autres bénévoles qui vont nous permettre aussi de faire que, je le souhaite, ce soit une belle course. Il ne reste plus que la météo soit avec nous. Et voilà, vous voyez, là, c'est l'exemple patent d'une prise d'arrêté. On avisera nos fonctionnaires de faire attention les prochaines fois.

Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

13. Abrogation et remplacement de la délibération n°10 du 1er juillet 2024 relative à l'attribution de la garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de Villemomble - Grand Paris Grand Est à hauteur de 100%, souscrit dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition en VEFA située 35bis/37 allée Gambetta à Villemomble.

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 13, l'abrogation et le remplacement de la délibération du précédent conseil, qui était relative à la garantie d'emprunt pour l'immeuble réalisé au 35 bis / 37 allée Gambetta.

C'est pratiquement le jeu des sept erreurs, puisqu'il y a très peu de différence par rapport à la délibération que nous avons prise et valablement votée la dernière fois, mais la Caisse des dépôts et consignations a considéré que ce n'était pas exactement le texte tel qu'ils le souhaitaient, ils le voulaient, et nous devons donc l'observer. Et donc, ils nous ont demandé de bien vouloir repasser cette délibération, qui était passée sans vous faire rire d'ailleurs, la dernière fois le 1er juillet, donc je vous propose de faire de même, puisqu'en effet, je vous mets au défi de voir les différences qu'il peut y avoir entre la n°10 de la dernière fois et la n° 13 de ce coup-ci.

Pas de questions, pas d'interventions, on le met aux voix, c'est parti.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

Cette délibération est réputée votée à l'unanimité des votes exprimés par 27 voix POUR.

14. Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

BLUTEAU Jean-Michel : Nous passons maintenant à la modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

FITAMANT Patricia : Bonsoir mes chers collègues.

Alors la première modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant. Donc conformément aux directives de la CAF, nous allons supprimer la suppression de l'article FILOUE.

Donc la CAF s'est appuyée sur cet article selon le fondement légal pour le traitement des données d'article 6.1.B du RGPD et compte tenu de l'évolution du contrat d'accueil sur le nouveau lieu d'accueil qui précise les modalités du dispositif FILOUÉ et il n'y a plus lieu de faire figurer ce point au règlement de fonctionnement.

La famille approuve les modalités par la signature du contrat.

Deuxième point, la fermeture annuelle en accueil familial pour Cadet-Rousselle, pour le multi accueil, donc l'accueil familial. En fait, le nombre d'assistantes maternelles diminue d'année en année. En 2021, il y en avait 21 et aujourd'hui, il y en a 12. Donc la capacité d'accueil diminue et ce qui a un impact sur la continuité de l'accueil dans l'année parce que la capacité d'accueil induit de facto une diminution des places de réaccueil.

Compte tenu du manque de places dans nos structures, on a décidé de positionner 3 enfants chez chaque assistante maternelle. On a continué à avoir trois places de réaccueil. Mais on s'est aperçu, au vu de l'année écoulée, qu'il n'y avait plus assez de place chez les assistantes maternelles, ce qui a en plus généré des refus. Et au niveau de l'été, ça a été assez compliqué puisqu'on a une directrice qui est partie et on s'est retrouvés au mois d'août à devoir fermer une semaine. Les parents se sont retrouvés à trouver une solution de façon inopinée.

En fait, ce qui se passe c'est qu'il y a deux personnes, elles sont que deux encadrantes, la directrice et la directrice adjointe, et sur les mois d'été, on n'a plus les moyens de travailler correctement et surtout on a le maximum d'enfants au mois de juillet. C'est ce qu'on avait déjà remarqué sur les accueils collectifs.

60% de l'activité des crèches, notamment de Cadet Roussel, c'est surtout au mois de juillet.

On s'est donc dit qu'il vaut mieux mettre toutes nos forces, enfin nos forces c'est deux personnes, sur le mois de juillet, de façon à ce que les deux salles de jeu soient ouvertes et que les visites à domicile puissent se faire. Et le mois d'août, en mettant toutes les assistantes maternelles et le personnel en congé, les 4 semaines, on lisse sur l'année les congés. On en a beaucoup moins. Ça arrange les familles, puisqu'elles peuvent anticiper dès l'entrée de leur enfant à la crèche familiale, elles savent qu'il y a 4 semaines au mois d'août et 1 semaine à Noël.

En plus, pour les professionnels, c'est pareil, elles ont 4 vraies semaines pour se reposer l'été. Et on aura de ce fait moins d'absence au cours de l'année.

Qui dit moins d'absence, les enfants ne vont pas se retrouver chez une autre assistante maternelle parfois à l'autre bout de Villemomble. On sait que pour les enfants c'est quand même mieux de garder son assistante maternelle référente plutôt que d'être gardé par une autre assistante maternelle qu'elle ne connaît pas et pour l'organisation familiale aussi ça peut être compliqué pour les parents d'aller à l'autre bout de Villemomble pour accompagner leur enfant.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Donc voilà, pour toutes ces raisons-là, on a acté pour la fermeture au mois d'août, parce qu'on n'arrivait plus à assurer vraiment un accueil de qualité sur les mois d'été.

Comme sur l'accueil du collectif, on se rend compte que la plupart des familles partent en congé au mois d'août. C'est le deuxième point de la modification du règlement.

On a aussi sur le délai de prévenance ponctuelle en période scolaire. Du fait des carences appliquées en cas de maladie qui sont de 72 heures, c'est-à-dire que les parents sont facturés les trois premiers jours, il y a lieu d'harmoniser le délai de prévenance d'absence ponctuelle en période scolaire à 72 heures au lieu de 48 heures pour l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant. C'est-à-dire que maladie ou congé, il faut prévenir 72 heures à l'avance. Ce qui est facilement compréhensible pour les assistantes maternelles, comme ça elles peuvent s'organiser aussi.

Alors un autre point c'est la journée pédagogique. La convention d'objectifs et de gestion poursuit ces objectifs par la mise en place de nouvelles subventions afin de renforcer la qualité d'accueil des pratiques. Donc entre autres le financement des journées pédagogiques à hauteur de 3 par an maximum.

Je rappelle, les journées pédagogiques, c'est des temps de réflexion professionnelle en dehors de la présence des enfants pour ajuster l'organisation, les pratiques, rédiger ou revoir le projet d'accueil, mettre à jour ses connaissances.

Le personnel de petite enfance a besoin d'être formé, a besoin qu'on redise aussi des choses, la société évolue, les familles évoluent, donc c'est très important. En plus c'est très attractif d'avoir une troisième journée pédagogique, parce qu'au niveau des professionnels, on valorise aussi leurs pratiques professionnelles.

Alors au niveau de la collectivité, soit il y a une journée de fermeture en plus, mais par contre il n'y a pas de perte financière, parce que cette journée est entièrement indemnisée par la CAF. Donc il n'y a pas du tout de perte financière pour la commune.

Et sur un autre point aussi, ça a été la mensualisation. Par rapport au logiciel métier, il convient de mettre en conformité le règlement fonctionnement. Il n'y a pas de changement pour les familles qui restent facturées en fonction du réalisé, mais il est qu'il existe un lissage, c'est-à-dire sur le nombre de jours par mois et donc le coût. C'est contractualisé parce qu'au départ les familles nous disent qu'ils viendront tant de jours par mois et sur l'année, avec les temps de réduction de vacances et puis les fermetures pour journées pédagogiques.

On lisse donc sur les 12 mois et par mois effectivement, ils auront un bon temps, mais on déduira les jours où l'enfant n'est pas présent. Il faut savoir que la CAF encourage ce mode de facturation, car ça simplifie beaucoup la gestion pour les familles. Donc la comptabilisation des heures est réservée par le pointage sur une tablette fixée à l'entrée de la structure et un système de mot de passe, le badge individuel.

Voilà, la transmission dématérialisée, mais ça, maintenant, c'est connu. Les documents sont à fournir par voie dématérialisée sur le portail familial. Voilà, ça c'est pour les nouveautés du règlement.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette présentation.

MINETTO Jean-Marc : Je commence par la fin. Je pense que tout va bien se passer, nous nous inquiétons quant à la transmission dématérialisée depuis le portail famille. Il y a de mauvaises expériences, nous espérons que ce sera mieux qu'à la rentrée. Ça, c'était pour M. ZARLOWSKI.

Par contre les choses nous inquiètent fortement, Madame FITAMANT. Nous sommes un certain nombre ici, suffisamment âgés, pour avoir connu la crèche qui était ouverte en juillet, en août, qui était ouverte tout le temps.

On a d'ailleurs une preuve vivante ici qui est Mme Jeannine VENACTER, puisque la crèche n'était fermée ni en juillet ni en août.

Et en ce moment, non seulement on ferme la crèche collective en août, mais en plus de ça on ferme la crèche pendant les vacances de Noël. Si j'osais, je dirais, sauf les retraités, combien ici prennent systématiquement leurs vacances en août ?

M. PRINCE n'a pas le droit de répondre, vous prenez le métier que vous aviez avant, est-ce que tout le monde ici prend systématiquement ses vacances en août ?

On ne vous demandera pas de lever la main.

Et ça, ça ne se fait plus. Toutes les usines ne ferment plus un mois complet en août. Elles ferment aux alentours de 15 jours, mais pas beaucoup plus. Mais la plupart des gens qui travaillent en France ne prennent pas tous leurs vacances systématiquement 4 semaines en août.

Donc là, on est en train de revenir, sous votre mandature, une fois de plus, on est en train de revenir de manière extrêmement importante en arrière. Et vous appliquez des règles qui sont des règles d'un autre temps.

On dit aux gens, vous devez prendre vos vacances en juillet et en août. Qu'est-ce qui se passe quand les deux ne prennent pas en même temps ? C'est une réalité, c'est une réalité tout le monde ne prend pas ses vacances en août.

En ce moment vous obligez les familles à le faire ou à se débrouiller. Non ? J'ai mal compris alors ?

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc MINETTO, est-ce qu'il y a un autre argument que le « c'est pas normal que ce soit fermé au mois d'août ». Est-ce qu'il y a autre chose dans votre développement ?

MINETTO Jean-Marc : Mon développement M. le Maire, c'est, avant on pouvait laisser les enfants en juillet et en août. Là, maintenant, en août, on vous oblige, quand vous avez un petit enfant à prendre les vacances en août. Pourquoi ?

BLUTEAU Jean-Michel : Nous avons compris. Je passe la parole à Patricia FITAMANT et je compléterai si d'aventure c'était nécessaire.

FITAMANT Patricia : Merci. M. MINETTO, les choses évoluent. Si, si ! franchement les choses évoluent. On s'adapte aux contraintes actuelles. Il faut savoir que la majorité de nos parents prennent des vacances en août. 20% de présents en août contre 80% en juillet. On n'a pas fait ça, comme ça. Comme en collectif, on a bien vu que finalement on ouvrait une très grande structure pour 12 enfants, même pas.

Franchement, pour l'accueil familial, je dirais presque que c'est encore plus justifié. Parce que, déjà, pour le travail de qualité qu'on peut faire en juillet, et aussi pour l'année. Comme ça les assistantes maternelles, elles prennent moins de congés sur l'année, et on peut proposer vraiment un accueil encore plus de qualité, parce qu'on sait bien que les petits de moins de 3 ans, quand on leur dit « *l'assistante maternelle n'est pas là, il faut aller chez une autre assistante maternelle* », qu'ils ne connaissent pas forcément, même pour des parents qui ont l'habitude de faire un chemin, là il va falloir qu'ils aillent ailleurs. Même parfois, les parents refusent l'accueil chez une assistante maternelle, ils nous disent « *ça va être dans un autre quartier, oh bon je vais me débrouiller* ». On a eu une semaine on ferme, ça a été un peu compliqué. Puis après, au dernier moment, finalement, « *j'ai trouvé une solution pour notre enfant* ». Voilà, c'est juste ça que je voulais ajouter.

MINETTO Jean-Marc : Juste une remarque, Monsieur le Maire, et après j'arrête. C'est la loi de l'offre et de la demande. À partir du moment où il y a moins de places de crèche que d'enfants.

Que font les parents une fois qu'ils ont la place en crèche ? Ils sont bien obligés de se plier au règlement.

Je regrette que Mme VENACTER soit partie, parce qu'effectivement, elle nous aurait expliqué comment on faisait il y a 32 ans, 35 ans, pardon, désolé, pour accueillir les enfants tout le mois d'août. Et à partir du moment où il y a moins de places que de gosses, les parents n'ont pas le choix. Il faut qu'ils disent oui, c'est tout. Donc c'est facile de faire ça au détriment des parents.

Et c'est pour ça qu'on votera CONTRE Monsieur le Maire.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne suis pas sûr que ce soit au détriment des parents. Je ne suis pas sûr que je vais réussir à vous convaincre avec ce que je vais vous dire maintenant, puisque vous venez d'annoncer effectivement votre orientation de vote. Mais on ne va pas se mentir. Les choses évoluent. Moi je veux bien que vous vouliez absolument rester dans les années 90 parce que c'était mieux avant, mais je serais tenté de dire que les modes de garde ont évolué et je nous trouve plutôt agile pour justement répondre à la demande avec l'ensemble de nos contraintes et avec la très grande difficulté, et personne ne dira le contraire, parce que

cela frappe aujourd'hui toutes les collectivités, au moins celles que je côtoie, que ce soit dans le département ou au-delà, avec une très grande difficulté de recrutement justement des personnels de petite enfance.

Une fois qu'on a dit ça, il nous faut quand même trouver des solutions pour, d'une part, respecter les règles, puisqu'on a aussi quand même un cadre ministériel qui, par décret, nous indique qu'il y a un taux d'encadrement, qu'il y a des horaires qui sont à respecter, une façon de travailler qui est singulière. Et puis d'autre part, effectivement, la réalité des choses. Moi, j'ai connu aussi, alors si vous voulez qu'on soit passéiste, une période où il y avait beaucoup plus d'assistantes maternelles à domicile et qui n'avaient aucun problème. Elles étaient même préférées par les familles parce qu'elles se disaient, voilà, elles sont dans un cadre familial, dans un logement, etc. Et aujourd'hui, il y a une vraie désaffection pour le sujet à tel point que, désormais effectivement d'assistantes maternelles je crois qu'on n'en a plus que 12 et conduisant en effet à constater que les gens préfèrent l'accueil collectif. Alors qu'à une certaine époque, on disait « *c'est les usines à bébés, c'est pas bien, c'est...* » Si si si si, je peux me le permettre parce qu'on n'est pas beaucoup ici, mais j'ai quand même 30 ans de mandat, et je puis vous dire, effectivement, qu'en charge de responsabilité publique, je puis vous dire aussi que les familles ont changé d'aspiration.

Et enfin, sur le fameux mois d'août, ne me dites pas le contraire, c'est que tout simplement, c'est le mois où vous allez avoir des familles qui optent plutôt pour ce mois-là pour partir en congé. Alors bien sûr qu'ils ne partent pas un mois, c'est entendu, mais on sait qu'il y a une majorité de Français, on est à un peu plus de 50% qui partent singulièrement au mois d'août. Donc on choisit le mois d'août de fermeture parce qu'on sait que ça va impacter le moins de temps possible, même partant en congés payés.

Une fois qu'on a dit ça, je ne suis pas sûr effectivement de devoir redonner la parole à votre groupe parce que vous allez voter contre.

Échanges entre MINETTO Jean-Marc et BLUTEAU Jean-Michel

BLUTEAU Jean-Michel : Je mets aux voix s'il vous plaît.

55

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 3 voix contre (celles de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL) et 9 abstentions (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

Je remercie la majorité qui a approuvé la délibération. Modification du règlement de fonctionnement adopté.

15. Approbation de la convention d'objectifs et de financement n° 24-007 du Relais Petite Enfance « L'Arc-en-ciel » avec la Caisse d'Allocations Familiales.

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 15, c'est donc l'approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour notre accueil « L'arc-en-ciel »

FITAMANT Patricia : Pour permettre à la commune de bénéficier de la subvention dite prestations de services, le relais Petite Enfance, la caisse d'allocation familiale demande à la collectivité de signer une convention d'objectifs et de financement qui définit le mode de fonctionnement de la prestation de services et du bonus lié à la réalisation d'une mission renforcée.

On a donc choisi des missions pour le relais de petite enfance.

Pour rappel, le RPE, c'est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et le cas échéant, des professionnels et de la garde à domicile. Dans les missions renforcées pour le RPE, on a choisi l'analyse de pratique qui est une mission d'accompagnement à la professionnalisation visant l'amélioration des pratiques professionnelles et la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en

œuvre d'une stratégie de communication. Elle détaille aussi les modalités de calcul de la prestation de services et des missions renforcées.

Voilà la présente convention de financement est conclue du 1er avril au 31 décembre 2026. Il convient donc le conseil municipal convient d'approuver la convention d'objectifs et de financement proposé par la CAF.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas, je sou mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

16. Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement accordé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, relatif à la prestation de service unique, bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap » et bonus « territoire CTG » de l'établissement multi accueil Cadet Rousselle.

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 16, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF, mais là en particulier effectivement sur les prestations de services uniques du bonus mixité sociale, l'inclusion handicap et territoire CTG.

FITAMANT Patricia : Cela a été fait déjà pour les autres établissements précédemment.

Donc là, c'est en fait parce qu'à l'issue des travaux conduits par la CNAP et la CMSA, et compte tenu de la faible proportion des enfants en levant du régime agricole, il a été convenu par la CAF de SEINE-SAINT-DENIS de prendre en charge la totalité des enfants, quel que soit leur régime d'appartenance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le multi accueil Cadet Rousselle.

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

56

Mme CEDECAS Arlette a quitté la réunion à 21 h 43 (heure de l'annonce de M. le Maire).

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

17. Approbation des avenants de prestation de service accueil de loisirs sans hébergements périscolaire et extrascolaire (PSO) à intervenir entre la Caisse d'Allocation Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Villemomble.

BLUTEAU Jean-Michel : On change d'interlocuteur. C'est Serge ZARLOWSKI qui va présenter les avenants de conventions d'objectifs et de financement à la CAF, mais là, singulièrement, sur les accueils de loisirs.

ZARLOWSKI Serge : Exactement dans la continuité de ma très chère collègue. Conformément aux orientations de la branche famille en faveur de l'accompagnement du parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans qui a pour objectif de poursuivre le soutien aux accueils de loisirs sans hébergement par le biais de la prestation de services ordinaires, il est convenu que les conventions d'objectifs et de financement accueil de loisirs sans hébergement contractualisés avec la Caisse d'allocations familiales de la SEINE-SAINT-DENIS soient modifiées dans les conditions fixées aux articles définis dans les avenants.

Les avenants ont pour objectif d'intégrer aux conventions d'objectifs et de financement dans un premier temps, les mesures nouvelles prévues par la convention d'objectifs de gestion 2023-2027, qui entre parenthèses concerne le complément inclusif sur lequel on est fortement attaché et sur lequel on déploie très régulièrement des moyens humains importants.

Et en second point, les nouvelles modalités d'octroi du calcul et de versement de la subvention du service accueil de loisirs sans hébergement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver lesdits avenants aux conventions d'objectifs et leur financement.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup cher collègue. D'autres choses à préciser autour du sujet ? Non. Le scrutin est ouvert. Nous pourrions être heureux. Comme le dit l'aphorisme de Jacques Prévert : « *il faut essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple* ».

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

18. Réforme des « Bonus Territoire » : évolution des méthodes de versement à compter du 1^{er} janvier 2025.

BLUTEAU Jean-Michel : On va parler de CCAS et je vais parler sous le contrôle Françoise SERONDE, notre vice-présidente.

Le CCAS est gestionnaire de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire situé au Centre Social Alain Mimoun. Il y est organisé dans les temps extrascolaires des activités de loisirs pour les enfants.

L'ALSH Mix Extra-Scolaires gérée par le CCAS est intégrée dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, signé une nouvelle fois avec la CAF. Cela nous permet de bénéficier d'un financement sur les activités proposées. Depuis plus de 4 ans, la CNAF a transformé son mode de contractualisation avec les collectivités. C'est donc la CTG qui a remplacé progressivement ce qui était appelé précédemment les contrats enfance-jeunesse.

Là encore, notre EPIC a nécessité effectivement de mettre en place la réforme du dispositif qui finance et à partir de là, il vous est soumis ce nouveau cadre contractuel pour nous permettre, à compter du 1^{er} janvier prochain, de pouvoir bénéficier du bonus territoire au CCAS.

Pas besoin d'explications supplémentaires, on le met aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

19. Convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG de la Petite Couronne et aux modalités de remboursement de ces frais.

BLUTEAU Jean-Michel : Point 19, convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés, etc.

Le conseil médical est une instance médicale consultative présidée par un médecin. Il est composé de médecins agréés.

En formation plénière, il est composé et de médecins membres de la formation restreinte, des représentants d'administration et du personnel. Le secrétariat de ce conseil médical est assuré par le CIG, et dans le cadre du plan d'action visant à fluidifier le fonctionnement du conseil médical, il y a une nouvelle procédure, là encore, qui est à mettre en œuvre à partir du 1^{er} janvier prochain, et donc les honoraires des médecins sollicités pour la réalisation de l'expertise permettant l'examen de situation par la formation restreinte du conseil médical seront donc avancés désormais par le CIG.

Il nous est amené à devoir autoriser ma modeste personne, à permettre au CIG d'avancer les frais d'honoraires réalisés pour le compte de ses agents et donc à partir de là on aura effectivement une demande de remboursement donc à formuler deux fois par an.

Autre chose à préciser ? Je n'en ai pas l'impression. On met aux voix s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

20. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixés au 8 mars 2024.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vais pas trop vite en vous parlant de la délibération n° 20. Cela concerne l'habituel tableau des effectifs, en l'occurrence les motifs de modification de grade, en l'occurrence ceux à créer.

C'est tout simplement dans le cadre de la promotion interne.

Après quatre ans de mandat, vous êtes maintenant férus en la matière, la promotion interne étant l'avancement de grade pour nombre de certains de nos agents. Vous avez un tableau synthétique avec le nombre de créations, de suppressions.

Peut-être un focus particulier sur les deux dernières lignes concernant les modifications de grades pour des besoins de recrutement. En l'occurrence, nous avons deux personnes qui vont nous rejoindre. Une nous a déjà rejoints-et nous avons également le directeur des services techniques qui va arriver au 1er décembre et nous permettre de constituer enfin une direction générale des services techniques au complet.

Et puis par ailleurs, on a une création d'un poste de gestionnaire des flux. Alors vous me direz, mais on a déjà un poste d'ingénieur, pourquoi faut-il créer un autre poste d'ingénieur ? Il faut qu'on le fasse spécifiquement, tout simplement pour en fait bénéficier d'une subvention de la métropole de mémoire, c'est pour un poste de gestionnaire des flux. Cela va nous permettre, et là je parle sous le contrôle d'Éric MALLET de faire des relevés de compteurs et de veillées à consommation énergétique qui, malgré nos efforts consubstantiels pour réduire la facture, on pense au plan LED, ou aux modernisations de nos équipements avec notamment des chaudières à condensation qui ont été installées, le fait d'avoir un ingénieur en gestion de flux, et bien ça veut dire peut-être, souhaitons-le, de faire des économies. Y aurait-il encore quelque chose à dire, Jean-Marc MINETTO ?

MINETTO Jean-Marc : Cette liste a été approuvée par le comité technique ? Avec les syndicats ?

BLUTEAU Jean-Michel : Alors le comité social et territorial vise ce tableau, mais au même moment que nous, c'est-à-dire en fin d'année. C'est-à-dire que toutes ces modifications-là, si vous voulez, ne sont pas visées par le CST. La promotion interne, elle est statutaire, une part, quasi automatique, si vous me le permettez. Mais ce tableau de création de poste n'a pas été visé par le dernier CST.

MINETTO Jean-Marc : Dernière question, à la ligne 8. En fait ce sont des adjoints techniques territoriaux principaux de deuxième classe qui deviennent adjoints techniques territoriaux principaux de deuxième classe. On parle de promotion, je n'ai pas compris. C'est peut-être parce qu'ils passent en première classe ? Je n'ai pas compris la promotion.

BLUTEAU Jean-Michel : En d'autres termes, vous êtes en train de demander, savoir s'il y a une coquille.

MINETTO Jean-Marc : Peut-être pas. Il y a peut-être des sous-grades. Mais je n'ai pas compris.

BLUTEAU Jean-Michel : On se renseigne rapidement et vous dit ça.

Je vous réponds plus avant, je vous demande de voter et après, je vous explique. Voyez-vous un inconvénient à ce que nous votions en attendant ? Je vois que non. J'ouvre le scrutin par tables s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 9 abstentions (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

21. Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP.

BLUTEAU Jean-Michel : Je dois maintenant vous parler, ce sera sous le contrôle de Françoise POLONI, du retrait de la commune de CARRIÈRES-SUR-SEINE du SIFUREP.

Donc le SIFUREP est un Syndicat intercommunal qui s'occupe des affaires funéraires, singulièrement qui s'occupe des indigents, pour nous permettre de procéder à des obsèques qui soient dignes pour des personnes qui n'en auraient malheureusement pas les moyens.

Et donc la commune de CARRIÈRES-SUR-SEINE a indiqué qu'elle ne voulait plus faire partie de ce syndicat du SIFUREP, et il convient que nous l'approuvions.

Et comme d'habitude, si d'aventure on ne se prononce pas, il y aurait quand même un retrait de la commune. On fait quand même, on fait quand même. J'ouvre le scrutin, s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

22. Vœu relatif à l'enquête publique en vue de la régularisation de la déclaration d'utilité publique de la ligne 15 Est du Grand Paris Express.

BLUTEAU Jean-Michel : Enfin, pour finir notre ordre du jour, il vous est proposé un vœu relatif à l'enquête publique en vue de la régularisation de la déclaration d'utilité publique de la ligne 15 Est du Grand Paris Express. La ligne 15 Est du Grand Paris Express reliera la gare de Saint-Denis-Pleyel à la gare de Champigny-Centre. Elle faciliterait les déplacements des habitants de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, en assurant de nombreuses correspondances au sein de ces 12 gares.

La ligne 15 Est a été déclarée d'utilité publique le 13 février 2017 à la suite d'une enquête publique. Cette déclaration a été modifiée le 20 juin 2018, puis le 2 décembre 2021, également après enquête publique.

À la différence des précédentes enquêtes, celle-ci, en cours, n'a pas pour objet de présenter les modifications envisagées du projet de la ligne 15 EST, mais de porter à connaissance du public des informations complémentaires à celles figurant dans l'étude d'impact, et afin de répondre à une demande du tribunal administratif de Montfort. Ces compléments concernent uniquement le chantier de la gare de Bondy, et portent sur les trois points suivants :

- Un plan précis de circulation des poids lourds chargé de l'approvisionnement et de l'évacuation des déblais du chantier de la gare de Bondy
- Des données relatives aux incidents sur la qualité de l'air des flux de poids lourds sur les axes routiers locaux au sein du secteur de la gare de Bondy.
- Et des mesures pour éviter, réduire ou compenser les nuisances sonores à proximité immédiate d'une crèche départementale.

En premier lieu, la ville de Villemomble s'étonne de ne peut avoir été avisée officiellement de l'ouverture et de la tenue de cette enquête publique eu égard aux conséquences manifestes que le chantier de la gare de Bondy pourrait avoir sur son territoire et aux nuisances que pourraient subir ses habitants. En effet, alors que nous avons régulièrement entretenu des relations avec la Société des Grands Projets pour l'information de l'évolution du projet, aucune information ne nous a été adressée.

Dans le cadre de cette enquête publique, la ville de Villemomble entend émettre des réserves sur le premier point relatif au plan de circulation des poids lourds chargés de l'approvisionnement et de l'évacuation des déblais du chantier de la gare.

L'itinéraire retenu emprunte notamment l'avenue Franklin et l'avenue Anatole-France. Le passage de ces poids lourds constituera un véritable problème de sécurité, étant donné l'envergure des poids lourds, notamment sur le pont Anatole-France.

Ce dernier ne semble effectivement pas avoir bénéficié d'une étude de capacité. Rien n'est mentionné sur la capacité de cet ouvrage à tenir le passage régulier de véhicules aussi lourds, alors même que la rampe du pont à Bondy est interdite aux poids lourds, à l'issue d'une étude de capacité ayant démontré son impossibilité à supporter un tel trafic.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Les usagers habituels du 303 le savent, en effet, le bus à hauteur de la guerre de Bondy ne passe plus sur le pont, mais effectivement va un petit peu plus loin, aux franges de Noisy-le-Sec, avant de revenir sur le centre de Bondy.

Enfin, et cette remarque concerne le troisième point soulevé dans le cadre de l'étude d'impact, la ville de Villemomble s'interroge sur l'approvisionnement du chantier en béton dans la mesure où le projet d'implantation d'une centrale à béton en proximité directe de la crèche départementale Corsac a été, à juste titre d'ailleurs, ajourné afin d'éviter d'importantes nuisances.

La ville de Villemomble souhaite donc que les précisions géographiques relatives au lieu d'implantation de cette centrale à béton lui soient communiquées, ainsi que le plan de circulation prévu pour les poids lourds, qui approvisionneront quotidiennement le chantier en béton.

Aussi, pour toutes ces raisons, la ville de Villemomble souhaite que ce soit consigné dans les registres de l'enquête publique, qui a pris fin le vendredi 11 octobre dernier, son opposition à la mise en place de ce plan de circulation des poids lourds chargés d'approvisionnement et de déblais du chantier de la gare de Bondy.

Il faut vous dire, mes chers collègues, que j'ai adressé un courrier, une contribution qui a été portée au registre de l'enquête publique avant son terme. J'ai, vous m'en excuserez, anticipé les choses quant à notre vote ce soir pour dire que la ville de Villemomble était fermement opposée à ce qu'il y ait une noria de camions supplémentaires qui passe dans ce secteur nord-ouest de notre commune.

J'en rajoute parce que cela aussi est nécessaire, nous avons un projet NPNRU qui est sur le quartier de la Sablière, aux Marnaudes, qui va rentrer dans sa phase de démolition des deux immeubles de la part de Coville et Denis Papin et qui va inévitablement produire aussi effectivement ces allers-retours de camions.

J'en rajoute encore, la ligne 15 Est a également besoin donc d'un centre de maintenance et de réparation qui va avoir pour base la ligne de grande ceinture, au droit du collège Jean de Beaumont et donc de l'ensemble immobilier de Sablière. C'est un chantier qui a maintenant démarré depuis plusieurs mois et les riverains du secteur, les personnels qui habitent au collège, en l'occurrence tous les gens ont pu constater comme moi effectivement que là aussi, camions sont utilisés comme seul moyen pour les excavations de terre.

De vous à moi on regrettera en effet que ne soit pas utilisé le rail pour emmener tous les déblais et non, y faut-il que ce soit les camions ?

Donc là on en est à la triple peine. Il m'a semblé être nécessaire effectivement de porter à l'enquête publique qui assurait ses permanences en Mairie de Bondy. Et qu'avant notre vote dont je ne doute pas de l'orientation, nous marquions notre opposition ferme aux manœuvres et au mode de fonctionnement de la Société des Grands Projets. Voilà j'ai posé le débat, il peut suivre son cours.

CALMÉJANE Patrice : Oui effectivement notre débat vient après la clôture de l'enquête publique et effectivement fallait faire, si je peux me permettre un parallèle, de l'archéologie pour retrouver l'enquête publique. C'est grâce à un citoyen de Bondy qui m'a averti et puis il y a d'ailleurs qui, par l'intérieur d'un élément familial apparemment, vous a envoyé un post aussi sur internet qui a réveillé un petit peu le sujet.

Moi je trouve que le terme qui est indiqué en premier lieu : « *La ville de Villemomble s'étonne de ne pas avoir été avisée officiellement* ». Il est trop gentil. Avec tous les cabinets d'avocats qui accompagnent votre mandature depuis le début, je pense que vous avez largement les éléments pour dire que l'enquête publique n'est pas valable, puisque la commune qui va être traversée, et qui est objet d'ailleurs de l'enquête publique, n'a pas été informée officiellement de l'enquête publique.

Ça pose quand même un problème du fondement de l'enquête publique. On fait une enquête publique pour justement recueillir les avis des gens, des communes et encore plus, aussi des citoyens des enquêtes publiques. Et là, même la commune, à titre de son entité, n'a même pas été prévenue. Donc le terme « s'étonne », moi, je le trouve extrêmement léger.

Pour moi cette enquête publique, elle n'a pas de validité, puisqu'une des communes qui est impactée par les modifications de circulation et le passage des camions, n'a pas été consultée. C'est quand même, je dirais, le paradoxe du sujet. En dehors du fait que pour retrouver l'enquête publique, c'était particulièrement complexe. En plus, lire et trouver les éléments qui concernaient Villemomble, parce que le dossier doit faire 200-250 pages. Là aussi, pour retrouver l'article concerné, c'était encore plus complexe.

Je partage votre avis, mais je trouve que « *s'étonne* » est trop léger par rapport à, je dirais, le fait que la commune Villemomble ait complètement été écartée de cette enquête publique.

MINETTO Jean-Marc : Déjà une première chose, mon collègue Nathanaël BANCEL ne prendra pas part au vote. Qu'est-ce qu'on propose d'autre ? Parce qu'en fait, le rail, il y a le RER E, donc on ne peut pas arrêter le RER E pour faire passer les déchets.

Qu'est-ce qu'on a d'autre ? Je comprends que personne n'a envie de voir passer les tonnes de camions devant chez lui.

Mais qu'est-ce qu'on propose d'autre est ce qu'on s'oppose simplement ? On renvoie le bébé aux villes à côté en disant « *on vous laisse nos camions* » ? Qu'est-ce qu'on a d'autre à proposer ? Moi je veux bien voter les choses comme ça, mais qu'est-ce qu'on a d'autre à proposer ?

BLUTEAU Jean-Michel : J'ai un principe qui est assez simple. À partir du moment où la ville de Bondy bénéficie d'une future gare de la ligne 15 Est, à partir du moment où la ville de Rosny-Sous-Bois bénéficie d'une gare de la ligne 15 Est, et qu'il n'y a pas qu'une seule route à Bondy, et qu'il est très envisageable, et c'est d'ailleurs ce qu'un collectif de riverains, à proximité de la fameuse crèche départementale de Bondy nous ont très bien expliqué en Mairie de Bondy peut-être un an mis en arrière, puisque c'est un sujet qui n'est pas nouveau et qui a permis à ce qu'on en arrive à ce stade et de contestation et de décision du tribunal administratif pour engager une enquête publique. Ils ont des solutions. Les riverains d'ailleurs qui travaillent avec un ancien ingénieur SNCF qui leur a proposé des solutions. Alors non, ce n'est pas la ligne du RER E.

Mais c'est précisément ce qui a déjà été réalisé depuis Pleyel vers lesquels on pourrait renvoyer.

Et puis si ce doit être par la route, c'est de rejoindre au plus rapide la nationale 3.

Et au final donc c'est de renvoyer en fait sous le pont de l'autoroute A3 et puis après direction Pont de Bondy, et puis des autoroutes par ailleurs.

Et puis, à l'adresse de Patrice CALMÉJANE, on ne va pas se mentir, la même démarche a été engagée par la ville des Pavillons-sous-Bois. Elle a également statué, là, avant le 11 octobre, pour faire valoir en effet son opposition au sujet.

Et je fais confiance à mon collègue maire conseiller départemental des Pavillons-sous-Bois, pour lui aussi ester en justice si c'était nécessaire. Et donc, à l'adresse de Jean-Marc MINETTO, si ça ne doit pas passer par ailleurs, que ce soit justement par Villemomble.

Voilà.

Qu'est-ce que vous voulez nous dire d'autre ?

MINETTO Jean-Marc : Dans l'avis, vous indiquez d'autres propositions ou pas Monsieur le Maire ? Est-ce que vous faites d'autres propositions ou simplement dire « *on n'est pas d'accord* » ?

BLUTEAU Jean-Michel : Le rail. Avec la Société des Grands Projets, on n'est pas invité, on est convoqué. Ils sont très particuliers ces gens-là. C'est-à-dire qu'à partir du moment où ils ont une déclaration d'utilité publique, ils font fi de toutes les règles voire de toutes les règles de politesse. Bref moi je leur ai dit donc dans leurs locaux, très beaux locaux à Saint-Denis, pourquoi vous n'utilisez pas le rail ? Ça paraît évidemment, « *ah bah non, ce n'est pas possible, le transport passager, le transport fret, c'est pas etc.* ».

Moi pardon, mais j'en vois sur la ligne RER E. On voit du fret de temps en temps qui passe quand même.

Et par ailleurs, si ce doit être de la route, ben voilà plutôt que descendre sur Villemomble et rester sur Bondy. Je ne dis pas que mon ami et collègue Stéphane HERVE soit ravi de la chose, mais je lui dis « *oui, mais toi tu vas avoir une gare* ».

CALMÉJANE Patrice : Dans vos propos, vous avez évoqué le fait d'ester en justice par rapport au fait de ce que je viens d'évoquer, et que vous avez partiellement rappelé, c'est que pour moi l'enquête publique n'est pas valable, puisque la commune de Villemomble qui est l'objet d'une partie du parcours des camions évoqués dans l'enquête publique n'a pas été consultée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Donc moi ce que je souhaiterais savoir ce soir, c'est est-ce que vous allez aller en justice contre cette enquête publique dans les prochains jours, pour dire qu'elle n'est pas conforme aux règles des enquêtes publiques puisque la commune de Villemomble n'a pas été consultée officiellement ?

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a d'autres interventions pour le moment ?

Moi, ce que je vous propose, c'est que si on doit avoir une action en justice, c'est que l'on vote fortement ce vœu. Le fait que là encore, on puisse se retrouver dans un esprit commun pour dire non aux passages de camions pendant une durée certaine, et qui n'est pas définie à proprement parler, puisque malheureusement les chantiers, notamment souterrains, sont toujours fruit de surprise, et on se réserve le droit d'aller plus loin en justice. Alors maintenant, ça se situe au tribunal administratif de Montreuil, c'est la juridiction qui aurait à statuer. Patrice CALMÉJANE est très habitué. Faire un recours, ça ne coûte rien, il n'y a pas besoin d'avocat. On peut même économiser le timbre et puis aller déposer directement au 1 rue Catherine Puig.

CALMÉJANE Patrice : Non, par internet, il n'y a même pas besoin d'y aller.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice CALMÉJANE, je ne vous demande pas de nous rendre service et de faire le recours vous-même, parce que vu tous les procès que vous perdez contre la ville de Villemomble je pense effectivement que vous n'êtes pas le meilleur avocat en l'occurrence, mais c'est vrai que l'on peut se réserver ce droit. Chaque chose en son temps. Ce que je vous propose c'est de voter ce vœu et de le faire maintenant s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique - Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 2 abstentions (celles de Mme POCHON, M. MINETTO).

62

🗣 Questions orales

MINETTO Jean-Marc : Est-ce que vous me permettez de poser une question avant les questions orales, Monsieur le Maire. J'ai besoin que vous répondiez à quelque chose.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc MINETTO, de quoi parle-t-on ?

MINETTO Jean-Marc : Des questions orales. On se rend compte en ce moment que la totalité des conseillers municipaux qui seraient la majorité ou de l'opposition n'ont pas le temps de poser les questions. Si je prends, j'ai lu les derniers comptes rendus, je crois qu'à un moment donné, il y a des questions qui font une page, et puis il y a des réponses qui font deux pages, deux pages et demi.

Comment peut-on faire en ce moment, pour que le jeu de la démocratie se joue ? Je crois que nos questions ne font même pas une page. Si les réponses sont la même chose, on aura tous gagné.

Mais il n'est pas logique que, si nous ne pouvons pas poser nos questions, vous ne puissiez pas non plus les poser si vous le souhaitez. Comment on fait, M. le maire, pour que tous ceux qui ont posé des questions puissent aller au bout ?

BLUTEAU Jean-Michel : Écoutez, c'est un petit peu particulier parce qu'il a fallu s'y mettre par deux fois, en effet, à élaborer un règlement intérieur.

Début de mandat, j'étais très ouvert à vous proposer, en effet, qu'il puisse y avoir débat à l'issue des questions, ce qui n'était pas le cas précédemment, qu'il puisse y avoir une liberté de parole en la matière. Et on était arrivé en effet à une séance très longue.

Alors ça avait commencé en tout début, si vous vous souvenez, les premières fois on traitait des questions orales au début, et durée : une heure et demie. On perdait du monde. Au moment où je vous parle, il y a à peine 20 personnes qui nous suivent en direct sur internet et sur votre chaîne YouTube il y avait une personne tout à l'heure.

Une fois que j'ai dit ça, je ne dis pas qu'il ne faille pas quand même nous améliorer. Vous êtes en train de dire est ce qu'on ne pourrait pas améliorer les choses pour que tout le monde pose une question. Écoutez, moi la majorité et je le regrette, n'a pas le droit de poser de questions alors qu'il y a certainement des sujets, qui peuvent être et consensuels et informatifs, qui pourraient être soulevés par un membre de la majorité. Vous ne nous l'autorisez pas. On se rappelle, sur les quatre ans en arrière, la façon indigne avec laquelle vous avez traité Patricia FITAMANT alors qu'elle posait une question qui était de la majorité. Oui, oui, elle n'a même pas pu prononcer un mot et moi je m'en souviens très bien.

Encore récemment, on s'est permis effectivement de poser une question. Vous hurliez littéralement. Jean-Marc MINETTO, je sais qu'effectivement vous avez l'impression qu'un jour vous allez devenir premier magistrat de cette ville, mais ce n'est pas avec une attitude comme celle-là. Et en plus de ça, on a la vidéo de votre comportement qui est indigne, je crois, d'un simple conseiller municipal de la République française.

Une fois que j'ai dit ça, organisons-nous, et si vous en êtes d'accord, faites des questions plus courtes. Je ne crois pas que nos réponses prennent plus de temps que les questions posées.

Je sais pertinemment et je l'ai dit, que ce qui vous intéresse, ce n'est pas la réponse, c'est le fait de poser la question.

Et mieux encore, vos questions systématiquement viennent pour instiller le doute.

Et à partir de là, pas tant pour éclairer ceux qui nous suivent, mais surtout pour que justement on soit à la limite de l'attaque personnelle.

En tous les cas, ce qui vous motive, je crois, c'est de tenter de nous mettre effectivement dans le corner, alors que nous, vous m'en êtes tous témoins, on s'attache justement à vous répondre d'une façon synthétique.

Et vous allez le voir encore ce soir.

Et après, nous avons conduit certaines choses, et là encore, effectivement, vous pourrez quand même saluer la façon dont nous avons de travailler.

Les questions sont limitées à 30 minutes. OK ? Bon. Il y a eu une nombreuse jurisprudence, ça, c'est inattaquable. Bon. Donc, c'est pour ça qu'au bout d'un moment, on ne peut pas poser des questions.

Je n'ai pas aimé votre attitude ces dernières fois où vous avez ostensiblement refusé de poser vos questions. Vous avez ostensiblement refusé de poser vos questions tandis que je vous tendais le micro et que je souhaitais effectivement que vous les posiez.

Je subodore qu'effectivement vous vous êtes dit « *Ah, il y a peut-être un recours possible parce que ce n'est pas normal qu'on puisse pas poser nos questions* ». Je pense que vous êtes allé un peu plus loin dans la réflexion en vous disant, « *ben non, ça ne marchera pas, alors il faut qu'on trouve une autre solution* ».

C'est ce qui vous amène ce soir à me dire, « *ah, est-ce qu'on ne pourrait pas trouver une solution ?* »

Écoutez, la solution, elle est celle d'un règlement intérieur qui s'applique et qui va s'appliquer jusqu'à la fin du mandat. Il y a donc la possibilité pour chaque conseiller municipal, s'il le souhaite, de poser une question, dans un temps limité à 30 minutes.

Donc, je vous pose la question. Il faudrait que le monsieur se taise !

Échanges entre CALMÉJANE Patrice et BLUTEAU Jean-Michel

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur CALMÉJANE, merci de votre silence.

Donc, là, je me tourne vers les présidents du groupe. Qui pose la question en premier ?

MINETTO Jean-Marc : Vous vous amusez bien. Continuez comme ça !

Lors de la Commission des finances, M. PRINCE nous a indiqué que la fréquentation des séjours d'été avait baissé du fait des prix plus importants pour les séjours depuis la fermeture de Corrençon. Nous sommes allés à Saint-Brévin. Le terrain et les bâtiments de la colonie de Villemomble se sont laissés à l'abandon.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Je peux vous envoyer des photos, si vous voulez, elles sont affligeantes.

En nous rendant sur place, la mairie de Saint-Brévin nous a indiqué que le terrain n'est pas en zone inondable et qu'il n'y a pas de servitude particulière autre que le fait de construire à 100 mètres. Voilà, mais ça, c'est vrai partout. Pourquoi ne pas réhabiliter Saint-Brévin, afin de rétablir les classes de mer et les séjours à des prix plus abordables pour les vacances ? Pouvez-vous également nous indiquer la date de réouverture de la maison familiale de Corrençon ? Une réponse rapide doit être possible.

BLUTEAU Jean-Michel : Et donc je passe la parole à Patrick PRINCE.

PRINCE Patrick : M. le Conseiller municipal, le site de Saint-Brévin est plus complexe qu'il n'y paraît. C'est un site sur lequel nous n'avons pas mené d'étude de remise en état et qui est quasiment entretenu. Vous avez été voir, on a vu aussi des photos de Mme VENACTER qui a été et qui nous a amené aussi plein de choses.

Depuis plusieurs années bien avant 2020. Le site est très dégradé, et ce déjà depuis sa fermeture à l'époque. Nous n'envisageons pas de remise en état à l'heure où je vous parle. Le PLU de la ville de Saint-Brévin est assez restrictif puisque nous ne pouvons apporter aucune modification bâtie, uniquement le réhabiliter.

Seulement la configuration de ces locaux, si nous devons le remettre en service, ne serait pas conforme à la réglementation pour les accueils de loisirs avec nuitée. Corrençon, nous ne sommes pas encore en capacité de donner une date précise, étant donné que nous menons un travail complémentaire d'études afin d'évaluer l'ampleur des travaux supplémentaires.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher collègue. Est-ce qu'il y a débat ? Qui pose sa question maintenant ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Cela fait maintenant deux ans que l'UCIAV, l'Union des Commerçants industriels et Artisans de Villemomble a été écartée au profit de l'ADEEV, l'Association de Développement Économique de Villemomble. L'association et de nombreux commerçants s'interrogent sur les raisons de ce changement. Ils sentent que la subvention initialement accordée à l'UCIAV par le conseil municipal qui a été transférée à l'ADEEV ne soit plus destinée aux commerçants. Monsieur le Maire, en tant que garant de l'utilisation appropriée des subventions, nous avons constaté que certains de vos adjoints et conseillers municipaux sont à la fois juges et parties. Pouvez-vous nous garantir que la subvention initialement prévue pour les commerçants leur est toujours attribuée ? Seriez-vous disposé à permettre aux commerçants de créer leur propre association sans élus de votre majorité à la direction ? Pourriez-vous également confirmer que la totalité de la subvention a bien été utilisée ? Enfin, nous souhaiterions avoir accès au compte de l'ADEEV. Je vous remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci cher collègue.

ACQUAVIVA François : Merci M. le Maire. Mes chers collègues, la façon dont vous posez vos questions révèle la façon déformée dont vous voyez les choses. Votre vision des faits étant parcellaire et incomplète, avec des affirmations erronées, je me dois tout d'abord, pour votre compréhension, de les rectifier.

À savoir, premièrement, l'UCIAV n'a pas été écarté au profit de l'ADEEV. L'UCIAV a été tout simplement dissoute par ses membres, car il n'y avait d'une part plus de bénévoles pour la faire fonctionner et la diriger, et d'autre part peu de commerçants voulaient encore y adhérer. Pour ma part, je regrette cette disparition, mais je n'ai pu que la constater.

L'UCIAV a toujours été accompagnée dans ses actions et animations par l'ADEEV et nous faisons ensemble un bon travail complémentaire. De plus, l'UCIAV avait un membre de droit au conseil d'administration de l'ADEEV. Deuxièmement, il n'y a pas eu de transfert de subvention de l'UCIAV au profit de l'ADEEV. Historiquement, une subvention spéciale était allouée chaque année au vu de justificatifs à l'UCIAV pour les animations de fin d'année. L'ADEEV participait également en plus à des animations complémentaires et nécessaires. Il n'y a donc jamais eu de subvention directe à l'UCIAV. Le budget animation commerce est devenu aujourd'hui un budget de la ville.

Troisièmement, dans la subvention ADEEV, il n'y a pas de subvention spécifique commerce, mais une subvention globale pour la réalisation de ses missions.

Ceci étant dit, dans les missions de l'ADEEV figure entre autres une dimension animation commerciale. À la demande des commerçants, membres de l'association, elle a pris en charge l'animation et la gestion de la carte fidélité Cœur de Ville, de façon à avoir une transparence totale. Un compte bancaire spécifique a été ouvert, compte géré exclusivement par les commerçants, avec un commerçant ayant la fonction de trésorier adjoint pour ensuite gérer la partie financière. Un commerçant chargé d'animation commerciale anime et fait le relais avec les commerçants adhérents.

Ce volet de l'action de l'ADEEV est géré par les commerçants, pour les commerçants uniquement.

En France, le commerce est libre. Et la liberté d'association est une de nos libertés fondamentales.

Si les commerçants veulent se réunir en association, ils en ont pleinement le droit, et n'ont pas à demander à M. le maire l'autorisation. Nous ne sommes pas, on va dire, chez les soviets !

Comme vous n'avez pas à demander de pieds contre autorisation.

Enfin, toujours par transparence, nos comptes certifiés sont conformément à notre convention, remis à l'administration municipale et y sont consultables.

Cependant, pour écarter tout fantasme, quelques précisions chiffrées :

Pour 2023, l'ADEEV a dépensé pour son action commerce, compte 604 200, action économique et commerce, 6 116,14 €. Compte 604 201, animation de fin d'année, 11 093,97 €. Compte 604 240, gestion carte de fidélité, 1 390 €. Et compte 623 410, bon d'achat cœur de ville, 2 265,48 €. Soit un total en faveur du commerce de 20 865,54 €.

Par ailleurs, les cotisations de l'ADEEV en 2023 sont de 5 530 €. Et pour 2024, nous sommes à plus de 6 500 €. Elles sont composées principalement de cotisations de commerçants sous une bosse de 50 € et d'entreprises et de membres du club d'entreprise. Soit une dynamique entrepreneuriale de plus de 65 membres, ce qui est une force représentative de la vie économique et sociale de notre ville.

Enfin, pour conclure, je vous dirais aimablement que la gestion de l'ADEEV est bien meilleure et bien plus sérieuse que celle du CMS 2020 et années antérieures ou que celle du VS actuellement ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher collègue. Qui pose sa question maintenant, à moins qu'il n'y ait un débat ?

BERGOUGNIOU Françoise : Par cette question, je veux faire suite à celle soulevée lors du Conseil municipal du 5 avril dernier, relative au suivi des ateliers prévention proposés aux établissements scolaires en partenariat avec les services de l'État.

En effet, lors de la réunion qui réunissait en janvier dernier les services municipaux, les chefs d'établissements de la maternelle au lycée, l'inspection académique et les services de la préfecture, il avait été proposé par les services de police départementale d'organiser des ateliers prévention routière pour les plus jeunes et prévention addictions pour les collégiens et lycéens.

Si les chefs d'établissement étaient dans leur ensemble favorables, il s'avérait qu'en raison des plannings, en tenant compte des vacances scolaires, des ponts de mai, des projets déjà engagés, il leur était difficile de mettre en place ces ateliers d'ici la fin de l'année scolaire.

Pouvez-vous nous dresser un bilan à 5 juin des ateliers qui ont pu être organisés et surtout nous dire quelle information a pu être diffusée dès cette rentrée scolaire à l'ensemble des chefs d'établissements, certains sont d'ailleurs nouveaux, pour relancer cette démarche très intéressante, surtout quand on est témoin des nombreuses infractions des jeunes qui se rendent dans les différents établissements scolaires ou salles et terrains de sport au mépris de leur sécurité et celle des piétons. On a parlé du vélo et des trottinettes sur les trottoirs.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Je cède la parole à Patrick PRINCE.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PRINCE Patrick : Merci M. le Maire. Madame la conseillère municipale, chère Françoise. Sur les écoles Anne-Frank, Leclerc, Foch 1, Foch 2 et Coppée, l'ensemble des élèves de CE2 ont suivi les ateliers pédagogiques prodigués par la Police nationale et ont à l'issue obtenu le permis piéton.

Sur les écoles Anne-Frank, Leclerc et Saint-Exupéry, ce sont les CM2 qui ont suivi les ateliers et ont obtenu le permis vélo.

Nous avons mis en place ces actions conjointement avec les services de l'éducation nationale et de la Police nationale. Nous comptons bien renouveler cette action cette année encore.

Juste pour info, on va voir le départ de notre inspecteur de l'éducation nationale qui va partir en retraite en juin prochain. Nous sommes très tristes.

BERGOUGNIOU Françoise : Merci. Je souhaitais savoir si dès la rentrée, il y a eu une action de fait déjà envers les directeurs d'école ?

BLUTEAU Jean-Michel : La réponse est non.

BERGOUGNIOU Françoise : Je pensais que ce serait judicieux de le faire justement en amont, étant donné qu'en janvier ils nous ont quand même dit que c'était...

Et je reviens, Saint-Exupéry il y a eu des enfants, mais je pense principalement à la rue de Neuilly, où on a le lycée, le stade, l'école Saint-Exupéry, et où c'est toutes les heures le lycée, dans un centre et dans l'autre, voilà.

PRINCE Patrick : On va relancer.

BLUTEAU Jean-Michel : Question suivante.

BANCEL Nathanaël : Lors du forum des associations, nous avons discuté avec les membres présents sur le stand du Villemomble Académie. Je rappelle l'intitulé de cette association, la pratique, l'enseignement et la promotion de tous les sports en compétition ou en loisir.

Nous vous avons demandé s'il était un Villemomble Sport bis. La réponse a été oui.

Pouvez-vous éclairer notre lanterne sur vos projets pour cette association que vous semblez apprécier ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Je pense que c'est Philippe LABRO qui prend la parole.

LABRO Philippe : Merci M. le Maire. Monsieur le conseiller municipal, cette association s'est créée et rassemble aujourd'hui un peu moins de 200 adhérents. Fidèles à notre volonté de porter soutien au tissu associatif, nous accompagnons effectivement cette association comme nous le faisons pour des dizaines d'autres associations sur la commune.

Ils travaillent sur un projet pour le basket à Villemomble. Ils souhaitent élargir leur champ de discipline. Ils nous soumettront leur projet et nous veillerons à les accompagner une nouvelle fois au même titre que les autres associations villemombloises, y compris Villemomble Sport.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher collègue. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

LECOEUR Anne : Je souhaite vous poser une question au sujet de la rénovation du marché prévue à l'origine pour 2021.

De nombreux commerçants s'inquiètent en raison du manque de communication de votre part.

Pourriez-vous nous donner des précisions sur les coûts estimés de ce projet, ainsi que les dates de début et de fin de travaux. J'espère sincèrement qu'aucun chantier ne commencera avant les fêtes de fin d'année, car cela compromettrait le chiffre d'affaires des commerçants déjà peu impliqués.

Des demandes de subventions ont-elles été formulées ?

Par ailleurs, il est crucial que la municipalité apporte son soutien aux commerçants pendant la période des travaux. Avez-vous envisagé des emplacements temporaires pour eux ? Si oui où seront-ils situés ? Enfin pourriez-vous nous expliquer les raisons du retard de ce projet ? Je vous remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole pour répondre à Pascale PAOLANTONACCI.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci M. le Maire. Je vais faire très court Mme LECOEUR. Merci d'avoir pensé à poser la question j'ai déjà répondu tout à l'heure. Il n'y a pas de retard sur ce marché. Trois ans de travaux, d'études, de concept de projet. Début des travaux bien évidemment, vous pensez bien qu'on a pensé et surtout qu'on a travaillé avec les commerçants, avec les élus représentants des commerçants des marchés.

Bien évidemment la période faste dont on parlait, c'est du début de l'année jusqu'à peu près septembre en comptant deux mois creux janvier février et juillet-août.

Il y a-t-il eu des subventions formulées ? Bien sûr. La formation de l'ATSI, sur laquelle nous avons déjà obtenu 280 000 € de notifié.

Et nous avons effectivement demandé une subvention au centre des vivants, dans le cadre de cette réhabilitation de marché. Voilà.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour la réponse. Est-ce qu'il y a besoin de précisions supplémentaires ? Non ?

CALMÉJANE Patrice : M. le Maire, à l'occasion de l'inauguration du poste de Police rue Huraut le 5 octobre, vous avez indiqué un montant global de 8 millions € pour le bâtiment et la rénovation et extension de la vidéo surveillance urbaine.

Pouvez-vous nous détailler la ventilation des coûts ainsi que les estimations au début du projet pour le bâtiment et la vidéo surveillance, les coûts réels de réalisation et le détail du nombre de caméras de départ et le nombre de caméras installées à ce jour et éventuellement celles à venir ?

BLUTEAU Jean-Michel : Riad MAHMOUD pour la réponse s'il vous plaît.

MAHMOUD Riad : Je laisserai la phase finance pour mon collègue Guy ROLLAND.

Nous travaillons actuellement en plusieurs phases de déploiement. A votre arrivée, la commune comptait 25 caméras, soit 72 flux vidéo. Nous en comptons actuellement 66, ce qui représente 196 flux vidéo. Nous en projetons 35 supplémentaires pour couvrir 85% du territoire communal avec plusieurs technologies combinées.

Nous travaillons quotidiennement à améliorer les moyens d'action dont nous disposons pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Je n'irai pas plus en avant sur notre système afin de préserver la discrétion qu'imposent les opérations de sécurité que nous menons.

Pour l'avenir, nous travaillons à tendre sur la couverture de 100% du territoire. Cela permettra à l'ensemble de nos forces de police de s'appuyer sur un outil puissant pour être au service de nos concitoyens.

Je laisse Guy ROLLAND pour la partie finances.

ROLLAND Guy : Merci. Je vais simplement dire, au ROB 2024, on avait déjà donné des éléments.

Si vous regardez, la diapo 51 du PowerPoint, vous avez la réponse.

En fait, le chiffre se décompose en 2,3 millions d'euros pour le poste PM au 50 000 € près qu'on rajoute. Le CSU, il y a ce qu'on appelle la phase 1 et 2, qui était le budget initial qu'on a présenté aux ROB, qui est 3,2 millions HT, ce qui fait en gros 3,8 millions TTC. Le chiffre de 5,7 millions qui est émis, en fait, est plutôt le chiffre maximal des marchés. C'est la phase 3, qui devrait nous passer aux alentours de 4,1 millions. Ce qui voudrait dire qu'in fine, lorsqu'on aura tout installé, on devrait être à 2,3 millions plus 4,1 millions, aux alentours de 6,4 millions.

Il y a effectivement un chiffre qui a été repris pour 5,7 millions, qui est plutôt le montant total maximum admis des marchés.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Ce qui veut dire que par rapport au ROB, la phase 3 va rajouter 300 000, quelque chose comme ça, pour avoir l'objectif que vient d'évoquer Riad, c'est la totalité du déploiement des caméras, plus de 200, c'est ça ?

En intégrant tous les travaux de fibre optique, je tiens à citer. Sachant que c'est plutôt un chiffre par excès, parce qu'on fait porter à ce projet toute une série de travaux d'implantation fibre au titre de la voirie qui servent à d'autres applications.

Mais on ne rentre pas dans le détail, on prend tout ça, on affecte tout ça à ce projet.

Les taux de subvention sont à peu près ceux qu'on avait indiqués au ROB, il y a eu quelques compléments. On en est toujours au même niveau.

Et ces derniers points, combien on a dépensé à ce jour ? Pour le CSU de mémoire, c'est 2,4 millions par rapport au chiffre global qu'on a évoqué qui atteindraient 4 millions.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mes chers collègues pour ces précisions. Je redonne la parole à Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Brièvement. Je suis désolé, M. ROLLAND, mais tous les chiffres que vous annoncez sont relativement confus entre les phases 1. Il faudra qu'on reprenne vraiment le détail, parce que ce n'est pas étonnant d'ailleurs que M. le Maire ait annoncé un chiffre qui ne correspond pas à vos approches, parce que j'avoue que vos chiffres, il n'y a pas de cohérence dans ce que vous avez annoncé.

Mais bon, on a malheureusement un peu l'habitude, donc il faudra nous donner point par point, parce que là, que je te rajoute, que je t'en enlève, qu'il y ait une estimation, etc. Du HT et du TTC. Je suis désolé, ce n'est pas très clair. Mais j'en resterai là pour ce soir.

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, il vaut mieux parce qu'effectivement, de quelqu'un qui n'est pas très clair, c'est effectivement votre attitude. Alors, autant, en effet lors de l'inauguration... j'ai la parole mon cher monsieur, donc merci de ne pas la couper.

Je ne sais pas, mais moi, lors de l'inauguration du poste de police, on en a tous été témoins puisque nous étions donc et tous présents et très fiers en effet donc de recevoir Monsieur le Ministre de la Sécurité en nos murs à l'occasion de cette inauguration et je tiens d'ailleurs à ce stade à souligner l'excellent travail qu'ont fait Riad MAHMOUD et Éric MALLET pour obtenir ce bâtiment et de tenir cette merveilleuse équipe qui nous permet de nous sentir en sécurité. Et vous êtes en train de dire que les choses ne sont pas claires. Mais c'est vous qui n'êtes pas clair !

J'ai repris toutes vos tribunes, magazines, des quatre dernières années. Vous vous permettez de parader lors de l'inauguration, en trouvant ça très bien, et puis en posant des questions et en appréciant les choses, alors que, en septembre 2021, vous parlez de l'absence de résultats concrets de la Police municipale et qui auraient été injoignables à vos dires.

En janvier 2022, « *la Police municipale manque d'efficacité* ». En mars 2022, idem, « *la Police municipale ne montre pas son efficacité* ».

En novembre 2022, « *pas de mobilisation de la Police municipale autour des stations-service* ». C'était une époque où on avait des problèmes pour faire de l'essence.

En février 2023, plus 150 000 € d'heures supplémentaires pour « *Sa Police municipale* », ça voulait dire que c'était la mienne.

En juin 2023, « *la délinquance ne baisse plus* ».

En septembre 2023, la « *très chère PM du Maire* » ne règle pas tout.

En mars 2024, « *votre sécurité a-t-elle été améliorée ? Non* ».

En mai 24, « *le coût de la PM n'est pas à la hauteur des résultats* ».

Vous voulez que je vous dise, s'il y a quelqu'un qui manque de clarté, qui n'est absolument pas cohérent dans ses propos, c'est vous.

MINETTO Jean-Marc : Merci M. le Maire Alors, question numéro 2, qui en fait est posée à 3.

La gare du RER E du Raincy-Villemomble doit être une des dernières gares à ne pas être accessible. La région Île-de-France a su donner 250 000 € pour le poste de police, mais pour l'instant, rien pour un ascenseur.

Les transports sont pourtant de sa responsabilité. Pouvez-vous nous indiquer toutes les démarches concrètes que vous avez faites depuis le début de votre mandat et pourquoi sommes-nous la dernière ville à ne pas avoir de gare accessible sur une ligne E ?

En posant cette question, nous pensons tous les Villemomblois qui ont des difficultés à se déplacer, qui nous questionnent très régulièrement, je pense que vous êtes questionnés aussi, et nous font part de cette profonde injustice. S'il y a des courriers qui ont été envoyés, n'hésitez pas à nous en faire copie.

Bien évidemment, on les montrera avec grand plaisir.

BLUTEAU Jean-Michel : Je cède la parole à Alex BOULON pour la réponse.

BOULON Alex : M. le Conseiller municipal, le sujet de la gare de Villemomble est tout à fait particulier et complexe. Il s'agit à la fois d'une des plus vieilles gares du réseau francilien et également l'une des plus empruntées. Des travaux commenceront au maximum en 2028. La gare du Raincy-Villemomble est bien incluse dans le schéma directeur d'accessibilité des gares que la présidente de la région Valérie PÉCRESE porte et qu'elle a accéléré depuis son arrivée en 2015. Toutefois la forme de la gare en cours et le dévers, parce que les rails ne sont pas vraiment droits c'est une particularité d'ailleurs de la Gare de Raincy-Villemomble, ont rendu complexe l'étude de mise en accessibilité de base, ce qui a nécessité une nouvelle étude bien plus lourde de structure, car il s'avère nécessaire une intervention sur toute la structure métallique supportant les quais.

Le rendu de cette dernière étude est prévu pour fin 2024, pour réaliser les travaux au maximum en 2028. Les travaux commenceront seulement en 2028, car il faut compter environ 3 ans avant le début des travaux pour tout anticiper, notamment les diverses coupures de circulation lors de l'intervention sur l'ouvrage, sachant que dans ce genre de cas, la SNCF mutualise avec d'autres travaux pour limiter les coupures.

Comme vous pouvez le voir, la région demeure notre interlocuteur privilégié dans ce dossier et nous réaffirme sa volonté de maintenir le calendrier.

J'ajoute qu'à chaque fois que Mme Valérie PÉCRESE se rend dans notre ville, le sujet est évoqué.

On était venu la dernière fois sur la gare du Raincy-Villemomble et lors de sa venue pour l'inauguration du poste de police municipale, ça a été évoqué aussi en a parte.

Je vous remercie.

MINETTO Jean-Marc : Une remarque très courte. N'hésitez pas à nous donner les courriers qui ont été envoyés, les relances, des choses comme ça. On sait que si on ne met pas la pression, et le Maire peut mettre la pression, il représente tous les Villemomblois en principe. Donnez-nous les courriers qu'on puisse les faire connaître.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est dit.

BIYOUKAR Lahoussaine : Il y a maintenant un an que l'association L'Arche de Villemomble occupe le pavillon situé à l'angle des Rues de la Carrière et du Docteur Guérin. À l'origine, cette préemption était destinée à l'agrandissement de l'école Anne-Franck ou à l'élargissement de la chaussée.

Le 8 mars 2024, vous avez précisé que ce pavillon n'avait pas pour but de devenir un refuge animalier, mais que vous envisagez plutôt un projet de crèche ou de micro-crèche.

Ma question s'adresse à Mme FITAMANT, adjointe déléguée à la petite enfance. Un an après la mise à disposition de ce pavillon, pouvez-vous nous fournir des informations sur le projet de cette crèche, notamment le coût estimé ainsi que les dates de début et de fin des travaux ?

FITAMANT Patricia : Je vais répondre. Nous avons effectivement l'ambition de créer un équipement de petite enfance à cet endroit, donc soit une micro-crèche ou une crèche.

Pour autant, rien n'est encore lancé. Nous avons cependant fléché cet emplacement comme réservé à l'équipement d'éducation au titre du PLU et du PLMI. Cela permet de sanctuariser cette parcelle, quelle que soit la temporalité. Donc on s'était plus penché sur une micro-crèche, mais aujourd'hui, nous n'avons pas de pistes sérieuses. On garde l'emplacement pour un équipement petite enfance, mais pour l'instant rien n'est lancé.

Pas de retour des prestataires en tout cas qu'on a pu rencontrer et qu'on a identifié comme prestataires de qualité surtout en ce moment. On fait attention qui peut s'installer en tant que prestataire micro-crèche.

BIYOUKAR Lahoussaine : Merci Mme FITAMANT. Quelque chose sera fait avant la fin du mandat ?

FITAMANT Patricia : J'ai du mal à vous répondre parce que je pense que les prestataires actuels sont un peu dans la tourmente avec le dernier livre qui est sorti sur toutes les problématiques

BIYOUKAR Lahoussaine : Donc en attendant ce pavillon est toujours mis à disposition de l'Arche de Villemomble. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Qui pose la question suivante ?

LEFÈVRE Laura : M. le Maire la rentrée scolaire a été catastrophique pour de nombreuses familles. Le changement du portail famille et du site internet de la ville a créé un chaos pour plus de 1 000 enfants sur 3 200 environ.

Votre méthode de vouloir changer sans préparation, formation, dialogue avec les familles ou les associations de parents d'élèves a généré de nombreuses réclamations des familles qui se sont retrouvées sans solution pendant les premiers jours de l'entrée. Si nous saluons et félicitons les efforts du personnel du service enfance, vous, Monsieur le Maire et vos élus en charge de ce dossier étiez aux abonnés absents pendant plus de 15 jours. Pouvez-vous nous garantir que l'ensemble des problèmes ont été réglés et quelles mesures avez-vous prises pour que la suite de l'année scolaire se passe sans nouveaux problèmes ? Merci.

ZARLOWSKI Serge : C'était une question de monsieur le conseiller municipal que je remercie, qui est particulièrement proactif d'ailleurs à aider la collectivité lorsque nous faisons face à des problèmes. Et s'il avait été sur la ville, il aurait pu constater que nous n'étions pas aux abonnés absents. Mais lui, il l'est encore ce soir, malheureusement.

Je suis sincèrement désolé pour les familles qui ont rencontré des problèmes, et l'ensemble de ces problèmes sont traités, ou quelques-uns en cours de traitement, comme il a été dit en début de séance.

Je veux prendre pour preuve que les inscriptions pour les séjours de la Toussaint ont été réalisées par l'intermédiaire du Portail Famille.

À l'heure où nous parlons, les inscriptions sont closes. L'ensemble des places sont pourvues, et aucun incident n'a été constaté. Nous avons donc eu une période compliquée de prise en main de l'outil, au cours de laquelle nous avons eu l'occasion de corriger les difficultés qui sont faites jour.

Enfin, je souhaiterais remercier en effet les agents de la Ville, et pas uniquement du service enfance, même s'ils ont été les principaux exposés, mais aussi l'ensemble des personnes qui auront eu des propos modérés en recherchant des solutions, particulièrement les différentes fédérations de parents d'élèves avec qui nous avons été quotidiennement en contact et qui ont été très actifs. Je ne peux que déplorer les attaques non constructives de quelques conseillers municipaux qui confirment donc leur inutilité.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Alors il reste deux minutes si vous voulez on arrête le chrono si vous avez des hésitations.

CALMÉJANE Patrice : Une question rapide sur les Jeux olympiques. Les Jeux olympiques et paralympiques ont été un véritable succès pour nos sportifs, mais surtout pour tous celles et ceux qui se sont impliqués pour en faire une fête et qui a rassemblé un très nombreux public.

À Villemomble, malheureusement, au-delà de quelques animations olympiques dans les quartiers, l'implication de la municipalité, comparativement aux autres communes alentour, semble avoir été faible. Et nous le regrettons pour nos jeunes et nos moins jeunes. Pouvez-vous nous faire un bilan chiffré de l'organisation pour les enfants de la ville des déplacements et des rencontres sur les sites olympiques et paralympiques ?



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

LABRO Philippe : La commune s'est mobilisée sur les Jeux olympiques puisque nous avons travaillé avec la métropole du Grand Paris pour l'attribution des billets, pour voir les épreuves olympiques et paralympiques. Ainsi, nous avons organisé des sorties pour assister aux épreuves olympiques pour 227 jeunes Villemomblois. Nous avons décliné des ventilations comme suit :

Pour les bénéficiaires Villemomble Sport tennis de table, 63 places., VS Athlétisme ont été voir du tennis de table, handball, basketball, 36 places. VH handball, 24 places. Athlétic Club, 12 places. Les centres de loisirs, ont été voir du basket et du canoë, 50 places.

Également des sessions paralympiques, pour les centres de loisirs, 18 places. Vaires-sur-Marne. Et VS Athlétisme, ils ont été voir du basket fauteuil pour 24 places.

Donc l'ensemble des jeunes villemomblois ont pu voir des épreuves de tennis de table, handball, basket, fauteuil, et para natation.

Nous avons eu de très nombreux retours positifs de ces jeunes, mais aussi des sections sportives que je remercie d'ailleurs pour leur investissement pour l'encadrement de ces déplacements.

Merci également au service Enfance et aux animateurs qui ont organisé le déplacement de 68 enfants.

Je tiens à remercier très chaleureusement l'agent chargée de mission auprès de la direction générale, pour sa précieuse collaboration afin de distribuer au maximum de places pour ces JOP et sur malgré la complexité qui nous était imposée par la MGP et le CIO.

La ville et plus précisément le service des sports a organisé et proposé des initiations sportives olympiques et paralympiques aux jeunes Villemomblois du 26 juillet au 11 août. Chaque jour, des jeunes Villemomblois, dans le cadre des accueils de loisirs majoritairement le matin, ont fait des initiations d'athlétisme, handball, water-polo, tennis, tennis de table, volleyball, badminton, tir à l'arc, boxe, natation, judo, basketball, basket 3 3, mais également des disciplines paralympiques.

Je peux vous assurer que nos 467 têtes blondes étaient ravies de ces initiations sportives olympiques, mais aussi le personnel des centres de loisirs également.

Enfin, il ne vous a pas manqué que du 12 au 21 juillet, s'est déroulé l'emblématique Balloonmania, qui justement était sur le thème des JOP, qui une nouvelle fois était une grande réussite.

71

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais finir sur des applaudissements. Bravo à mon cher Philippe LABRO pour ce travail fourni tout au long de l'été.

Mes chers collègues la séance étant maintenant terminée. Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne nuit.

(La séance est levée à 22 heures 50)

M. MAHMOUD, Secrétaire de séance,

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel BLUTEAU